CPF 52 : Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne

VENTE DES COUPES DE BOIS



MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026

A 14 H 00

52000 SEMOUTIERS – MONTSAON

Maison de l'agriculture – BP 12 131 – 26, Avenue du 109ème RI
52905 Chaumont cedex 9
Tél : 06-83-44-23-09
E-mail : leotier@cpf-52.fr


CHAUMONT
Lamancine
Briaucourt
Lachapelle-en-Blaisy
Juzennecourt
Blaisy
Montheries
Gillancourt
Laharmand
Sarcicourt
Brethenay
Condes
Treix
Riaucourt
Chevecheux
Darmannes
Marailles
Bois de Marailles
St Martin-s-la-Renne
Donchery
Euffigneix
Forêt de Bois-Genard
Vaudrémont
Autreville-s-la-Renne
Buxières-les-Villiers
Villiers-le-Sec
Reclancourt
Bois Perron
le Puits-des-Mézes
Choignes
Laville-aux-Bois
Chamarandes
Valdelancourt
Alzanville
Braux-le-Châtel
Montsaon
Orges
Bricon
Brottes
Verbiesles
Luzy-s-Marne
Forêt de la Garenne
Semoutiers
Forêt de Corgebin
Neuilly-s-Suize
Poulangy
Blessonville
Ste Anastasie
Foulain
Marmesse
Château-villain
Maison-Rehaud
Richebourg
Crenay
Rochevilliers
Marnay
FORÊT DE CHATEAUVILLAIN ET D'ARC
Montribourg
Coupray
Cour-l'Evêque
Arc-en-Barrois
Bois de Dancevoir
Maison-Fouin
Val-Bruant
Aubepierre-s-Aube
Bugnières
Villiers-s-Suize
Leffonds
Bois de Mongessey
Faverolles
Marac
Beauchemin
Ormancey
Ternat
Giey-s-Aujon
Courcelles
St-Martin-lès-Langres
A5-E17-E54
A31-E21-E54

CPF 52

Maison de l'agriculture
26, avenue du 109 RI
BP 12 131
52 905 CHAUMONT cedex 9
Tél : 06-83-44-23-09
E-mail : leotier@cpf-52.fr

Madame,
Monsieur,

Le Président,

Des Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne (**CPF 52**) est heureux de vous adresser ce cahier affiches et vous prie de bien vouloir participer aux ventes Groupées de bois qui se dérouleront :

MERCREDI 04 Novembre 2026, à 14 Heures 00
à la salle polyvalente de SEMOUTIERS –MONTSAON

Ces ventes s'effectueront par soumissions cachetées, lot par lot, aux conditions générales figurant au début du cahier et aux conditions particulières mentionnées à chaque article.

La présente invitation est strictement personnelle et devra être présentée à l'entrée de la salle afin de conserver, à ces ventes, leur caractère privé.

En cas d'absence, les professionnels destinataires du cahier affiches pourront envoyer leurs offres par e-mail : leotier@cpf-52.fr ou par la poste, sous pli fermé et sous double enveloppe portant le numéro des articles intéressés à :

CPF 52 : Ventes Groupées
Maison de l'Agriculture – BP 12131 – 26 Avenue du 109e RI
52905 CHAUMONT Cedex 9

Ces offres devront nous parvenir au plus tard : **le matin de la vente avant 11 heures.**

A noter que le cahier de la vente est téléchargeable sur notre site www.cpf-52.fr

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, **Madame, Monsieur,** l'expression de nos sentiments distingués.

PRESIDENT DE CPF 52

CHEVALLIER Eric

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA VENTE

81 ARTICLES regroupant

20 000 m³ et 4 500 tonnes répartis comme suit :

BO : 765 m³ abattus bord de route

BO : 2 600 m³ Chêne

BO : 2 800 m³ Hêtre

BO : 1 000 m³ Frêne

BO + BI : 3 500 m³ Pins Sapins pectinés Douglas Epicéas Mélèzes

BO + BI : 8 600 m³ Divers feuillus et (houppiers)

Vente à l'unité de produit : 4 500 Tonnes

CAHIER DES CLAUSES COMMUNES

OBJET ET CONDITIONS DE LA VENTE

1 Pour conserver à la vente son caractère privé, l'acquéreur doit présenter une invitation personnelle.

2 La vente est faite conformément aux dispositions du Code Forestier, du Cahier des Clauses Générales, du présent cahier des Clauses Communes, des conditions particulières stipulées dans chaque article.

3 Volumes

Les volumes sont exprimés en mètre cube réel sur écorce.

ESSENCES ---------->			CHENE, HETRE	AUTRES FEUILLUS	RESINEUX
ARBRES : Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	25 cm et +
		Recoupe fin bout	20 cm	20 cm	14 cm
	VENTE AVEC RESERVE DES HOUPPIERS	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	30 cm et +	25 cm et +	
		Recoupe fin bout	25 cm	25 cm	
PERCHES: Volume des tiges depuis la souche jusqu'à la recoupe fin bout 8 cm, pour les catégories définies comme ci-contre,	CAS GENERAL	Catégorie de diamètre à 1,30 m du sol	25 cm et -	20 cm et -	20 cm et -
HOUPPIERS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des branches et des parties de tiges situées au-dessus de la découpe où sont arrêtés les volumes « Arbres » tels que défini ci-dessus				
TAILLIS	Volume à la recoupe 8 cm de diamètre, des perches et brins de taillis.				

4 La vente a lieu par soumissions cachetées. Le fait de soumissionner implique l'acceptation par les parties de toutes les conditions énoncées dans le cahier des charges, sans restriction, ni réserve.

5 Les soumissions sont à adresser par envoi postal ou à déposer au bureau de la Coopérative Forestière de Haute-Marne 26, avenue du 109ème RI. BP 12 131 Maison de l'agriculture 52 905 CHAUMONT cedex 9 Téléphone : 06-83-44-23-09 pour le 04 novembre 2026 à 11 H 00. Il est recommandé de faire parvenir les offres sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure doit porter le nom du soumissionnaire et la mention « Soumission pour adjudication du 04 novembre 2026 ». Les enveloppes intérieures, à raison d'une par lot, doivent mentionner le nom du soumissionnaire et le numéro du lot.

6 Les soumissions déposées en séance, avant l'appel du lot, sont acceptées. Les soumissions par courriel sont acceptées, sous réserve de conformité aux prescriptions de l'article 7 ; le soumissionnaire s'assurera de leur bonne réception par l'organisme vendeur.

7 Les soumissions sont rédigées soit sur papier à entête du soumissionnaire, soit sur papier libre, et doivent être dans tous les cas conformes au modèle annexé au présent cahier des clauses générales. Les soumissions doivent porter au moins : le nom et la raison sociale du soumissionnaire, le numéro du lot, le prix proposé en euros indiqué en chiffres et en lettres, la signature du soumissionnaire ou de son représentant dûment mandaté. Pour faciliter la rédaction des contrats, le soumissionnaire désirant acheter en franchise de TVA doit le mentionner sur sa soumission.

8 Les offres engagent les soumissionnaires **pour une durée de 15 jours soit jusqu'au 20 novembre 2026.**

9 Le vendeur se réserve le droit de retirer les lots, pour lesquels la meilleure offre est inférieure au prix de retrait préalablement déposé sous enveloppe au bureau de séance. Les prix de retrait sont communiqués uniquement pour les invendus ayant reçu au moins une offre.

CLAUSES FINANCIÈRES

10 Le prix de vente comprend :
Le prix principal + TVA 20% pour les lots de CPF 52
Le prix principal + les charges soit 8,00 % du prix principal hors taxes pour certains lots

11 En plus du prix de vente hors taxes, l'acheteur doit acquitter des taxes, et notamment la TVA, lorsque le vendeur est assujetti à cette taxe, cet assujettissement est signalé aux clauses particulières, le taux applicable, exprimé par rapport au prix de vente hors taxe est de 20 %.

12 En application de l'arrêté ministériel du 22 Août 2005, la contribution volontaire obligatoire due par chaque producteur forestier sur le montant des ventes de bois sera prélevée par l'acheteur et reversée pour le compte du vendeur auprès de France BOIS FORET. Le taux de la CVO en vigueur est de 0.5 % du montant principal hors taxe. Le contrat, la facture et les documents justificatifs tiendront compte de cette taxe.

13 Sauf stipulations contraires, précisées dans les conditions particulières à chaque lot, les conditions de paiement sont définies comme suit :

14 Règlement

Cas des produits vendus en bloc et sur pied :
Sauf conditions particulières précisées pour certains lots dans le cahier affiches, le règlement du prix principal correspondant au montant de la soumission de l'adjudicataire sera réalisé en trois tiers égaux :

⅓ au comptant par virement ou chèque bancaire avant le 15 décembre 2026
⅓ au 15/02/2027 par billet à ordre accepté et avalisé,
⅓ au 15/05/2027 par billet à ordre accepté et avalisé.

Toutefois, les lots dont le prix principal sera inférieur à 2 500 € feront l'objet d'un règlement global au comptant.
En plus du prix principal, l'acheteur devra acquitter le taux de charges exigible en même temps que la partie au comptant. Ces charges seront réglées par chèque bancaire, séparé, libellé à l'ordre du vendeur.

Cas des produits vendus à l'unité de produit :
Dans ce cas, l'acquéreur règlera au comptant, à titre d'acompte, une somme égale à 20 % de la valeur du lot avec un minimum de 300 €, par chèque libellé à l'ordre du vendeur, au moment de la signature du marché de gré à gré. Cette somme forfaitaire sera ultérieurement retranchée de la somme à régler après la dernière réception.
Dans les 10 jours suivant chaque réception, l'acheteur adressera à la Coopérative Forestière CPF 52 un chèque bancaire d'un montant correspondant au volume de bois réceptionné multiplié par le prix unitaire du stère, fixé sur la soumission.
Remarque : chaque réception devra comporter un minimum de 300 stères de bois façonnés entièrement.
La vente ne deviendra effective qu'après :
- signature du marché de gré à gré,
- encaissement des sommes payables au comptant avant le 15 décembre 2026, remise des effets acceptés et avalisés par la banque de l'acquéreur avant le 15 décembre 2026.

En matière de TVA, le régime choisi par chaque propriétaire est mentionné sur chacun des articles.
Pour les vendeurs ayant opté pour l'assujettissement à la TVA, le prix de la soumission sera majoré de 20 % pour les bois sur pied. La TVA facturée sera récupérable au droit commun.

15 Les amateurs désirant payer au comptant doivent fournir, avant la séance ou au plus tard en cours de séance, un engagement de payer au comptant. Cet engagement doit être établi sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

16 L'acheteur qui choisit le paiement au comptant de la totalité du prix et des taxes, dans les 20 jours de la formation du contrat, bénéficiera, **sous réserve de l'accord du vendeur**, d'un escompte de 2 % applicable uniquement sur la part payable par billets à ordre. Il ne sera pour autant être dispensé de fournir une caution, et d'acquitter les charges éventuelles calculées sur le prix principal avant escompte.

17 Les amateurs désirant payer par remise de billets à ordre doivent présenter avant la vente, une promesse de caution, établie sur le modèle fourni par l'organisateur de la vente.

18 Tout acheteur est tenu de fournir une caution, émanant d'un établissement tel que précisé à l'article 11.3 des conditions Générales de vente. La caution est solidairement tenue du paiement de la totalité du prix, des accessoires et frais, dommages, restitutions et amendes.

19 La caution s'engage, pour chaque lot, dans les vingt jours de la vente sur un document dénommé « Engagement de cautionnement ». Ce document est adressé à l'acheteur en même temps que les autres pièces du marché.

20 Les acheteurs désirant bénéficier des facilités de paiement prévues ci-dessus, doivent remettre des billets à ordre, préalablement avalisés par la caution, établis pour les montants et pour les échéances prévues. Ils sont libellés au nom du vendeur.

21 Pour les vendeurs assujettis au régime du remboursement forfaitaire, l'acheteur doit leur adresser chaque année une attestation récapitulant les versements faits pendant l'année selon un modèle fixé par l'administration fiscale.

22 Les acheteurs souhaitant bénéficier, d'une exonération de TVA devront :

- Cas des acheteurs assujettis en France destinant les bois à l'exportation : fournir dans le délai prévu pour le règlement du ou des lots concernés, l'attestation visée par les services fiscaux les autorisant à acheter en franchise de TVA, ou à défaut l'attestation dont modèle joint, accompagnée d'une copie de l'autorisation de dispense de visa délivrée par les mêmes services. Le défaut de fourniture d'attestation dans le délai prévu entraînera la facturation de la TVA à l'acheteur.
- Cas des acheteurs d'un autre pays membre de la CEE : demandant à bénéficier du régime de la TVA intracommunautaire : fournir l'attestation de réalisation d'une opération intracommunautaire sur le modèle joint en annexe.

23 L'acheteur ne peut commencer l'exploitation de la coupe avant d'avoir obtenu par écrit le permis d'exploiter, celui-ci est délivré par le vendeur, après vérification de l'engagement de la caution, réception des billets à ordre avalisés et encaissement effectif des sommes dues en paiement comptant.

24 Avant de commencer l'exploitation ou de reprendre le chantier après une interruption de 20 jours, l'acheteur ou son représentant, doit informer le vendeur ou le technicien responsable de la coupe. Sauf stipulation contraire précisée par les conditions particulières, le délai est de 48 heures avant le début des travaux.

CLAUSES TECHNIQUES

25 Les conditions particulières précisent notamment :

- les éléments d'identification du lot ainsi que les restrictions éventuelles,
- les conditions de paiement, si elles diffèrent des conditions générales,
- le délai d'exploitation avec la mention du type de coupe tel qu'il est décrit au 36.2 des Conditions Générales.
- Le cas échéant, la prolongation de délai maximum, si elle diffère de celle indiquée au 26 ci-après
- Les modalités d'exploitation et de traitement des rémanents et houppiers,
- Les possibilités d'usage des équipements existants, l'existence de conventions de circulation ou de passage ainsi que les modalités de paiement associées.

26 Le type de coupe conditionne les modalités d'application des prorogations de délai telles que stipulé aux articles 36 et 37 des Conditions Générales, à savoir :

Type de Coupe	Prorogation de délai	Indemnités
Coupe à délai impératif	Aucune	Application des articles 41 et 42 des conditions générales
Coupe urgente	6 mois maximum	2 fois le tarif de base
Coupe normale	18 mois maximum	Tarif de base

27 Les dommages causés aux semis, plants et peuplements dont le diamètre est inférieur ou égal à 10 cm à 1,30 m du sol. Entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 32 des Conditions Générales, et fonction des paramètres suivants :

Essences	Taux de rendement	Frais unitaires d'installation TTC	Densité de Replantation par hectare
Chêne, Hêtre	2%	1,80 €	1600
Autres feuillus	4%	2,25 €	625
Peupliers	6%	7,50 €	156
Résineux	5%	1,40 €	1320

28 Les dommages causés aux tiges réservées dont le diamètre est supérieur à 10 cm à 1,30 m du sol entraînent le versement d'indemnités calculées selon la méthode précisée à l'article 33 des Conditions Générales, et fonction des coefficients (Cf.) suivants :

Diamètre à 1,30 m. du sol	Coefficients (Cf.)
15	1,5
20	0,975
25	0,675
30	0,525
35	0,3
40	0,225
45	0,12
50	0,045
55	0,0225
60	0,015

CLAUSES ADMINISTRATIVES

29 Les lots provenant de forêts certifiées au titre du référentiel PEFC en porte la mention dans les conditions particulières ainsi que le logo PEFC.

30 Les factures correspondant à ces lots porteront la mention de la certification ainsi que les références d'adhésion.

31 Conformément à l'article 16 du livre III du Code du Travail, le syndicat prête son entremise à la vente mais ne l'opère pas, en son nom ni sous sa responsabilité.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

32 Sauf stipulation contraire, les clauses générales ou communes, ainsi que les conditions particulières, sont applicables sans mise en demeure.

33 Conformément aux dispositions de l'article 631 du Code du Commerce, toute difficulté née de l'exécution du contrat de vente, et à défaut d'accord entre les parties, est arbitrée par un expert forestier désigné conjointement par les Présidents du Syndicat des Propriétaires forestiers du département de Haute-Marne, et du Syndicat des Exploitants et Scieurs du département de Haute-Marne. Il sera obligatoirement choisi sur la liste des experts forestiers agréés par le Ministère de l'Agriculture, publiée au Journal Officiel pour l'année civile en cours. Pour tous les litiges pouvant s'élever à l'occasion de l'exécution du contrat de vente, la législation française sera seule compétente, le tribunal territorialement compétent est celui de Chaumont.

LEGENDE

SIGNES DISTINCTIFS :

P Les bois abandonnés sont flâchés au corps ; ils portent soit un numéro, soit l'empreinte d'un marteau, soit une marque à la peinture.

CPF Les bois abandonnés sont marqués au corps de l'empreinte du marteau **de CPF 52**

≠ Les bois abandonnés sont griffés au corps.

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

LE TAILLIS :

Tex le taillis exploité ou en cours d'exploitation

TR le taillis est réservé par le propriétaire. Dans ce cas, l'abattage des arbres ne pourra être fait sur le taillis sur pied. A cet effet, l'acquéreur devra procéder au recépage du taillis à l'emplacement présumé de la chute des arbres ainsi qu'au droit des chemins de vidange.

T le taillis fait partie de la vente (à l'exclusion des baliveaux et brins marqués) et pourra être exploité par l'adjudicataire.
Remarque : lorsque la mention obligatoire est portée sous ce symbole, le taillis devra obligatoirement être exploité.

LES HOUPPIERS :

HR les houppiers sont réservés par le propriétaire et pourront être abandonnés sur coupe par l'adjudicataire après ébranchage (découpe fin bout de 25 cm – exploitation hors sève).

H les houppiers font partie de la vente et devront être façonnés par l'adjudicataire s'ils portent la mention obligatoire.

Règles de la Gestion forestière durable

Exigences pour la France métropolitaine

PEFC/FR ST 1003-1 : 2025

PEFC France
149, rue de Bercy 75012 Paris
Tel: +33 (0)1 43 46 57 15
E-mail: contact@pefc-france.fr **Web:** www.pefc-france.org 2



Nom du document : Gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine
Identification du document : PEFC/FR ST 1003-1 : 2025
Approuvé par : Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France **Date :** 26/03/2025
Date d'émission : 26/03/2025
Date d'entrée en vigueur : 26/03/2025
Période de transition : 25/09/2026
Date de révision : 16/06/2028

Mention de copyright
© PEFC France 2025
Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.
Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France

LISTING DES LOTS MIS EN VENTE

Lot PEFC *

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume
1	ANGLUS	GF de la GAIETE	C abattus	27 M^3
2	CHAMPSEVRAINE	Indivision PELTIER	C abattus	57 M^3
3	DAMMARTIN S/ MEUSE	Indivision ROUSSEL	F abattus	154 M^3
4	DAMMARTIN S/ MEUSE	Indivision ROUSSEL	C abattus	85 M^3
5	OSNE LE VAL	FOURNIER Gilles et Séverine	CH-C abattus	67 M^3
6*	POINSON LES FAYL	GEORGES Anne	F abattus	56 M^3
7	SOYERS	BREDELET Régis	AC abattus	54 M^3
8	SOYERS	BREDELET Régis	F abattus	171 M^3
9	VARENNES S/ AMANCE	CHAUSSIN Alain	F abattus	94 M^3
10*	AILLIANVILLE	THOMAS Marc et Irène	H	270 M^3
11	ANDELOT	GF DU VIEUX MOULIN	Taillis à l'UP	300 tonnes
12	ANDILLY	COMPAIN François	H - CH	1288 M^3
13	ATTANCOURT	BLANDIN Francis	C - H	246 M^3
14*	ATTANCOURT	GF BOIS MALOU	C	216 M^3
15*	ATTANCOURT	GF de VAUCLAIR	EP - SP	530 M^3
16	BAILLY LE FRANC (10)	Indivision THIERIOT	C	203 M^3
17	BARGES (70)	DOYEN Jérome	CH	188 M^3
18	BLECOURT	SCI FRAMI	PS-PN-DG	165 M^3
19	BRAUCOURT	Indivision PILLARD	C	57 M^3
20	BROUTHIERES	LARNAUDIE DE FERRAND Xavier	Taillis à l'UP	400 tonnes
21	BUSSIERES LES BELMONT	BRISSAUD Christian	H	240 M^3
22	BUSSIERES LES BELMONT	Plusieurs propriétaires	Acacia	140 M^3
23	CHAMARANDES	LANCLUME Julien	Taillis à l'UP	200 tonnes
24	CHARMES EN L'ANGLE	GF de la GAIETE	Taillis à l'UP	1500 tonnes
25	CHARMES LA GRANDE	HEMARD Béatrice	H	295 M^3
26	CHARMES LA GRANDE	Earl Ferme du moulin de Cirey	H - Ch	645 M^3
27	CHAVANGES (10)	BRUSSOL Jean-Pierre	PN - Tr	110 M^3
28	CLEFMONT	Indivision FOISSEY	F - H	357 M^3
29	COIFFY LE BAS	GF ALBERIC	Bois durs	497 M^3
30	CRENAY	GF DE L'ESSART RENARD	PS	886 M^3
31	DAILLECOURT	Plusieurs propriétaires	H - F	346 M^3
32*	DARMANNES	GF DU CHENOIS	C	248 M^3
33*	DONJEUX	GF DU CHÂTEAU DE DONJEUX	Taillis à l'UP	300 tonnes
34*	DONJEUX	GF DU CHÂTEAU DE DONJEUX	H	195 M^3
35	DOULAINCOURT	JACQUIER Bernadette	PS - PN	67 M^3
36	DOULAINCOURT	JACQUIER Bernadette	PP	89 M^3
37	DROYES	Indivision THIERIOT	C	163 M^3
38	DROYES	Indivision THIERIOT	C	46 M^3
39	DROYES	Indivision THIERIOT	C	77 M^3
40	ECHENAY	GF de PIMODAN	SP	127 M^3
41*	ECLANCE (10)	GF de THORS	C - H - DG	171 M^3
42*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	DG - EP	552 M^3

Art N°	Commune	Nom du vendeur	Principales essences	Volume
43*	ECOT-LA-COMBE	GF D'ECOT-BRIOT	H - F	455 M^3
44	ENFONVELLE (70)	DORMOY Jean-Claude	Acacia	212 M^3
45	FAYS	Indivision VALLERY	CH	345 M^3
46	FAYS	PUTON Odile	F - H	431 M^3
47	FAYS	SCI du Bois Blanchot	DG	193 M^3
48	FLAMMERECOURT	LALLEMENT André	H	145 M^3
49	FOULAIN	PARISEL Jeanine	ML-Pin-fls	369 M^3
50	HAUT-DU-THEM (70)	ETS SOMBORN-LANG-FERRY	EP - SP	333 M^3
51*	HUMBECOURT	GF du VAL MAGENTA	Tr	351 M^3
52*	LOUVEMONT	GF JEAN D'UZES	C	211 M^3
53	LOUZE	Indivision BONAFOUS	C - F	65 M^3
54*	LUZY SUR MARNE	Indivision HENRY	H	300 M^3
55	MERTRUD	PIOT Dominique	C	67 M^3
56	MORANCOURT	GUILLAUME Gilbert	H - C - F	350 M^3
57	MORANCOURT	Indivision VALLERY	Tr	470 M^3
58*	NEUILLY S/ SUIZE	GF DU GRAND BOIS DE NEUILLY SUD	H	370 M^3
59	ODIVAL	HAEFLINGER Nicolas	Taillis à l'UP	250 tonnes
60*	POINSON LES FAYL	GEORGES Anne	SP - Pin	326 M^3
61	PRASLAY	DOYEN Thomas	Taillis à l'UP	1000 tonnes
62	PUELLEMONTIER	Indivision VIEL-CAZAL	F	350 M^3
63*	RICHEBOURG	Indivision HENRY	C	166 M^3
64*	RICHEBOURG	Indivision HENRY	H	829 M^3
65*	RIEL-LES-EAUX (21)	GF DU BOIS DES FORTS	H	1300 M^3
66	ROBERT-MAGNY	PIOT Dominique	Tilleul	137 M^3
67	ROBERT-MAGNY	VERRY Didier	C	114 M^3
68*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	H	167 M^3
69	SAUVAGE-MAGNY	Indivision BONAFOUS	C	64 M^3
70	VAL DE MEUSE	Indivision THOMASSIN	Taillis à l'UP	300 tonnes
71	VALCOURT	MARQUOT Hervé	C - F	57 M^3
72	VIEVILLE	Indivision MARCHAL	F	240 M^3
73*	VILLARS EN AZOIS	SCG QUILLIARD	H	194 M^3
74	VILLIERS AUX BOIS	GF BRANCAS II	C - H	160 M^3
75	VILLOUXEL (88)	AUBRY Jean-Pierre	H - EP	910 M^3
76	VOUECOURT	GF MEJ et GF du MOULIN	feuillus - PS	200 M^3
77*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	138 M^3
78*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	152 M^3
79*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	84 M^3
80*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	276 M^3
81*	SAINT-DIZIER	GF du VAL MAGENTA	C	103 M^3

81 lots - 62 vendeurs - 20 000 M^3 et 4 500 tonnes

C= Chêne H=Hêtre AC=Acacia M=Merisier TR=Tremble F=Frêne S=Sycomore CH=Charme Fls=divers

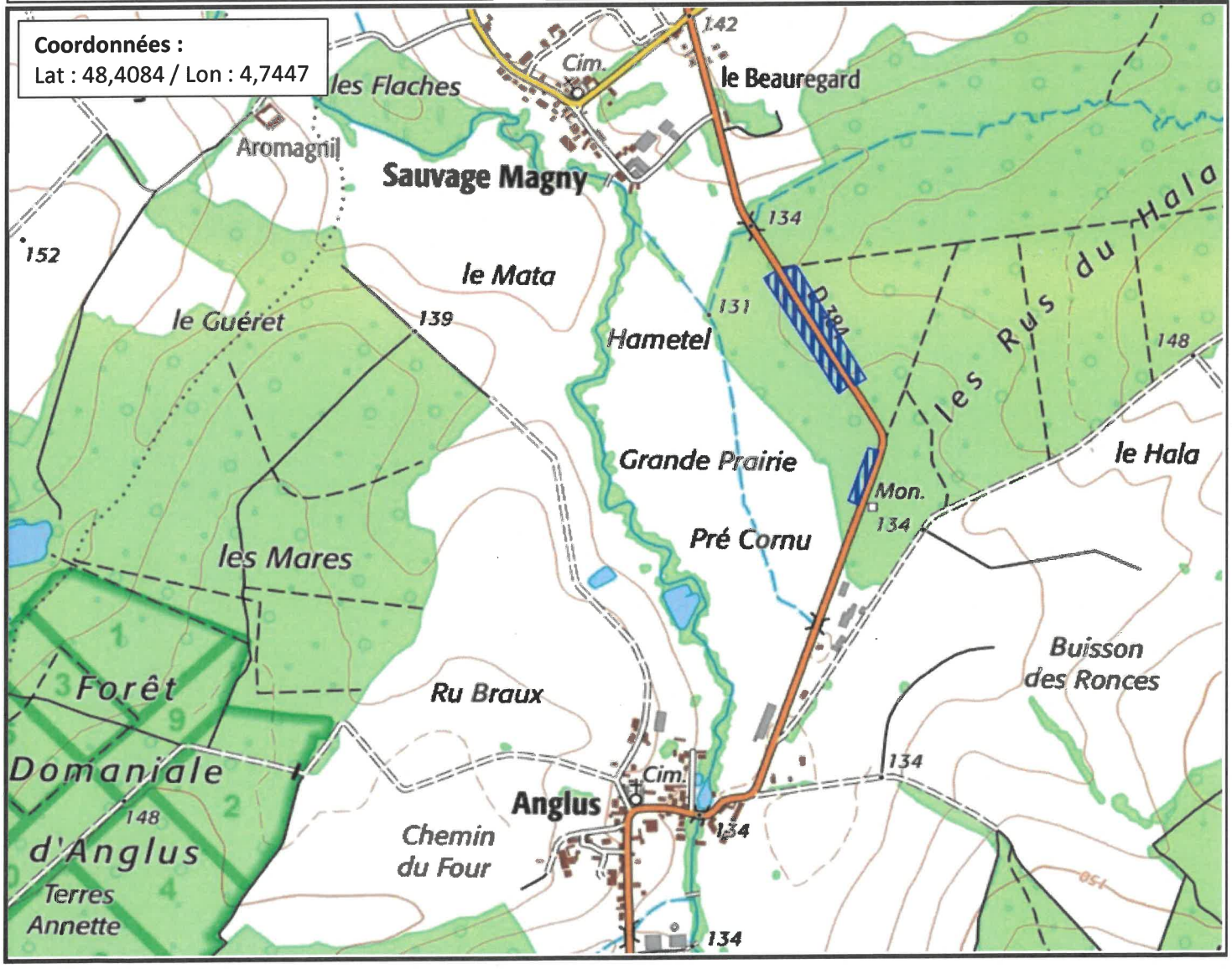
Analyse de Risque. Risque 0 pour les lots certifiés PEFC et faible pour les lots non certifiés PEFC

Signes distinctifs :	Grumes numérotées à la peinture bleue longue durée.		article 1
Conditions d'exploitation :	Bois abattus bord de route	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de la Gaiété Commune : Anglus Lieu-dit : Les Rupts du Hala Parcelles : H 325 - YK 8 Surface : Type de coupe : **Bois abattus bord de route**	
Conditions de débardage :			
Délai d'enlèvement :	Fixé impérativement au 31/12/2026	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant avant enlèvement des produits.	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne		1	8	1	4	2	3		1	1						21	27,175
Total	0	1	8	1	4	2	3	0	1	1	0	0	0	0	0	21	27,175

Soit 21 grumes pouvant cuber 27 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **orange**
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande
Conditions de débardage :	
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/03/2027
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant

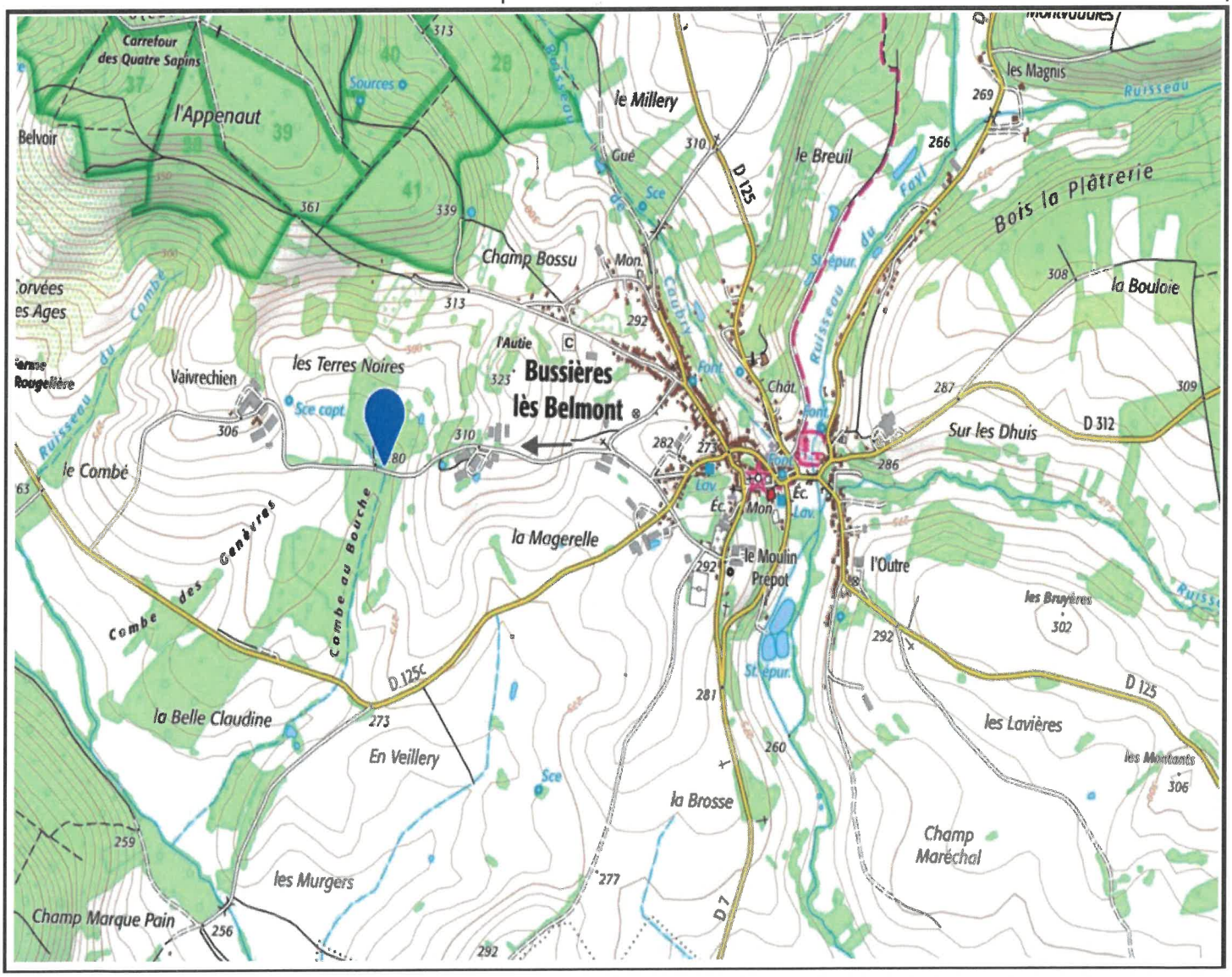
article 2

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision PELTIER
Commune : CHAMPSEVRAINE
Lieu-dit : la margerelle
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,746136/5,532017
Visite libre

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne		1		3	2	4	3	4	2	1	1					21	56,584
TOTAL	0	1	0	3	2	4	3	4	2	1	1	0	0	0	0	21	56,584

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **jaune**
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande
Conditions de débardage :	sortie par route forestière
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/03/2027
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant

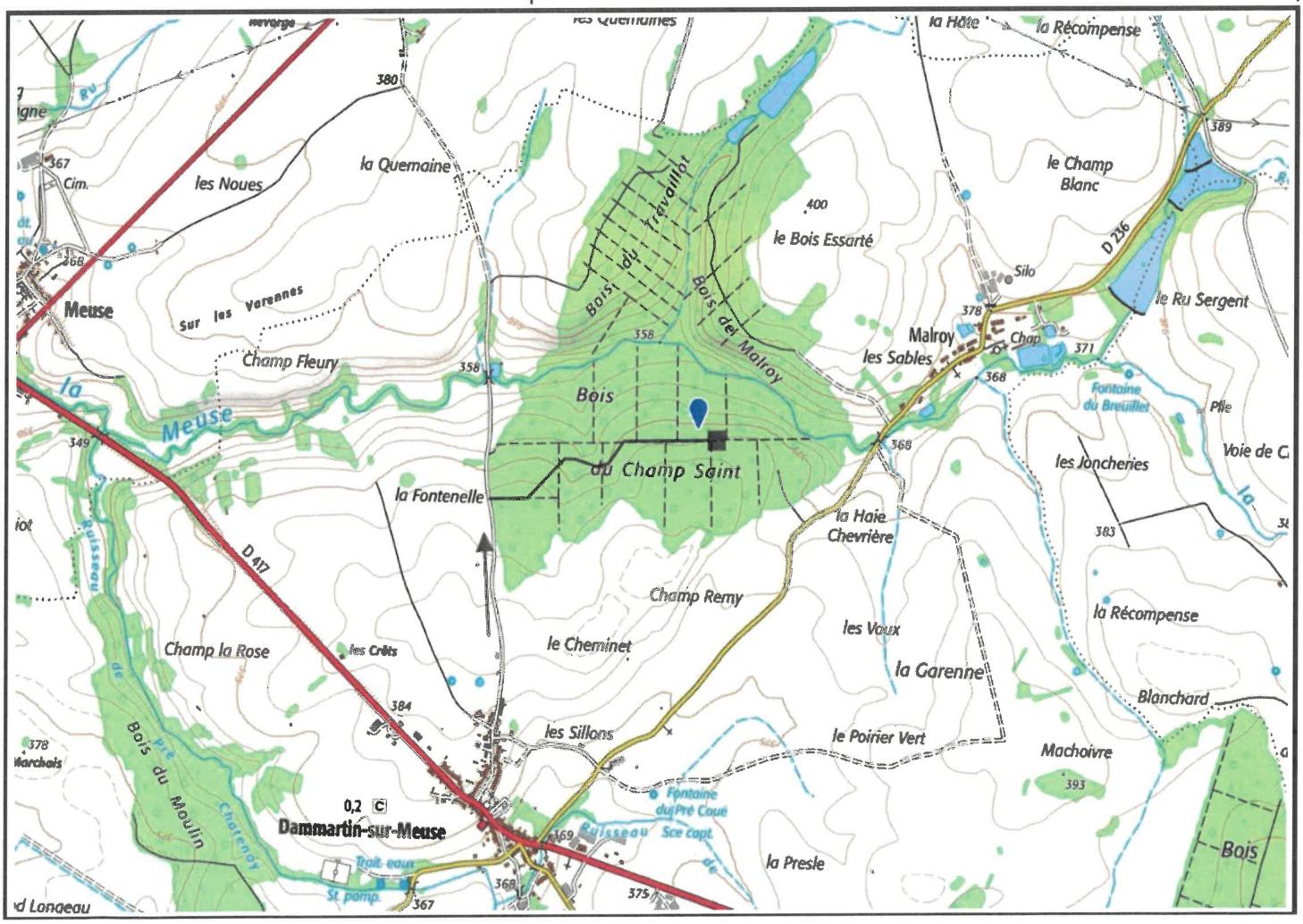
article 3

Lot PEFC 10-21-11/2591

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision ROUSSEL
Commune : DAMMARTIN sur MEUSE
Lieu-dit : bois du CHAMP SAINT
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,989572/5,587474
Visite libre
Refermer la barrière après visite
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Frêne			7	30	36	16	8	2	1	1						101	149,940
Charme					2											2	2,178
E.champêtre							1									1	1,525
TOTAL	0	0	7	30	38	16	9	2	1	1	0	0	0	0	0	104	153,643

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **rouge**
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande
Conditions de débardage :	sortie par route forestière
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/03/2027
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant

article 4

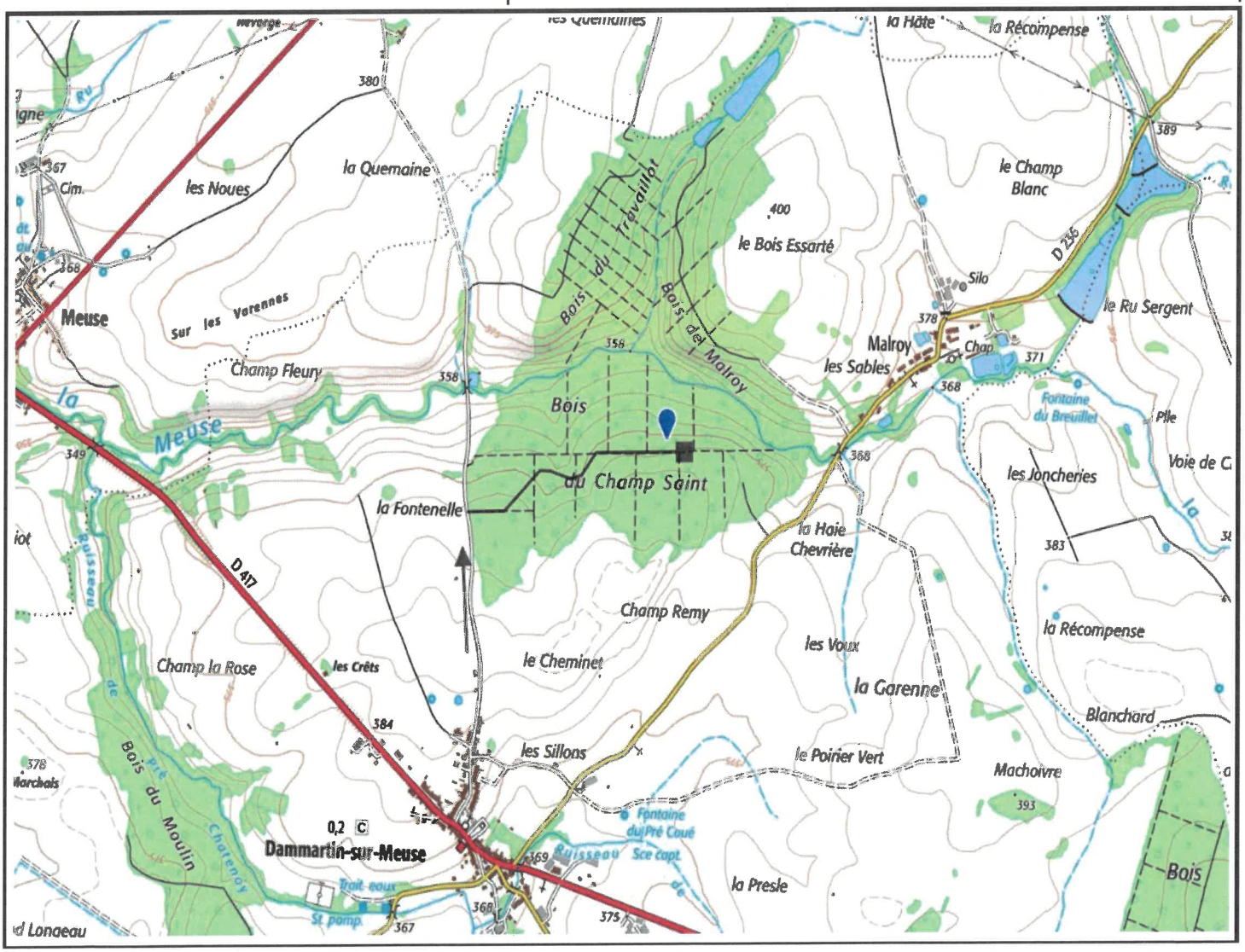
Lot PEFC 10-21-11/2591

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision ROUSSEL
Commune : DAMMARTIN sur MEUSE
Lieu-dit : bois du CHAMP SAINT
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,989572/5,587474
Visite libre
Refermer la barrière après visite
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne			2	5	11	11	9	3	5	1	2					49	84,785
TOTAL	0	0	2	5	11	11	9	3	5	1	2	0	0	0	0	49	84,785

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Grumes numérotées à la peinture.
Conditions d'exploitation :	Bois abattus bord de route
Conditions de débardage :	
Délai d'enlèvement :	Fixé impérativement au 31/12/2026
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant avant enlèvement des produits.

article 5

Lot apporté à CPF 52 par FOURNIER Séverine et Gilles
Commune : Osne-le-Val
Lieu-dit : Bois du Plessier
Parcelle : YH 9
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**

Visite libre

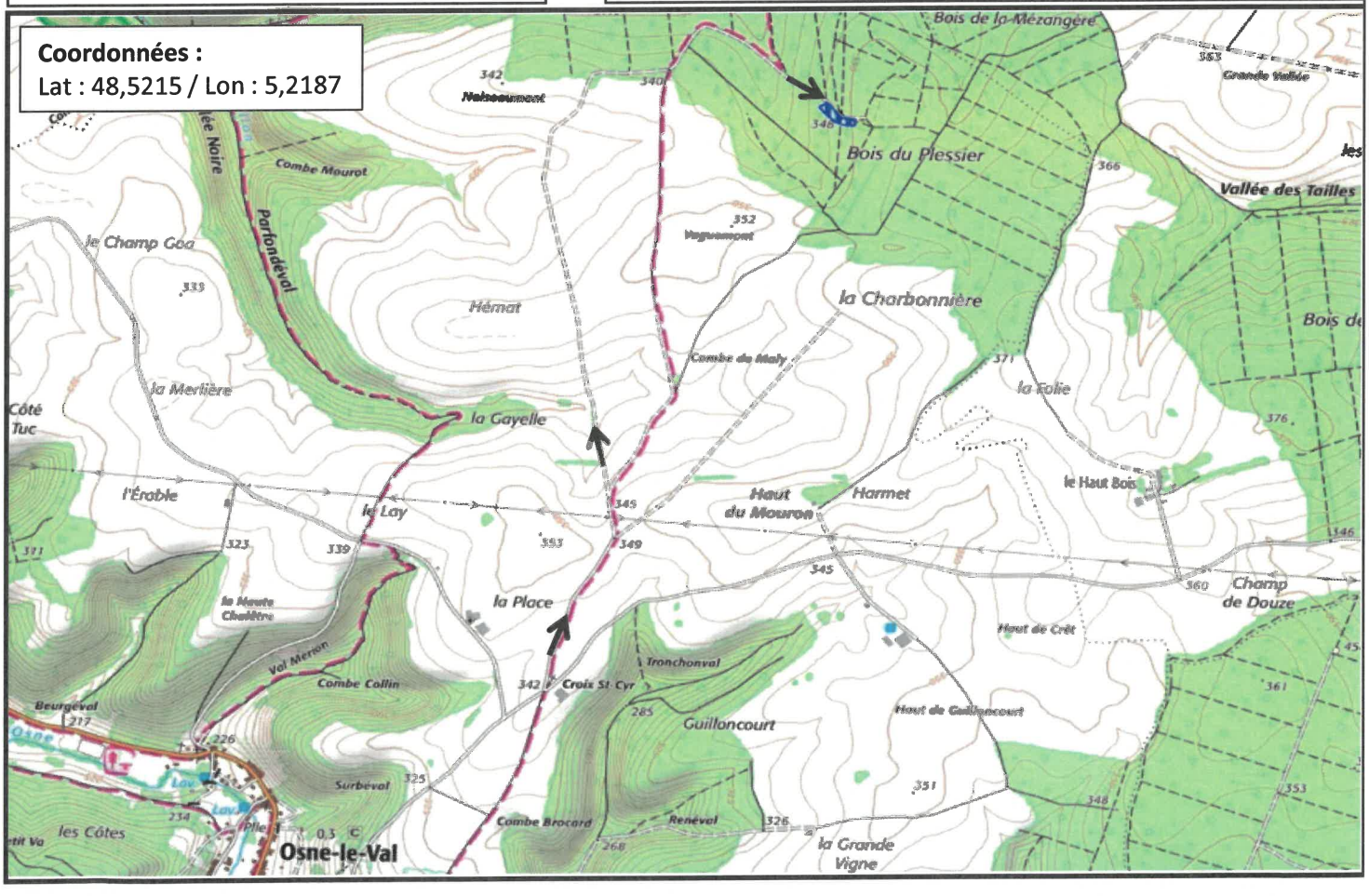
Responsable de la coupe:
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M³
Charme		2		6	15	9	4		1							37	36,592
Hêtre			1	4	4	1										10	11,142
Chêne			1	2		3	1									7	8,505
Frêne			2	1	2	1										6	6,925
Erable champêtre		1	1	1		1										4	2,952
Merisier			1	1												2	1,356
Total	0	3	6	15	21	15	5	0	1	0	0	0	0	0	0	66	67,472

Soit 66 grumes pouvant cuber 67 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **orange**
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande
Conditions de débardage :	
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/03/2027
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant

article 6

Lot PEFC 10-21-11/1768

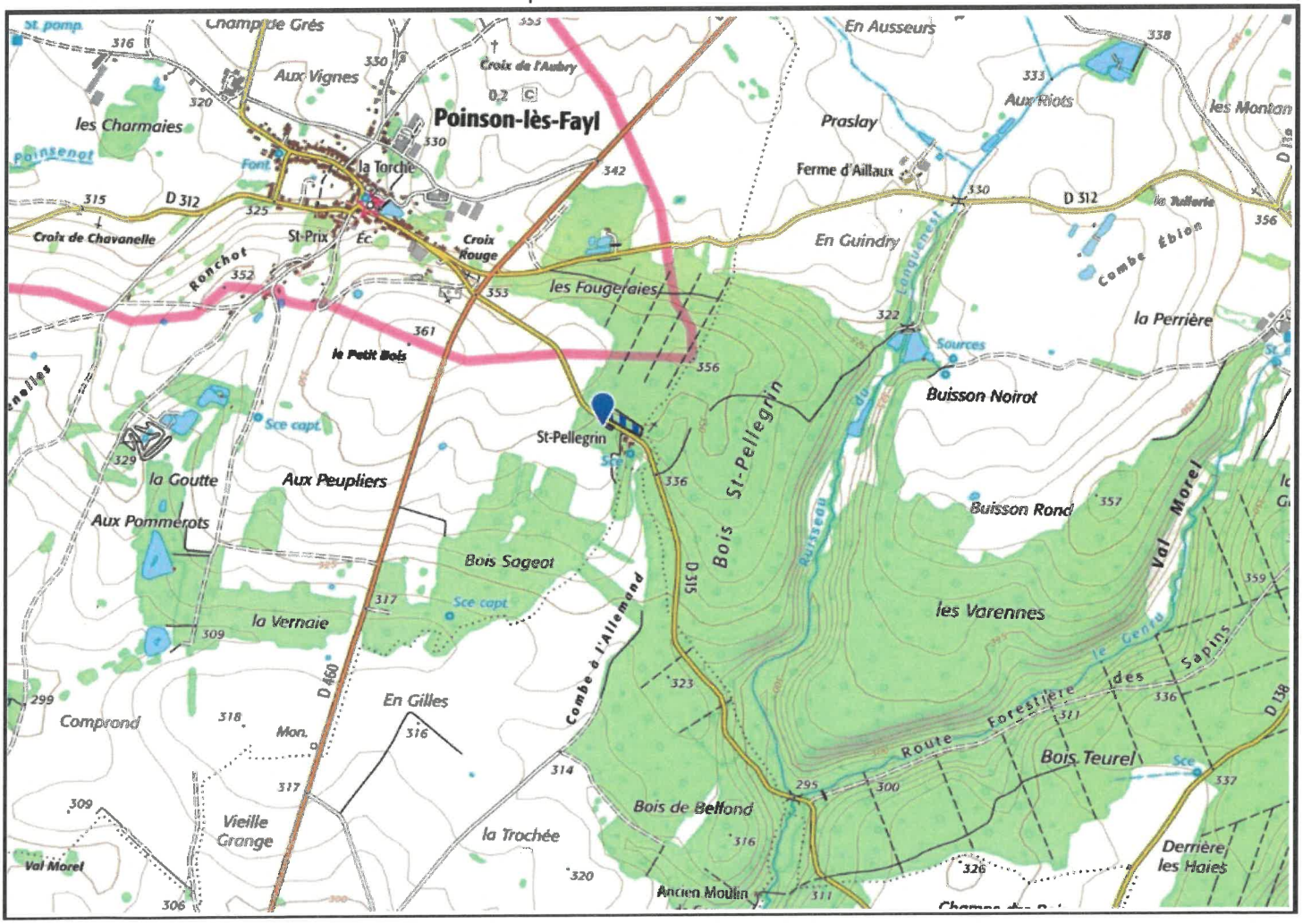
Lot apporté à CPF 52 par Madame Anne GEORGES
Commune : POINSON LES FAYL
Lieu-dit : bois de saint péregrin
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,745584/5,626110
Visite libre

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Frêne			2	7	6	9	1	2								27	43,105
Hêtre				2	1		1			1						5	9,063
Charme			1	1		1										3	3,952
TOTAL	0	0	3	10	7	10	2	2	0	1	0	0	0	0	0	35	56,120

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **bleue**
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande
Conditions de débardage :	
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/12/2026
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant

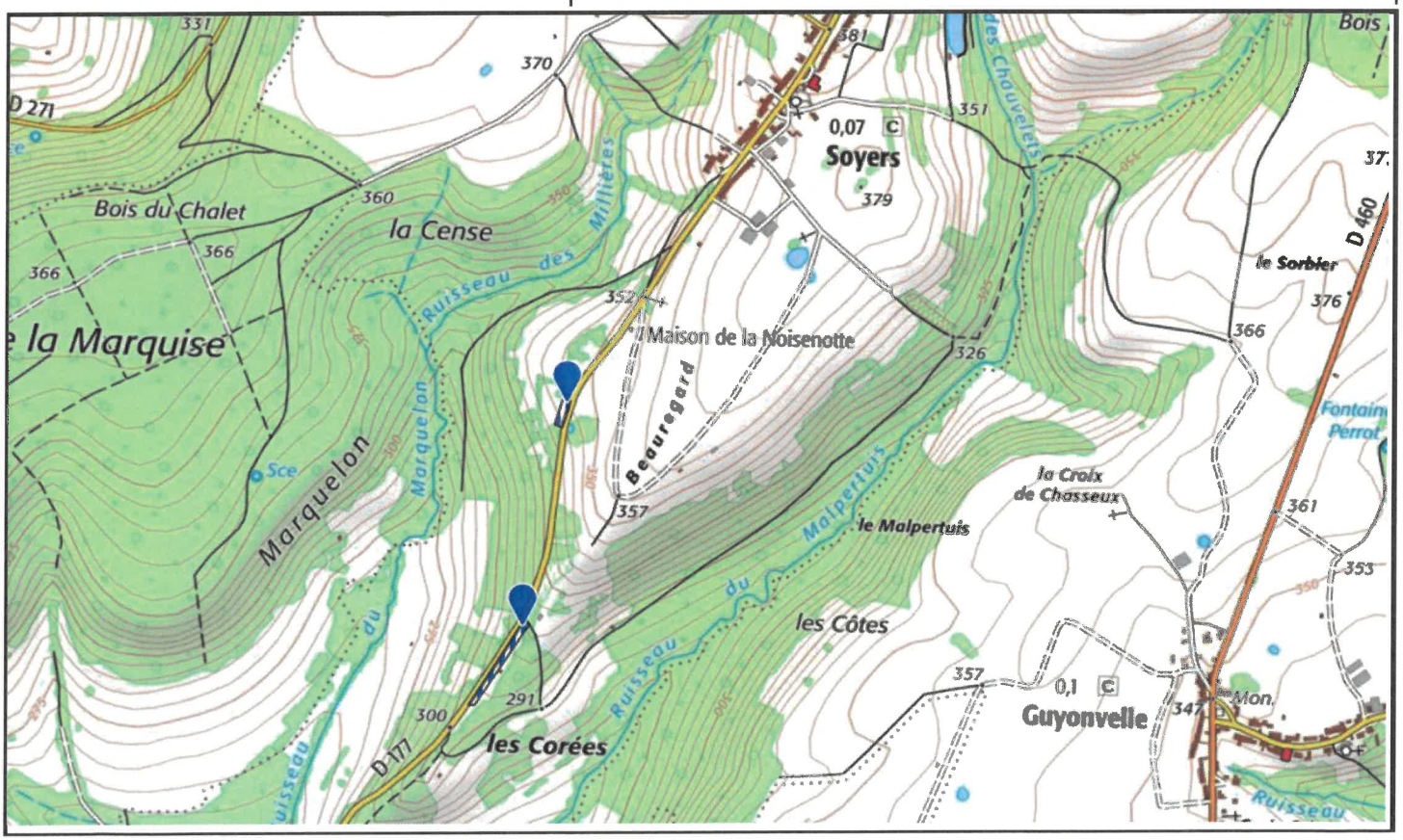
article 7

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BREDELET Régis
Commune : SOYERS
Lieu-dit :
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,856833/5,684282
47,861364/5,685553
Visite libre
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Acacia		2	4	9	5		1		1							22	31,991
Epicéa				1	3			1								5	12,97
Hêtre							1									1	2,793
Chêne									1							1	1,361
Tilleul				1	1											2	2,214
Saule		1	1	1												3	2,284
Châtaignier		1														1	0,683
TOTAL	0	4	5	12	9	0	2	1	2	0	0	0	0	0	0	35	54,296

Prix de retrait :
Prix de vente :

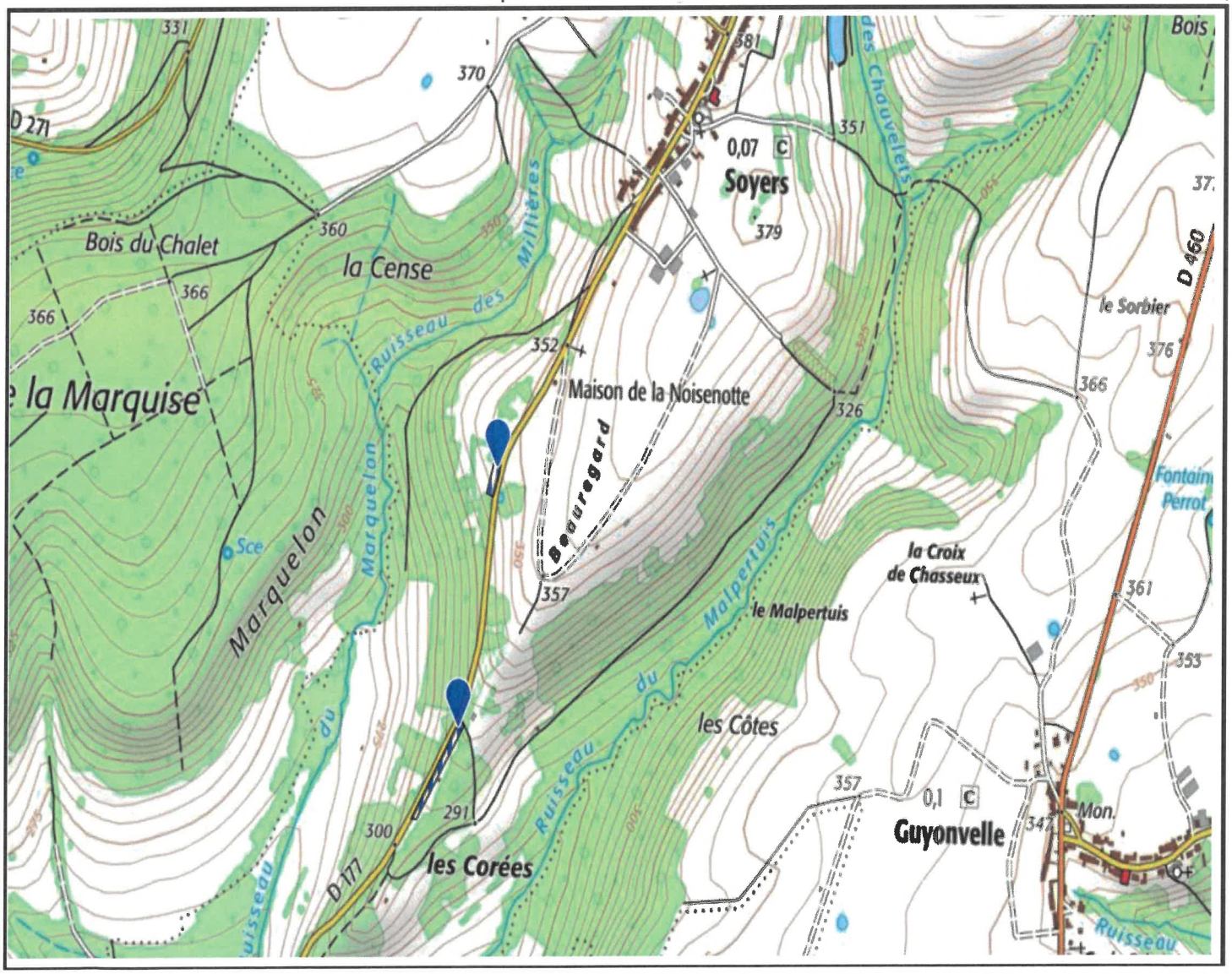
offres:



Signes distinctifs :	grumes numérotées à la peinture **orange**	article 8
Conditions d'exploitation :	bois abattus bord de route bordereau de cubage disponible sur demande	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BREDELET Régis Commune : SOYERS Lieu-dit : Parcelle(s) : Surface : Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
Conditions de débardage :		POINT GPS 47,856833/5,684282 47,861364/5,685553 Visite libre Responsable de la coupe : VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18
Délai d'enlèvement :	fixé impérativement au 30/12/2026	
TVA : 20% Charges : néant	Paiement comptant	

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Frêne		3	11	22	31	28	11	3	2							111	171,500
TOTAL	0	3	11	22	31	28	11	3	2	0	0	0	0	0	0	111	171,500

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



article 9

Signes distinctifs : grumes numérotées à la peinture **orange**

Conditions d'exploitation : bois abattus bord de route
bordereau de cubage disponible sur demande

Conditions de débardage :

Délai d'enlèvement : fixé impérativement au 30/12/2026

TVA : 20% Paiement comptant
Charges : néant

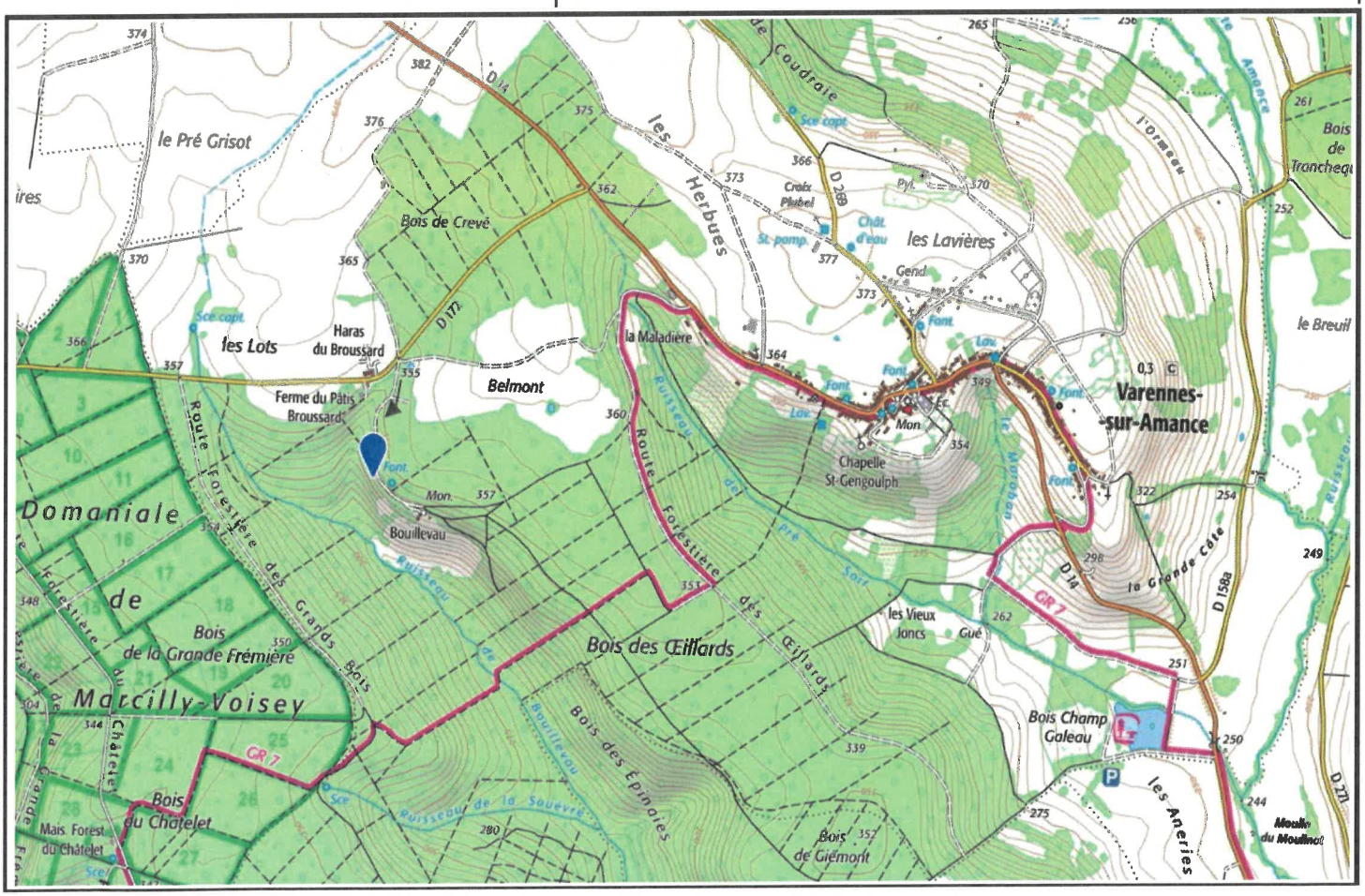
Lot apporté à CPF 52 par Monsieur CHAUSSIN Alain
Commune : VARENNES sur AMANCE
Lieu-dit :
Parcelle(s) :
Surface :
Type de coupe : **Bois abattus bord de route**
POINT GPS
47,895188/5,593148
Visite libre

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06.51.07.12.18

Diamètre médian / Essence	20/24	25/29	30/34	35/39	40/44	45/49	50/54	55/59	60/64	65/69	70/74	75/79	80/84	85/89	90/94	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Frêne		3	17	32	13	12	3									80	76,063
Chêne				1	2	1	2	1				1				8	14,517
Hêtre					1											1	1,005
Acacia			1		1											2	1,637
E. Champêtre			1													1	0,438
TOTAL	0	3	19	33	17	13	5	1	0	0	0	1	0	0	0	92	93,660

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

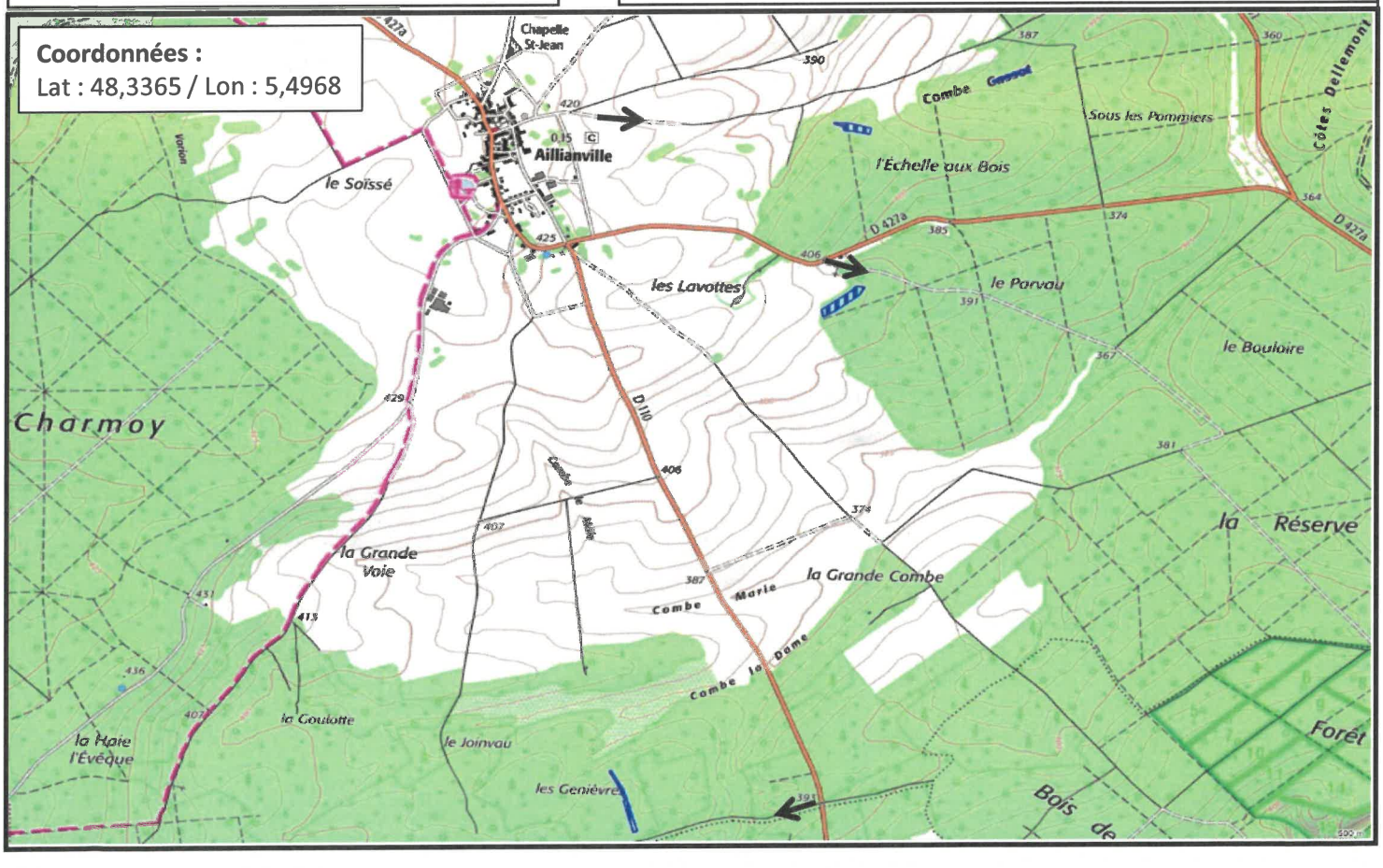


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 10
		Lot PEFC N° 10-21-16/1486	
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves et des zones de semis.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur et Madame THOMAS Marc Commune : Aillianville Lieu-dit : Combe Cassot / Lavottes Parcelles : B 203-1196 / C 1219 / ZC 69 Surface : 1,5 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Seront précisées sur place par le propriétaire. Par temps sec.	Visite libre ou s'adresser au propriétaire au 06-87-93-72-61 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale		
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre			1	3	10	13	11	9	7	9	4	1	1	1		70	98,8
Erable sycomore							2	1								3	3,9
Bouleau							1									1	1,8
Epicéa						1										1	1,4
Chêne				2												2	1,4
Erable champêtre			1	1												2	1,0
Charme					1											1	0,8
Total	0	0	2	6	11	14	14	10	7	9	4	1	1	1	0	80	109,1

Soit 80 tiges pouvant cuber 109 M³ (BO) + 161 M³ (Houppiers) soit un total de 270 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



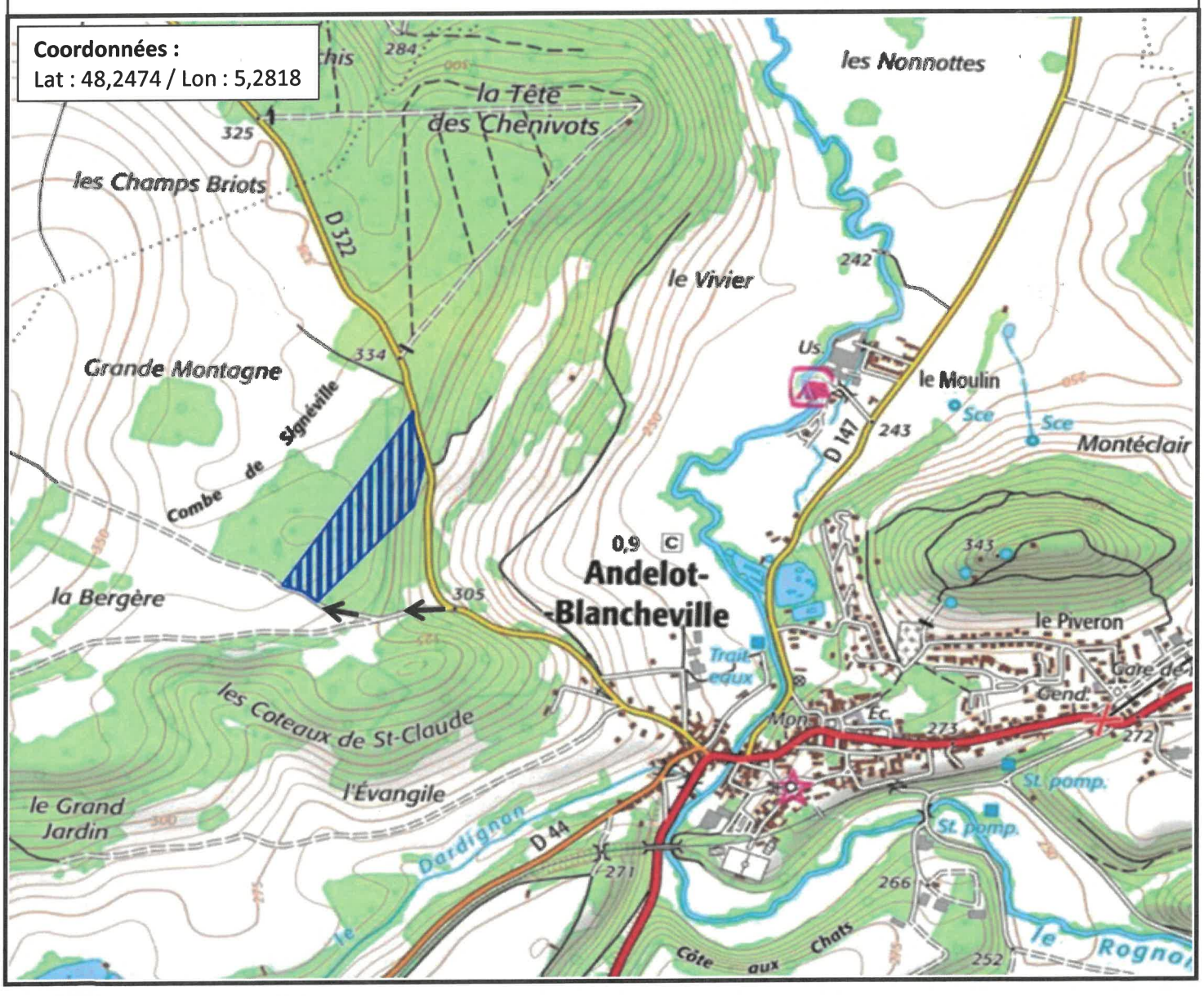
Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements tracé à la peinture rouge. Bordures marquées en bleu.		article 11
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Mise en andains des rémanents dans l'axe des cloisonnements et hors des tâches de semis.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Vieux Moulin Commune : Andelot-Blancheville Lieu-dit : Combe de Signéville Parcelle : ZS 19 Surface : 5,7 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant et cloisonnements à ouvrir. Place de dépôt existante.		
	Bois énergie autorisé		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 300 Tonnes

Essences principales : charme, hêtre

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	flaches au corps + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Abattage dirigé sur les parcelles - Maintien des limites de parcelles
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec. Sortie par chemin et route forestière de l'AF d'ANDILLY avec état de lieux
Place de stockage :	Limitée sur la propriété en bordure de chemin
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 12

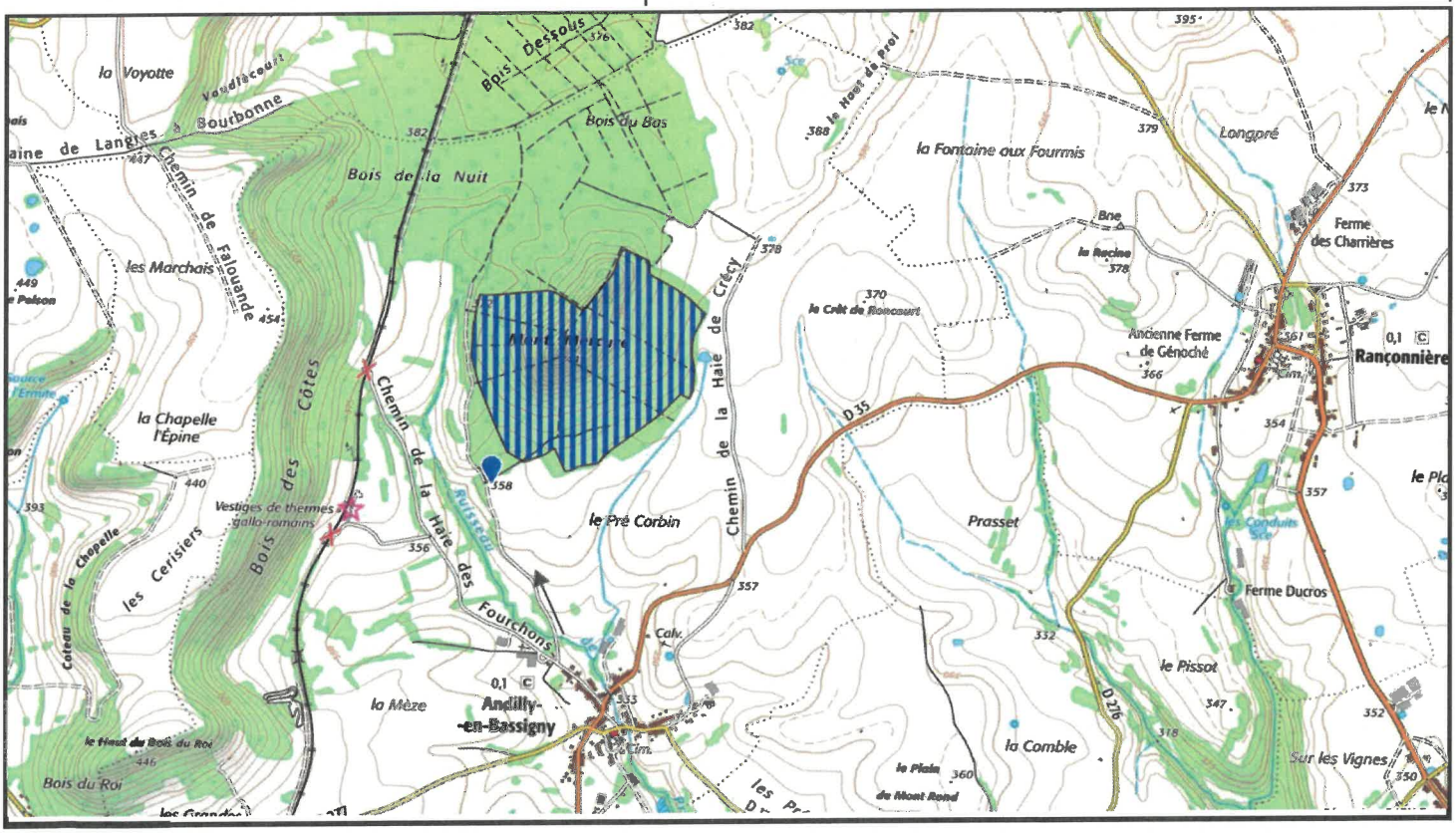
Lot apporté à CPF 52 par Monsieur COMPAIN François
Commune : ANDILLY en BASSIGNY
Lieu-dit : forêt du mont mercure
Parcelle : A 10
Surface : 49 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
47,931499/5,519466

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M^3
Hêtre			4	7	11	24	39	28	27	19	15	7	4	1			186	310,688
Hêtre déclassé									2	1	1			1			5	11,142
Hêtre sec					1	1	3	1	1	1							8	0,000
Chêne			2	5	6	5	4	1			1						24	22,455
Chêne déclassé					1	3				1							5	6,109
Chêne sec			2	1	1	2	2	5									13	0,000
Frêne			2		1	1	1	2									7	7,949
Charme	2	12	51	107	102	82	22	8	3								389	250,075
Merisier			1	1		2											4	3,118
Tremble			2	2	2		1										7	6,351
Total	2	12	64	123	125	120	72	45	33	22	17	7	4	2	0	0	648	617,887

Soit 648 tiges pouvant cuber 618 m3 BO + BI et 670 m3 BI pour les houppiers soit un total de 1288 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers réservés découpe diamètre 30 cm Taillis reservé Abattage dirigé sur les parcelles concernées - respect des réserves
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements en place uniquement par temps sec . **Sortie par chemin rural en direction de VILLIERS aux BOIS**
Place de stockage :	à l'entrée de la propriété sur terrain naturel
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

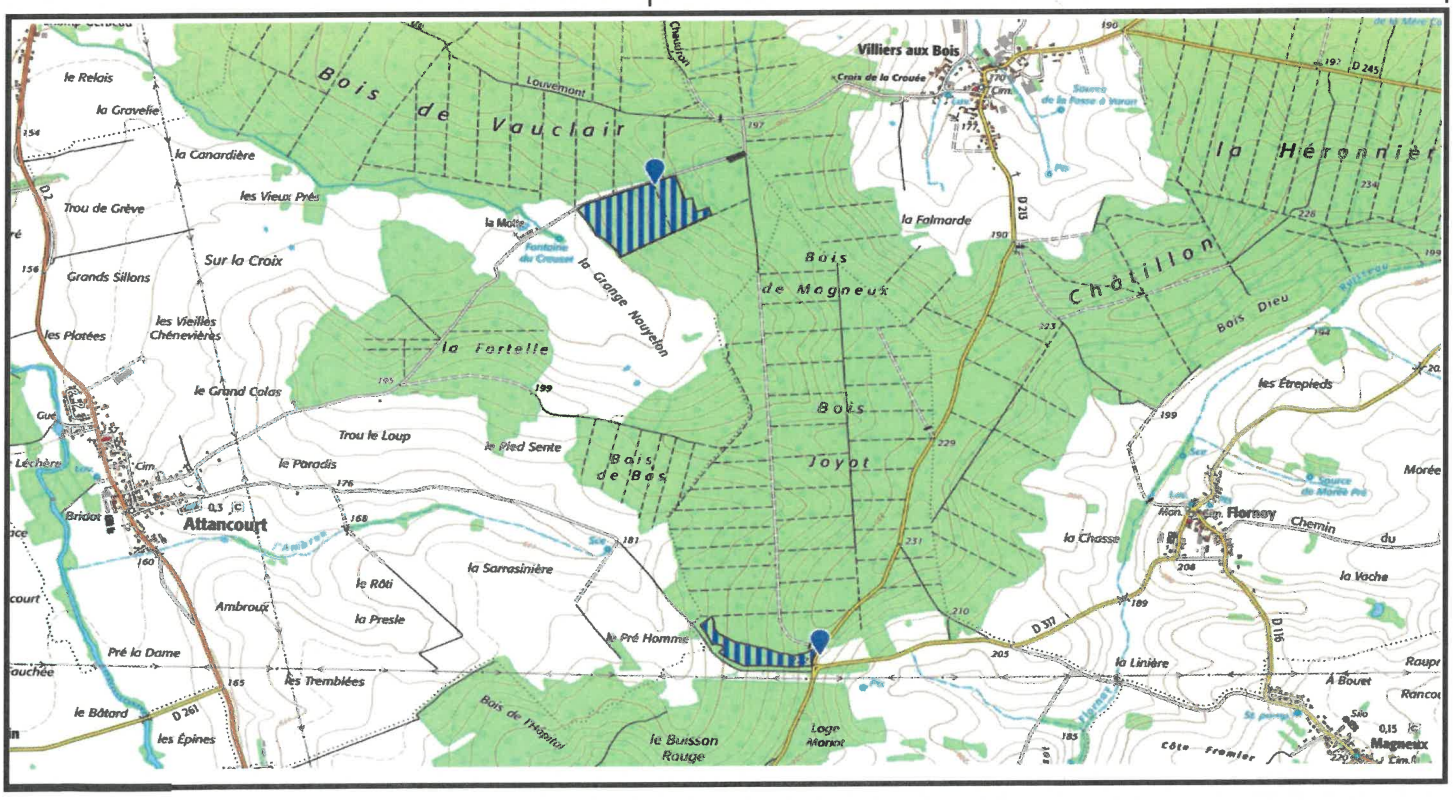
article 13

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BLANDIN Francis
Commune : ATTANCOURT
Lieu-dit : bois du VAUCLAIR
Parcelles : 1 - 2 - 3 - 4p - 5
Surface : 16,50 Ha
Type de coupe : amélioration
Point GPS
48,539734/4,960932
48,518724/4,970661
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M^3
Chêne			1	7	11	9	3	11	9	5	5		2				63	99,231
Chêne chablis					2	1		2		1							6	7,619
Chêne Déclassé			1		3	3	1	3	2	1	1	2	1				18	33,518
Chêne sec						1	2						1				4	0,000
Hêtre			3	11	9	17	15	8	5	2	1	1	2	1			75	98,508
Hêtre Déclassé											1						1	2,064
Hêtre sec							1			1		1					3	0,000
Charme						2		1									3	2,774
Champêtre					1												1	0,746
Merisier					1												1	0,823
Tremble				1													1	0,817
Total	0	0	5	19	27	33	22	25	16	10	8	4	6	1	0	0	176	246,100

Soit 176 tiges pouvant cuber 246 m3 BO

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	

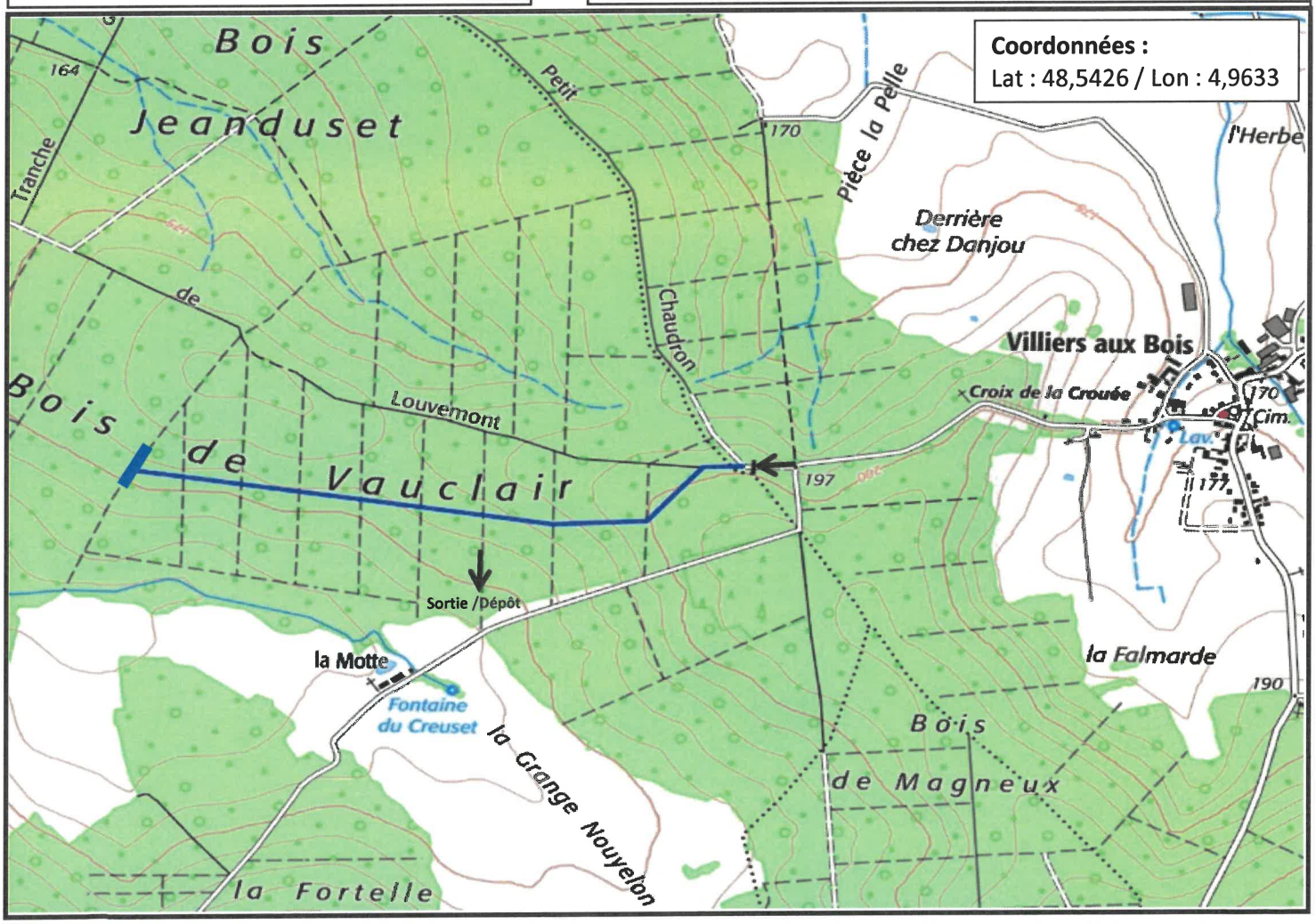


Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture bleue longue durée.		article 14
		Lot PEFC N° 10-21-11/2016	
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier Bois Malou	
Conditions de débardage :	Par emprise de route à ouvrir. Impérativement par temps sec.	Commune : Attancourt	
	Taxe de 3€/m³ si sortie par Attancourt.	Lieu-dit : Bois de Vauclair	
	Accès interdit le samedi et dimanche en période de chasse.	Parcelle : A 416p	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/03/2027- **Coupe urgente**	Surface : 2,5 Hectare	
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%	Type de coupe : Coupe rase d'emprise de route	
Charges :	néant	Visite libre ou s'adresser à M. GUERELLE au 06-51-69-62-29	
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
Chêne					3	11	13	23	17	22	10	5	7	5		116	208,403
Chêne déclassé									1	1	1					3	5,918
Hêtre								1								1	1,293
Alisier torminal								1								1	0,824
Total	0	0	0	0	3	11	13	25	18	23	11	5	7	5	0	121	216,4

Soit 121 tiges pouvant cuber 216 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois marqués à la peinture rouge. Les secs et châblis, non cubés, sont obligatoirement à exploiter et évacuer.
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements. Feuillus réservés.
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Route forestière et places de dépôt existantes.

Accès interdit le samedi et dimanche en période de chasse.

Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 15

Lot PEFC N° 10-21-11/2034

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de Vauclair

Commune : Attancourt

Lieu-dit : Bois de Vauclair

Parcelle : A 415p

Surface : 7 Hectares

Type de coupe : Extraction résineuse

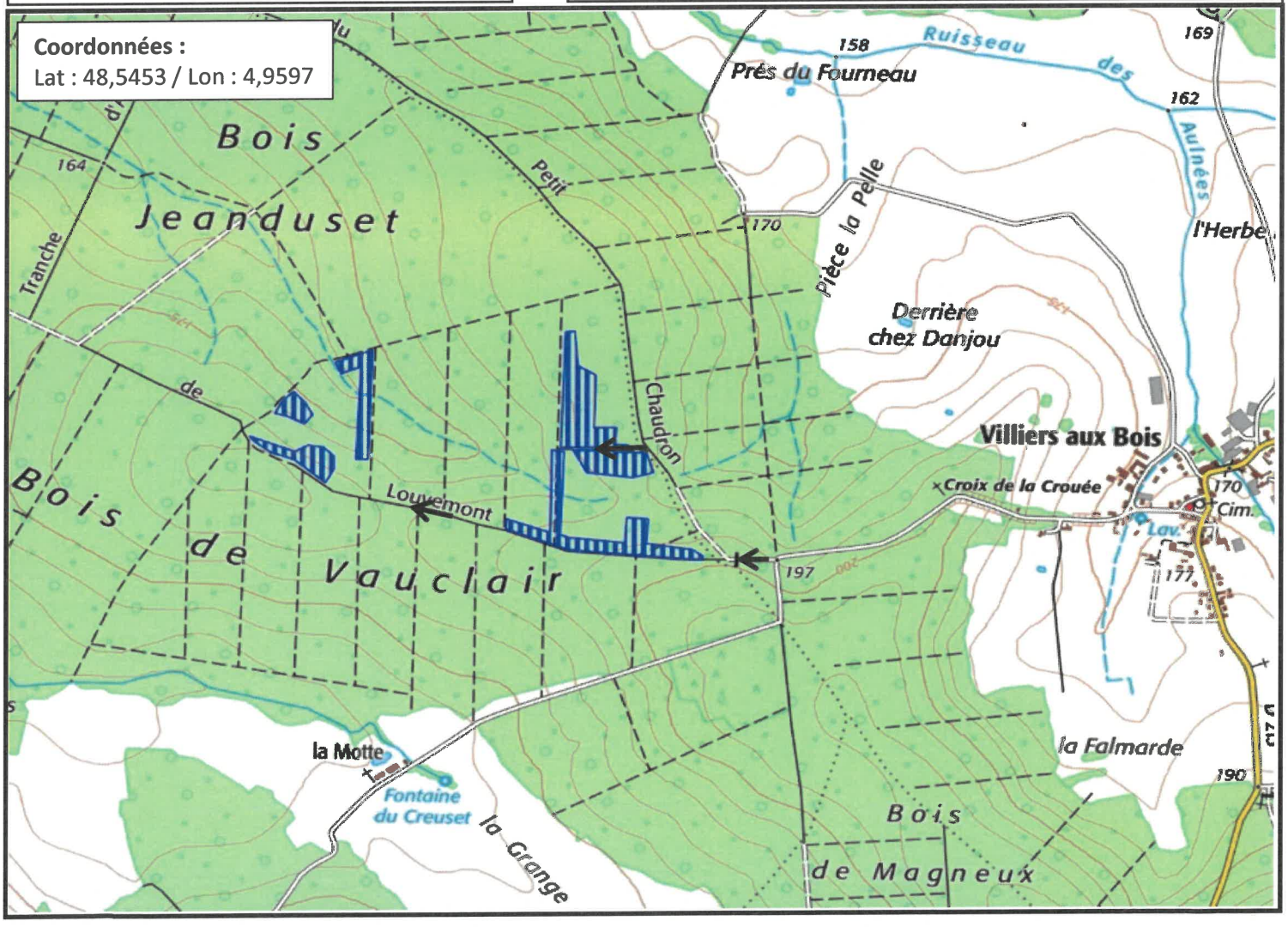
Visite : s'adresser à M.GUERELLE au 06-51-69-62-29- Refermer la barrière.

Responsable de la coupe:
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Epicéa	91	265	185	186	115	42	20	7	2	1			1	1		916	296,322
Sapin pectiné	15	29	60	42	32	45	37	21	10	5		2				298	204,895
Douglas		2	2	4	4	2	1	1		3	1		2			22	29,226
Total	106	296	247	232	151	89	58	29	12	9	1	2	3	1	0	1236	530,4

Soit 1236 tiges pouvant cuber 530 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

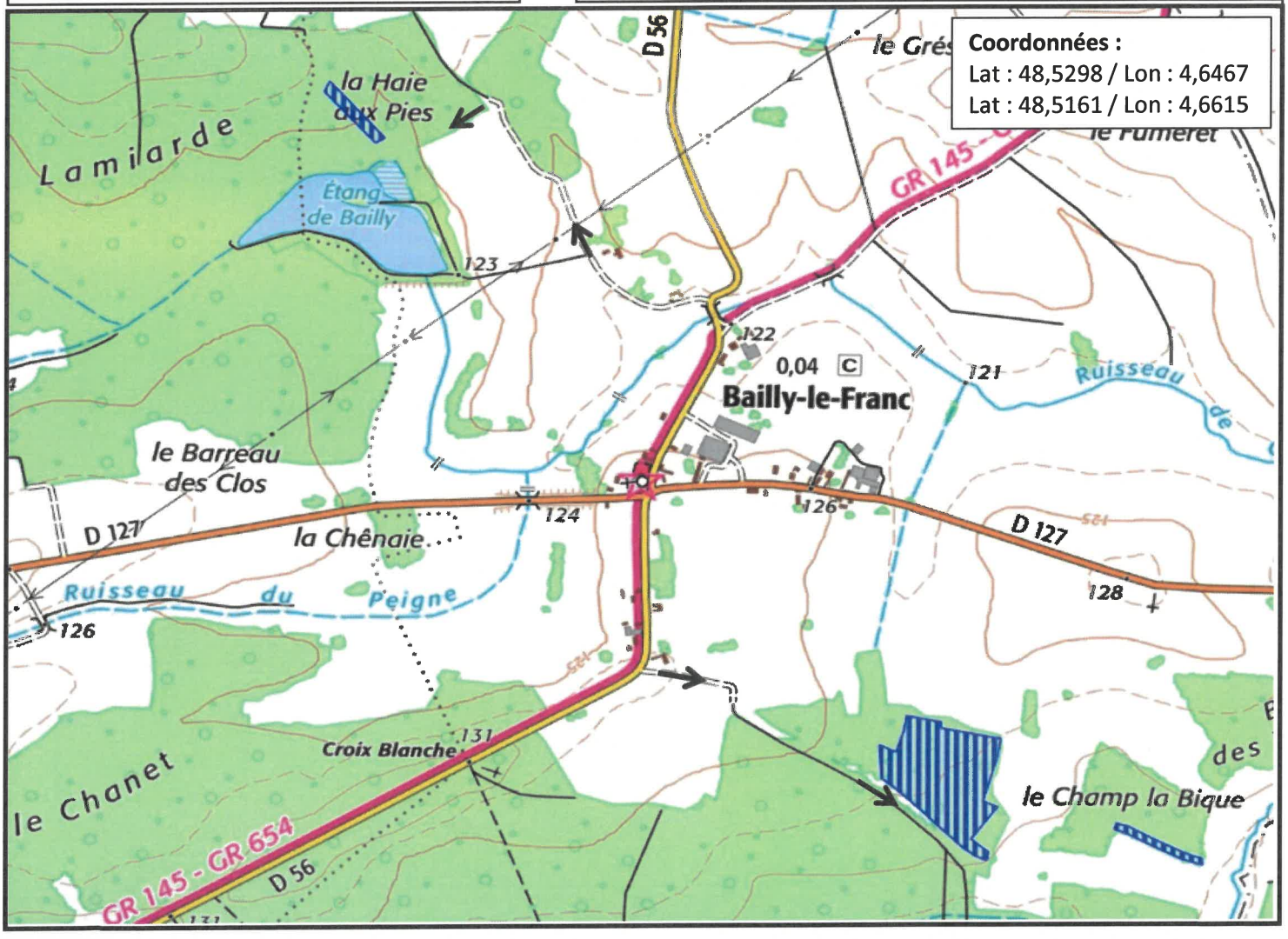


Signes distinctifs :	ZH 96 : Bois martelés et ceinturés à la peinture bleue longue durée. Les bois flachés en rouge ne font pas partie de la vente. B 11 - ZH 73 : Bois martelés et ceinturés à la peinture orange.		article 16
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect impératif des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'Invision THIERIOT Commune : Bailly-le-Franc (10) Lieu-dit : La Haie aux Pré / Les Petits Ardouins Parcelles : B 11 / ZH 73-96 Surface : 5,6 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemins existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M³
Chêne				1		1	1	3	22	16	15	2	5	4		70	180,8
Chêne déclassé				1	1	1	2	3								8	8,9
Frêne				2	6	4	1	1								14	13,2
Total	0	0	0	4	7	6	4	7	22	16	15	2	5	4	0	92	202,976

Soit 92 tiges pouvant cuber 203 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

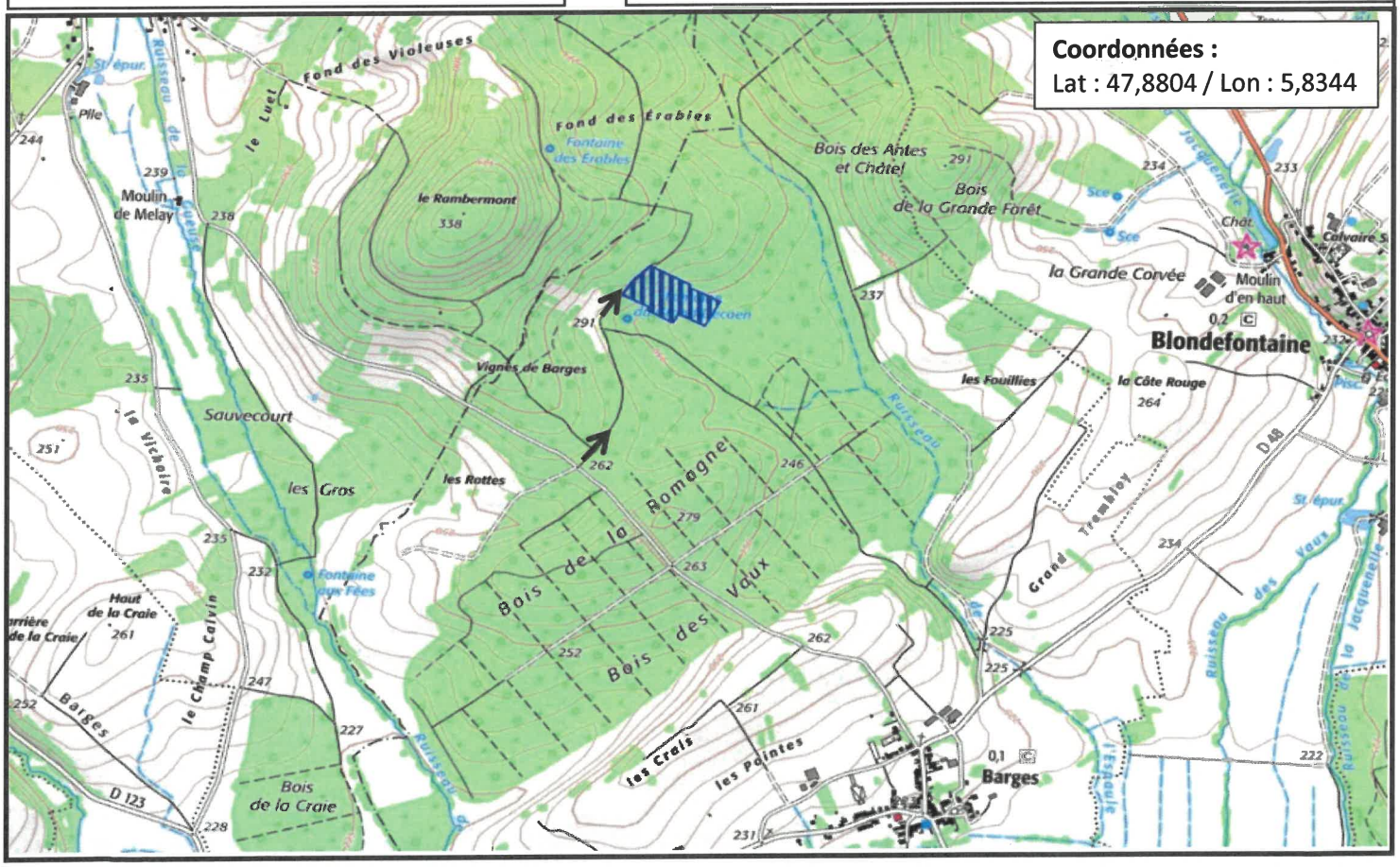


Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.		article 17
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Jérome Commune : Barges (70) Lieu-dit : Bois de Romagne ou Moussie Parcelle : A 570 Surface : 3,5 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements et chemin existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Charme					12	15	28	29	10	6	1					101	83,141
Erable champêtre						1		2	1	1						5	5,504
Tremble								1	1							2	3,338
Frêne				1	2				1							4	2,772
Chêne déclassé										1						1	1,585
Acacia							1									1	1,151
Alisier torminal								1								1	0,849
Total	0	0	0	1	14	16	29	33	13	8	1	0	0	0	0	115	98,340

Soit 115 tiges pouvant cuber 98 M³ (BO+BI) + 90 M³ (Houppiers) soit un total de 188 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

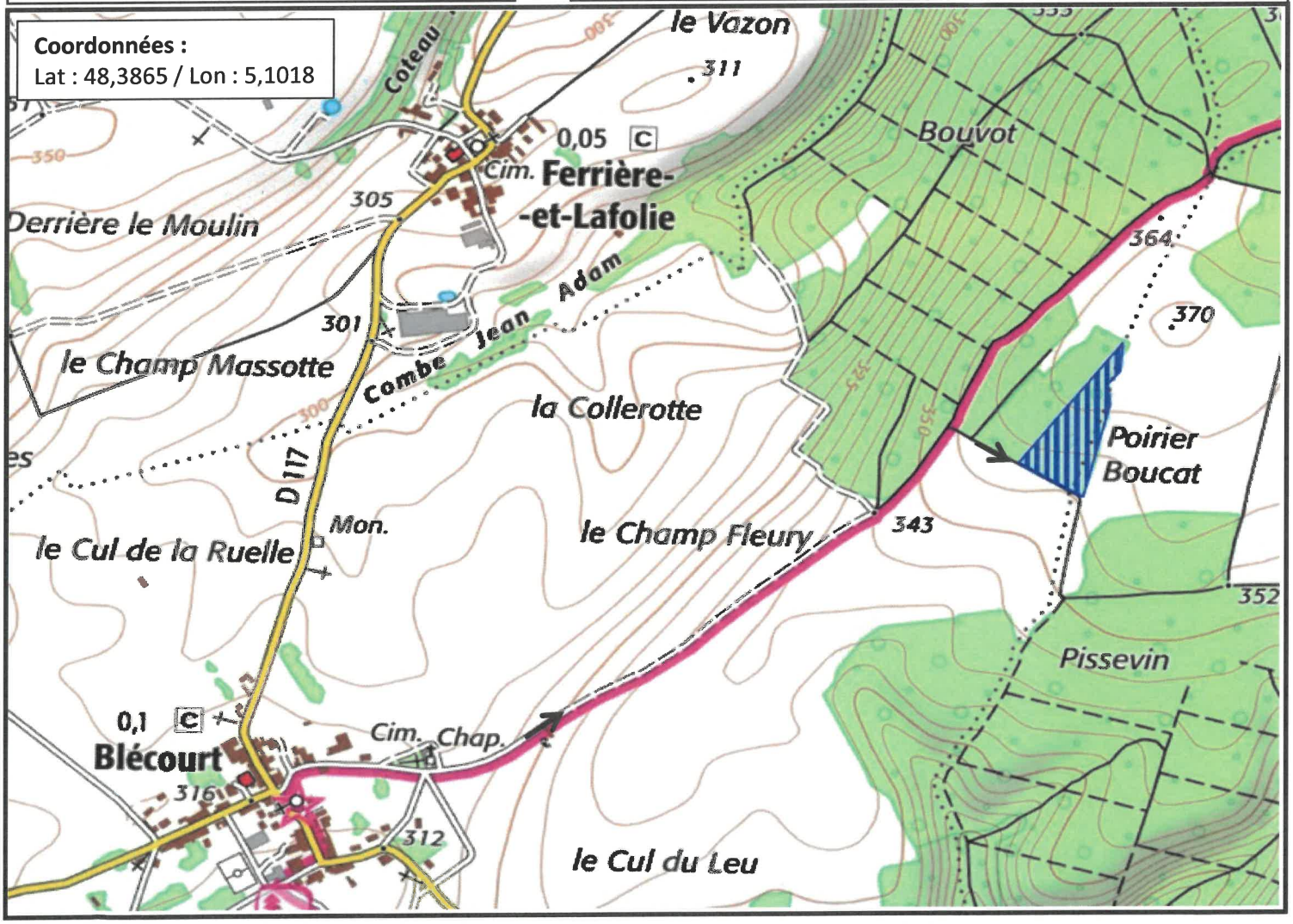


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.		article 18
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par la SCI FRAMI Commune : Blécourt Lieu-dit : Le Havillon Parcelle : ZK 24p Surface : 2,3 Hectares Type de coupe : Eclaircie sélective	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin et cloisonnements existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Pin sylvestre			2	9	20	26	15	1								73	79,118
Pin noir		7	27	33	16	19	7									109	73,164
Douglas	4	4	3	6	3	1	1		1							23	13,384
Total	4	11	32	48	39	46	23	1	1	0	0	0	0	0	0	205	165,7

Soit 205 tiges pouvant cuber 166 M^3 (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

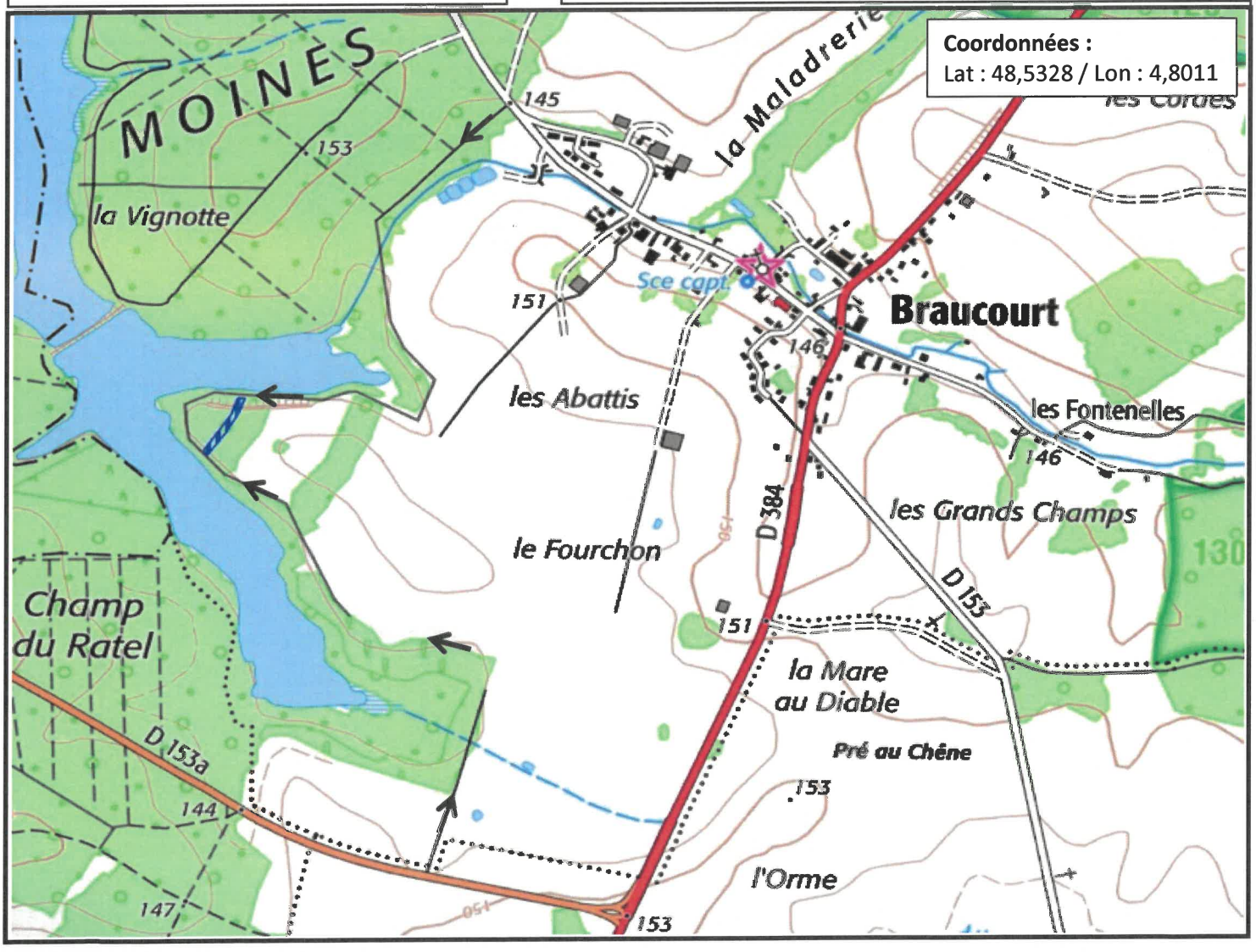


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 19
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Abattage sur la parcelle concernée. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision PILLARD Commune : Braucourt Lieu-dit : Les Abattis Parcelle : 068 XH 5 Surface : 18 Ares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemins existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne						1		2	4	2	2	1	1		1	14	53,3
Chêne déclassé				1			1									2	3,3
Total	0	0	0	1	0	1	1	2	4	2	2	1	1	0	1	16	56,617

Soit 16 tiges pouvant cuber 57 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



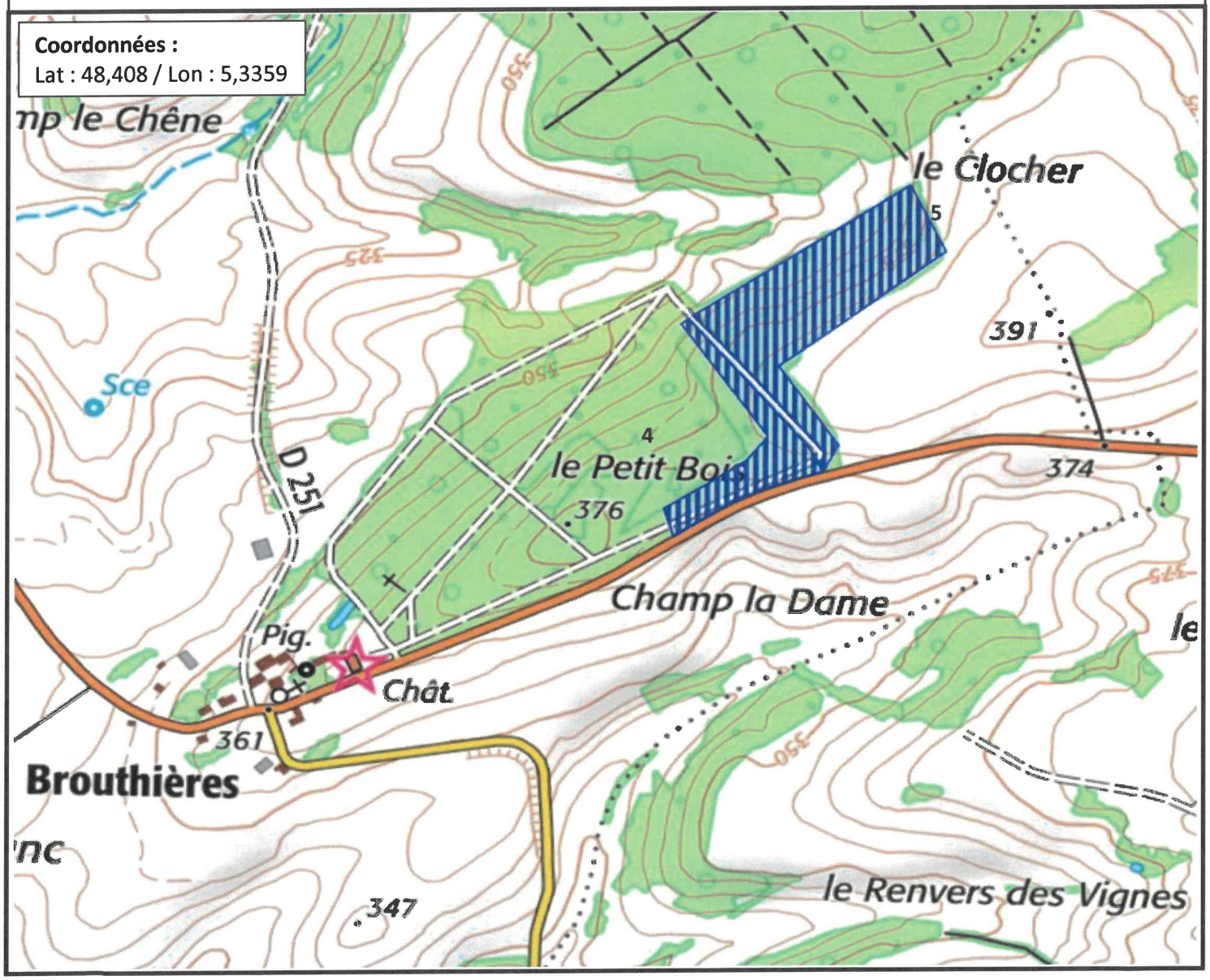
Signes distinctifs :	P.4 : Coupe rase de la bordure de route et extraction des bois marqués de traits obliques. P.5 : Cloisonnements et périmètre tracés à la peinture rouge, bordures marquées en bleue.		article 20
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Evacuation des bois secs entre les cloisonnements. Câblage des bois le necéssitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur LARNAUDIE DE FERRAND Xavier Commune : Brouthières Lieu-dit : Le Petit Bois Parcelles : 4p - 5 Surface : 8 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements, rase et extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Stockage sur la parcelle en bordure de route.		
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	**Bois énergie autorisé** Fixés au 31/10/2027 - Coupe urgente	Visite libre Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 400 Tonnes

Essences principales : hêtre, pins, épicéa, bois blancs

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	

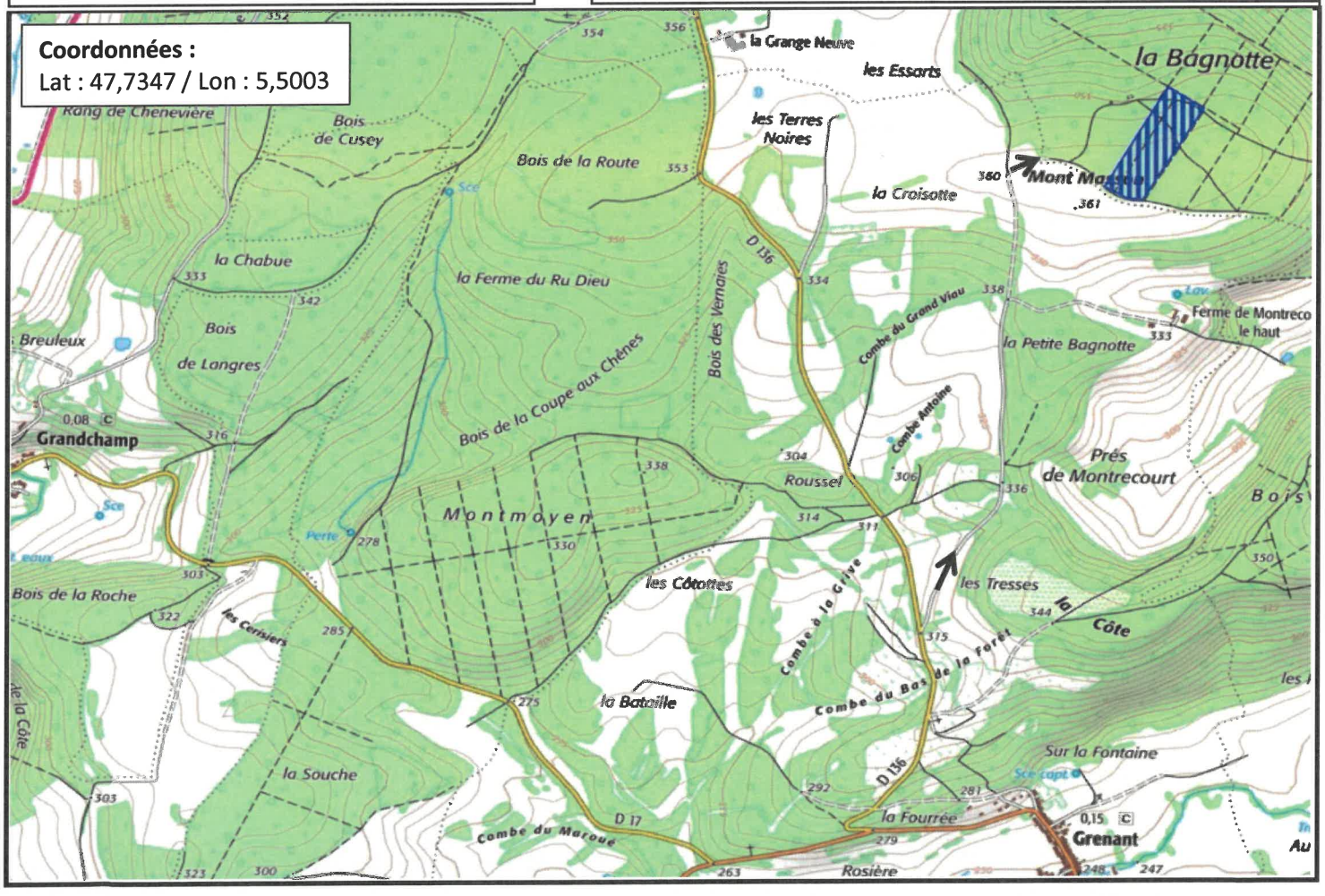


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 21
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect impératif des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BRISSAUD Christian Commune : Bussières-les-Belmont Lieu-dit : La Bagnotte Parcelle : 9 Surface : 6 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemins existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre					1		2	5	8	6	7	2	1	1		33	86,3
Frêne				2		2	1	3								8	7,6
Tremble			1		3											4	4,4
Chêne déclassé							1									1	1,7
Hêtre déclassé							1									1	1,3
Total	0	0	1	2	4	2	5	8	8	6	7	2	1	1	0	47	101,302

Soit 47 tiges pouvant cuber 101 M³ (BO+BI) + 139 M³ (Houppiers) soit un total de 240 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

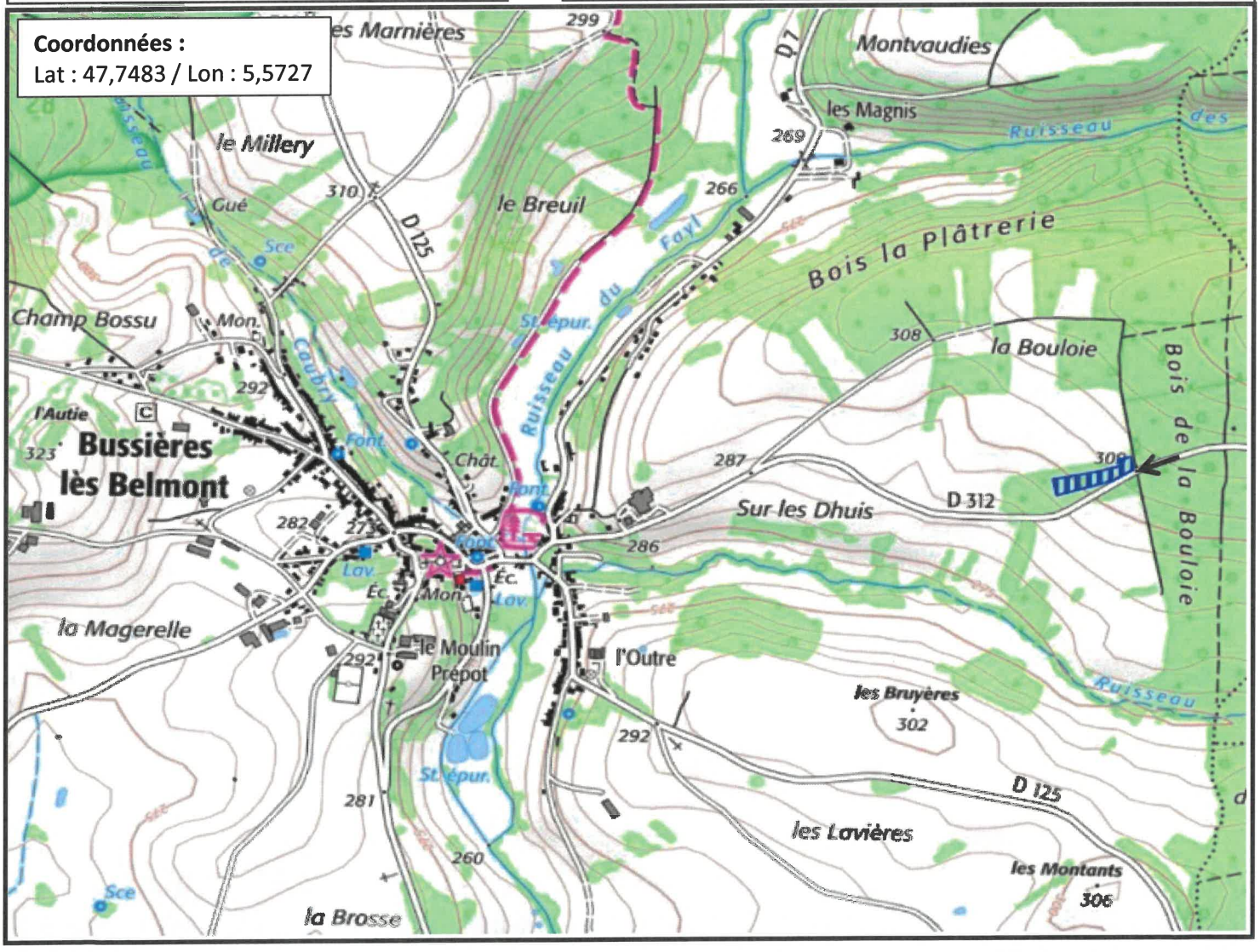


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture bleue longue durée.		article 22
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Plusieurs Propriétaires Commune : Bussières-les-Belmont Lieu-dit : La Bouloie Parcelles : ZD 115-116-117-118 Surface : 50 Ares Type de coupe : Rase / Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Stockage sur la parcelle en bordure de route.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/04/2027 - **Coupe urgente**	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
Acacia	66	112	86	88	53	18	4		2							429	129,5
Feuillus divers	17	12	11	3	3	3		1								50	10,1
Total	83	124	97	91	56	21	4	1	2	0	0	0	0	0	0	479	139,628

Soit 479 tiges pouvant cuber 140 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



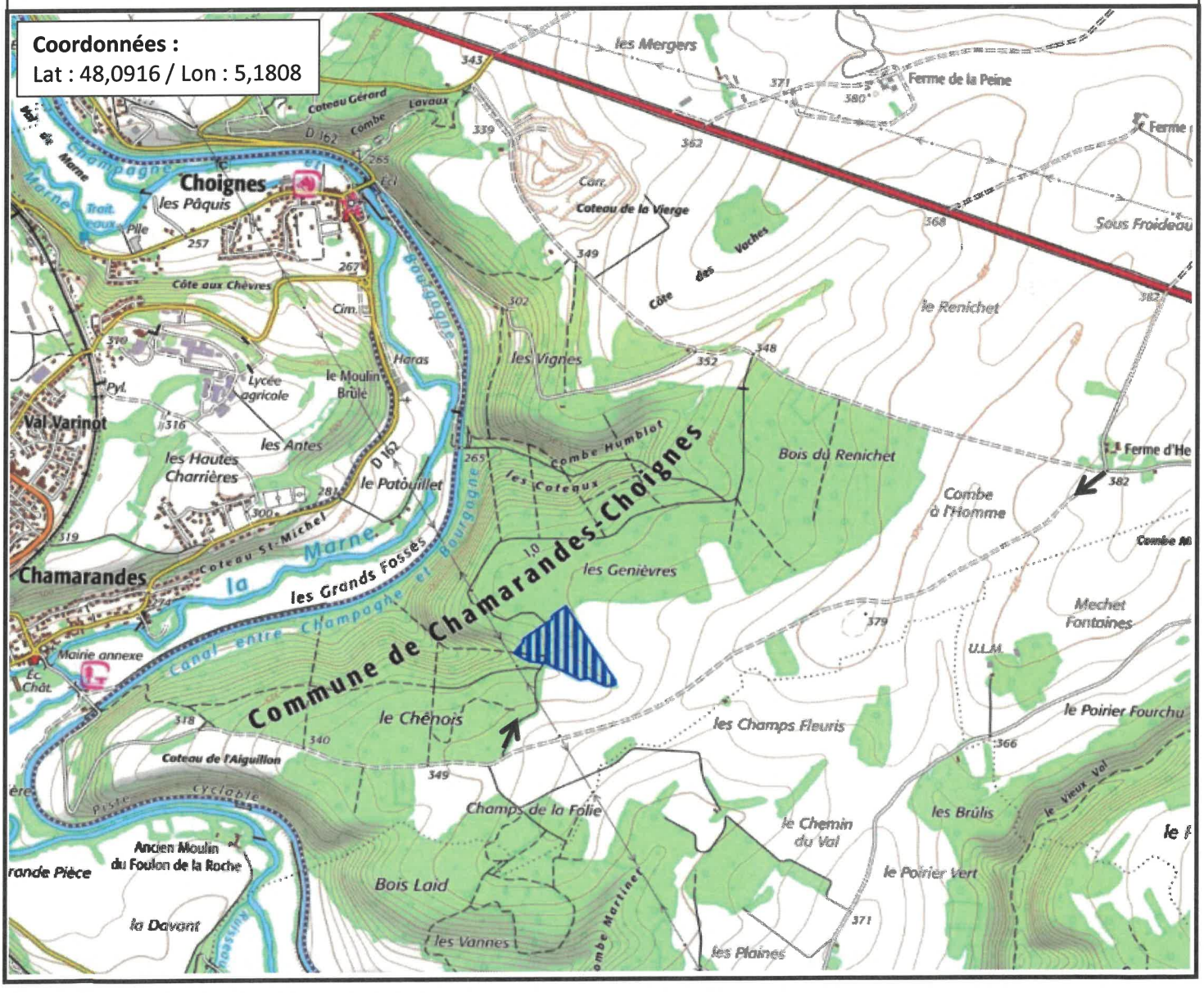
Signes distinctifs :	Cloisonnements et périmètre tracés à la peinture rouge.		article 23
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Evacuation des bois secs entre les cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur LANCLUME Julien Commune : Chamarandes-Choignes Lieu-dit : Les Genèvres Parcelle : 096 ZH 17 Surface : 5,2 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Stockage sur le champ appartenant au propriétaire.		
	Bois énergie autorisé		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 200 Tonnes

Essences principales : charme, hêtre

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	



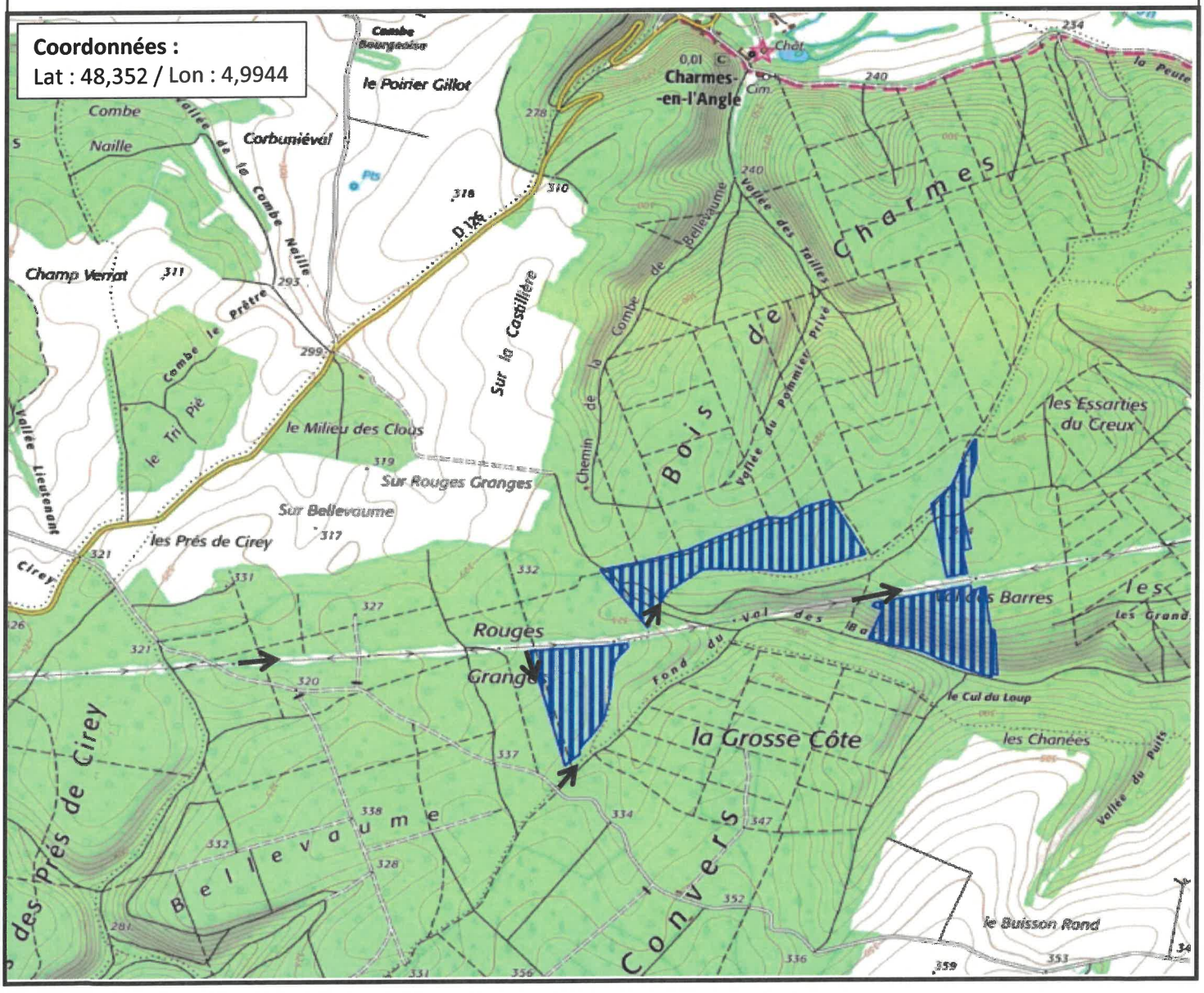
Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements tracé à la peinture rouge.		article 24
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de la Gaiété	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Sortie et stockage sur l'emprise de ligne électrique.	Communes Charmes-en-l'Angle / Flammerécourt	
	Bois énergie obligatoire	Lieu-dit : Bois des Rouges Granges	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Parcelles : A 265p / C 654 - 655p	
TVA : 20%		Surface : 37 Hectares	
Charges : néant		Type de coupe : Ouverture de cloisonnements	
		Visite libre	
		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 1500 Tonnes

Essences principales : charme, hêtre

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	

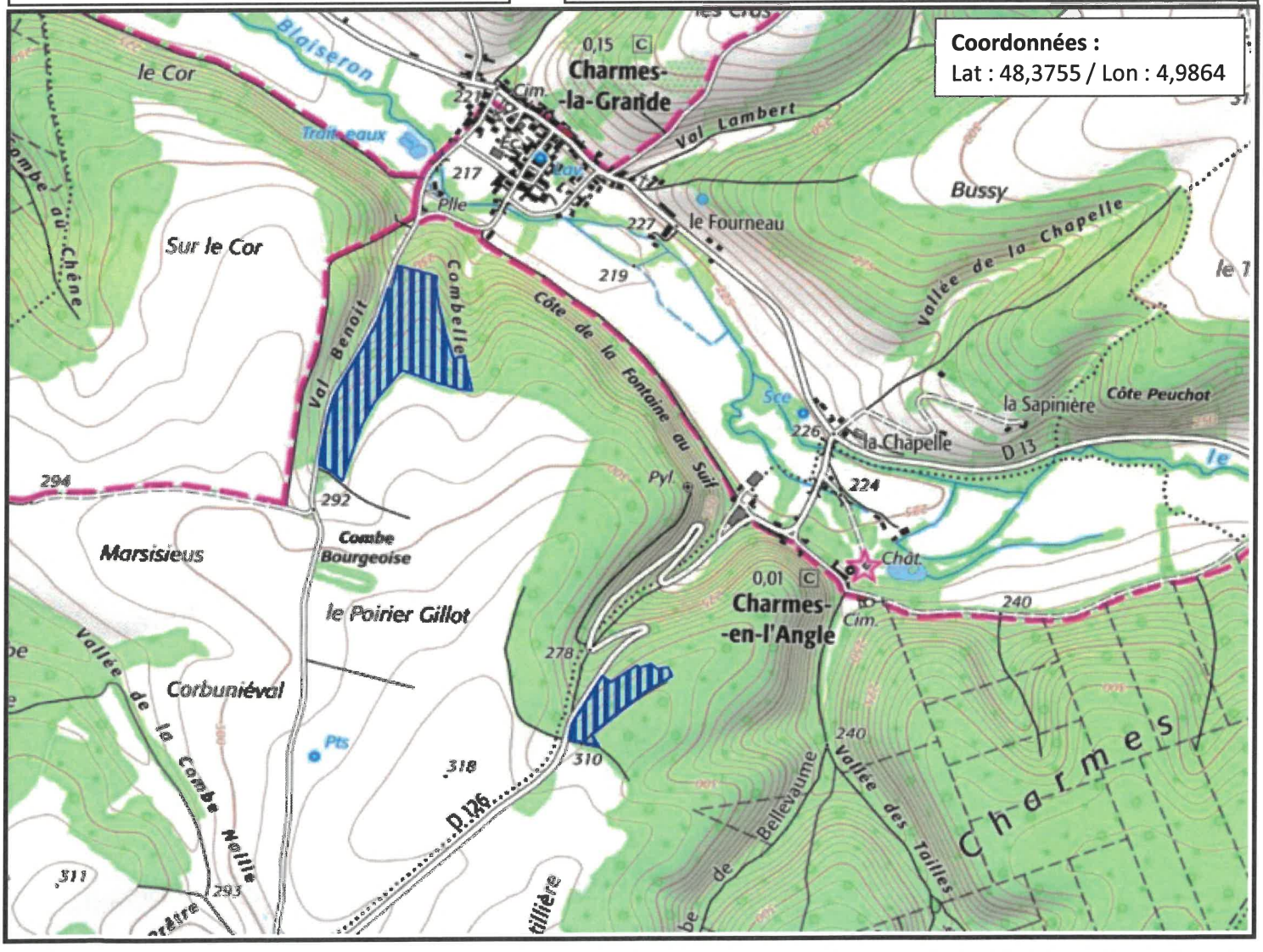


Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture rouge.		article 25
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Madame HEMARD Béatrice	
Conditions de débardage :	Par chemins et cloisonnements existants. Par temps sec. Parcelles bord de route.	Communes : Charmes-la-Grande / Charmes-en-l'Angle Lieu-dit : La Combelle / Castillière Parcelles : C 55 / ZB 3 Surface : 11 Hectares Type de coupe : Extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre						2	12	23	17	11	6		1			72	126,577
Frêne								1								1	1,727
Total	0	0	0	0	0	2	12	24	17	11	6	0	1	0	0	73	128,3

Soit 73 tiges pouvant cuber 128 M³ (BO) + 167 M³ (BI) soit un total de 295 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

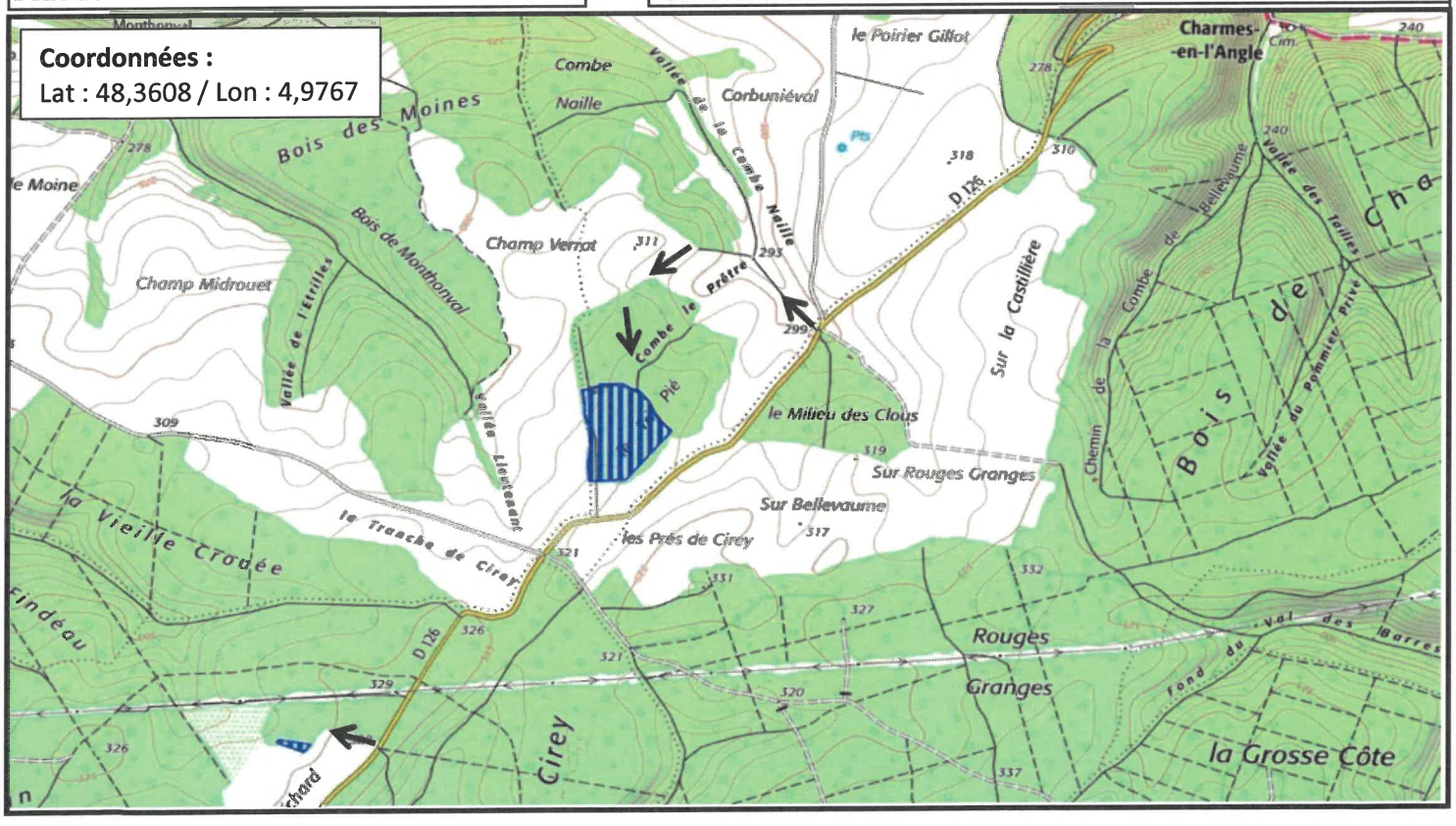


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 26
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'EARL Ferme du Moulin de Cirey	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants. Stockage en bordure de champs appartenant au propriétaire avec son autorisation.	Communes Charmes-la-Grande / Cirey-sur-Blaise Lieu-dit : Le Tripied / Champ Vichard Parcelles : ZA 3 / ZD 1p Surface : 7 Hectares Type de coupe : Extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre						4	4	2	8	6	12	9	4	2		51	122,007
Hêtre déclassé													1			1	2,336
Charme			3	37	63	31	9	1								144	104,243
Tremble		5	2	12	13	11	2	2								47	55,360
Chêne				1						1						2	3,195
Chêne déclassé				1	3	3		1	1							9	8,740
Acacia								1								1	2,271
Frêne									1							1	2,051
Merisier			1													1	0,648
Total	0	5	6	51	79	49	15	7	10	7	12	9	5	2	0	257	300,851

Soit 257 tiges pouvant cuber 301 M³ (BO+BI) + 344 M³ (Houppiers) soit un total de 645 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

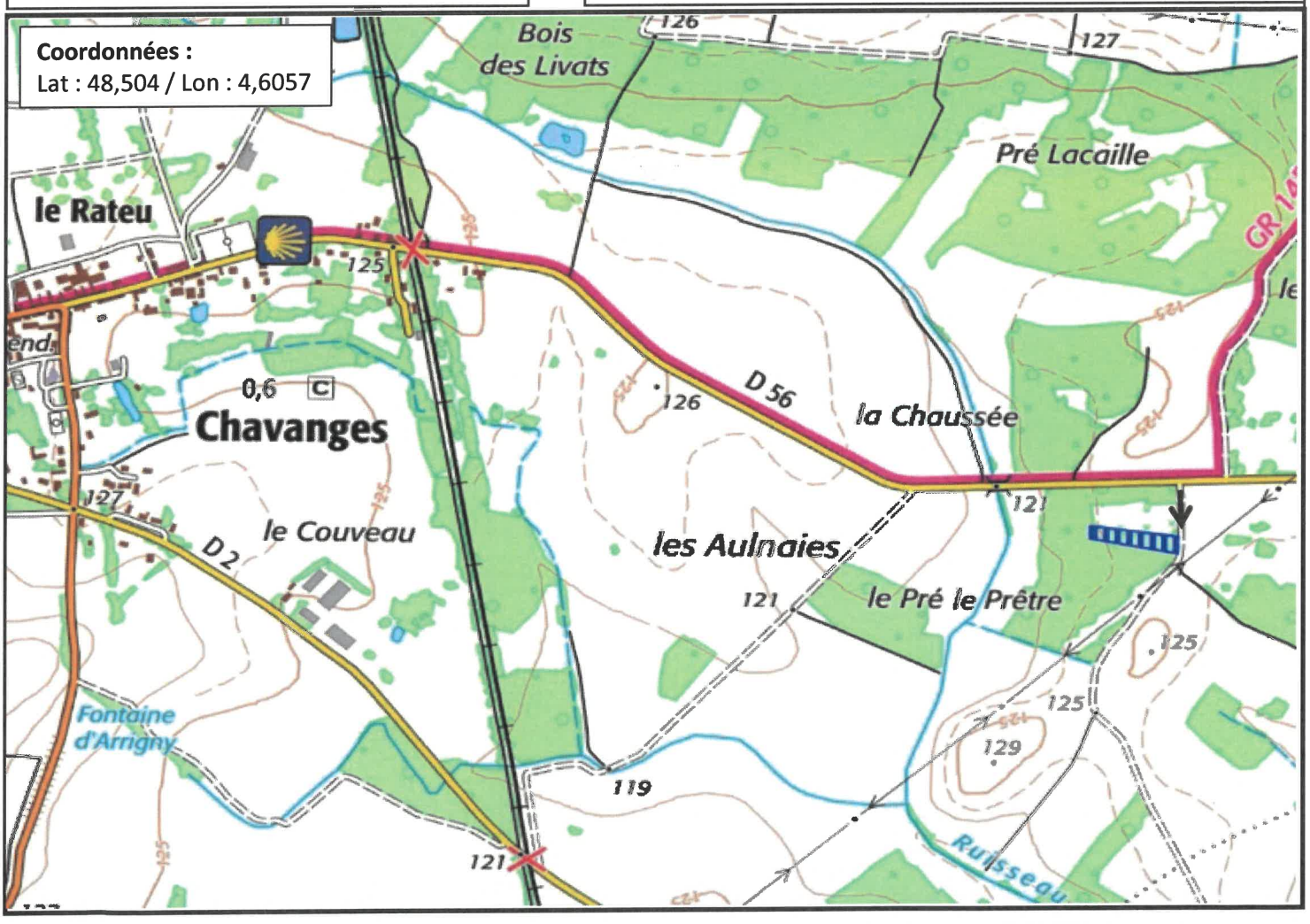


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture orange. Les secs sont à exploiter et évacuer.		article 27
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur BRUSSOL Jean-Pierre Commune : Chavanges (10) Lieu-dit : Le Champ Pouillarde Parcelle : YT 35 Surface : 54 Ares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Parcelle bord de chemin.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
Tremble		2	3	4	8	13	5	6		1			1	1	3	47	50,422
Pin noir				3	6	1	3	8	3	5	4	1	1	1		36	53,419
Pin sylvestre					1			4								5	5,625
Frêne					1											1	0,372
Total	0	2	3	7	16	14	8	18	3	6	4	1	2	2	3	89	109,838

Soit 89 tiges pouvant cuber 110 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Abattage dirigé sur la parcelle concernée Câblage obligatoire des tiges en bordure de clôture
Conditions de débardage :	**Débardage par la pâture uniquement par temps sec . Remise à l'état initial.**
Place de stockage :	limitée sur la pâture en bordure de CD
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/10/2027 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

Article 28

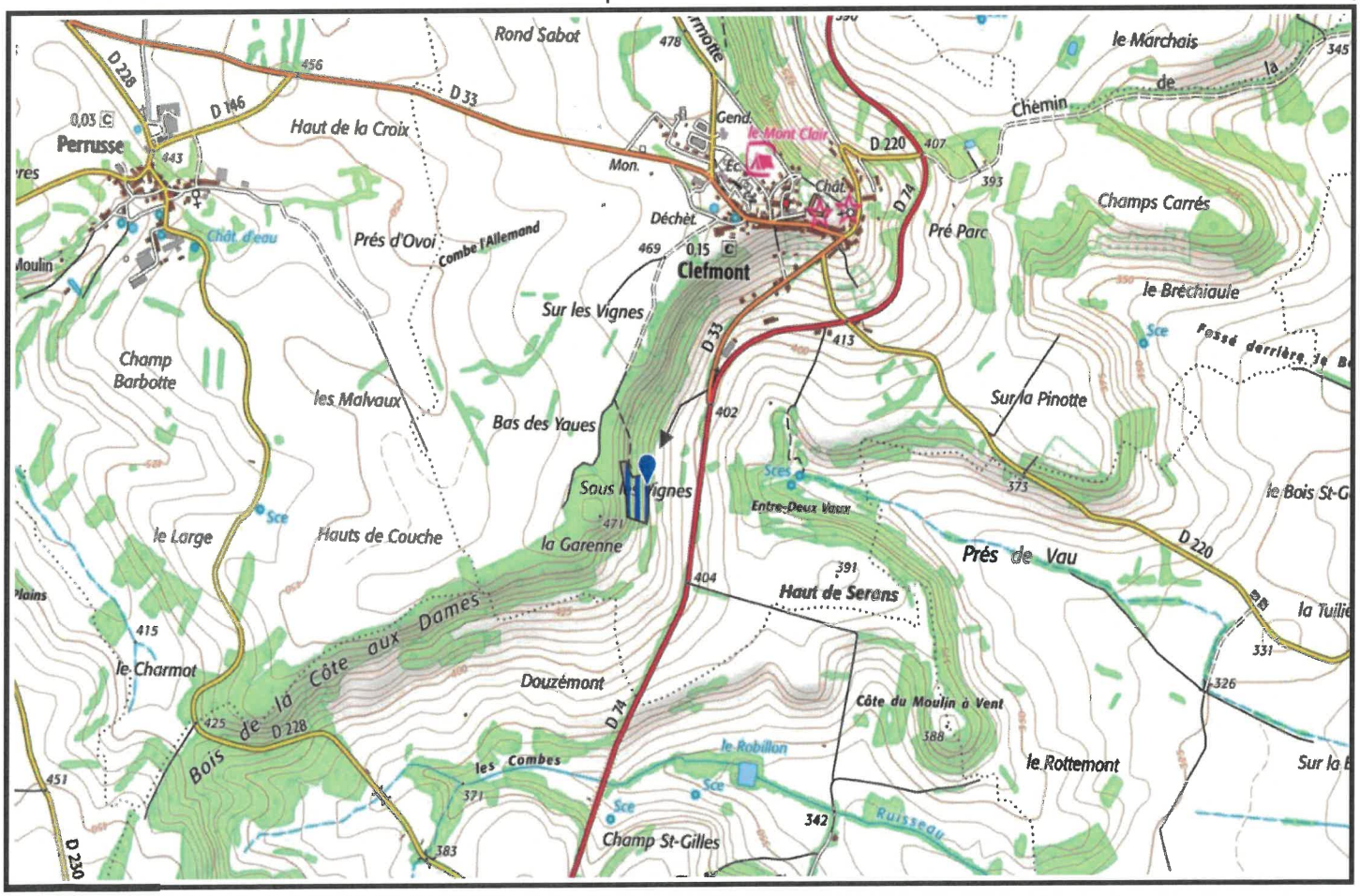
Lot apporté à CPF 52 par l'indivision FOISSEY
Commune : CLEFMONT
Lieu-dit : la roche brune
Parcelle : A 591
Surface : 1,25 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,088825/5,503840

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M^3
Frêne	2	9	11	16	11	19	19	12	5	3	1			1			109	84,799
Hêtre					2			2	3	2	4	2					15	28,381
Chêne								1	3	1	1						6	9,663
Bois durs			1	1		2	2	1									7	4,862
Acacia					1	1											2	1,187
Mélèze					1	1											2	1,552
Sec	3	5	12	19	19	17	12	9	2		1						99	66,742
Total	5	14	24	36	34	40	33	25	13	6	7	2	0	1	0	0	240	197,186

Soit 240 tiges pouvant cuber 120 m3 BO + 77 m3 BI + Houppiers 160 m3 BI oit un total de 357 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge sur l'axe des cloisonnements + abandons à la peinture bleue
Conditions d'exploitation :	Houppiers et Taillis obligatoires Abattage dirigé au maximum sur les cloisonnements Préserver les réserves
Conditions de débardage :	**Débardage uniquement par temps sec** . Sortie par route forestière avec état des lieux avec technicien ONF
Place de stockage :	sur la place de dépôt du SIGF avec taxe en vigueur à la charge de l'acheteur
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/08/2028 - coupe urgente
TVA : 20%	
Charges : néant	

article 29

Lot apporté à CPF 52 par le GF ALBERIC
Commune : COIFFY le BAS
Lieu-dit : forêt du jeune chenois
Parcelles : 1 et 2
Surface : 12,50 Ha
Type de coupe : Extraction de taillis
Point GPS
47,894192
5,668346

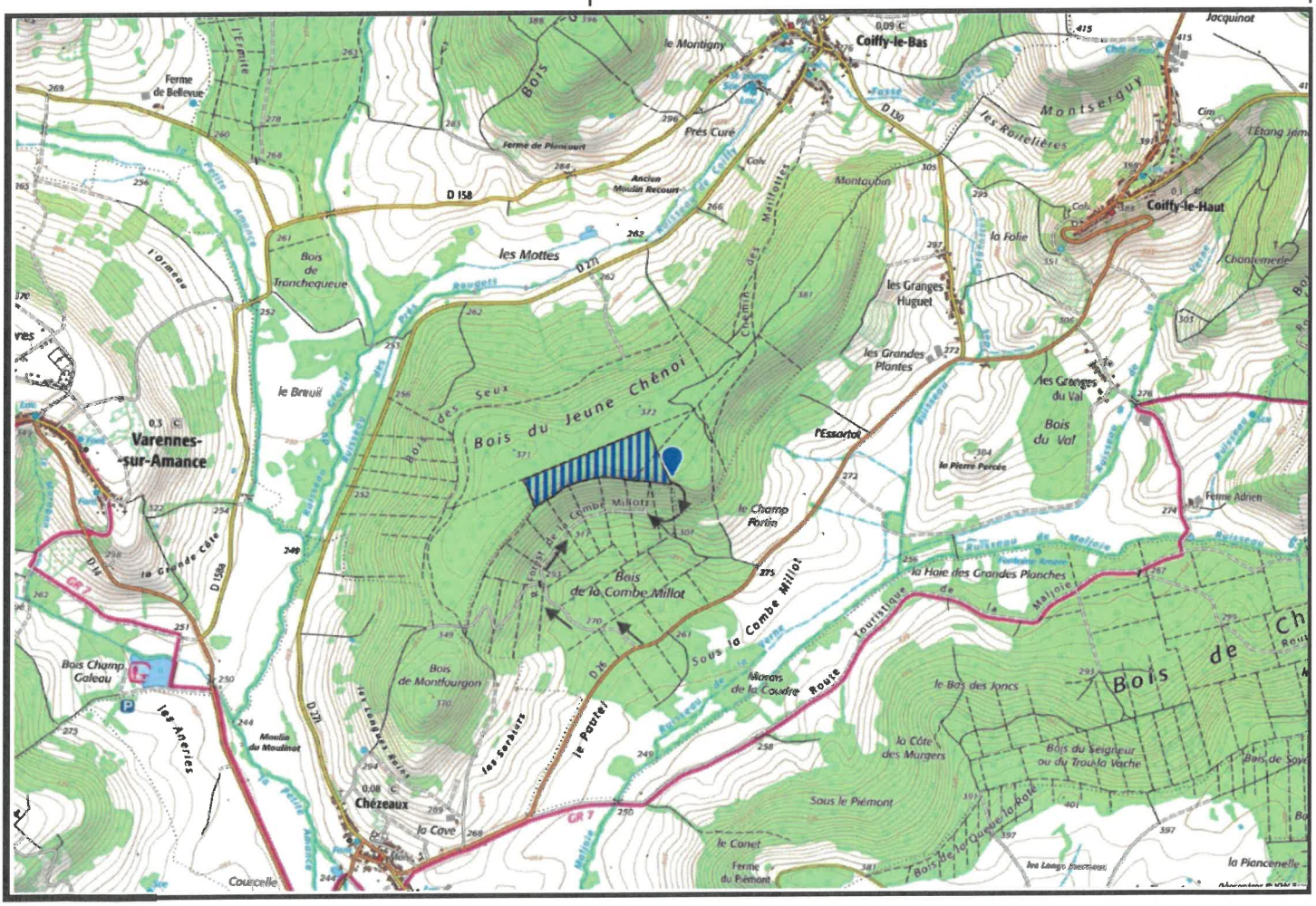
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M^3
Bois Durs	331	297	162	85	50	30	30	12	13		1						1011	254,185
Hêtre	9	15	6	4	4	3	3	1	1		3		1				50	47,922
Tilleul	56	92	77	63	43	23	7	2	2								365	137,125
Bois blancs	5	8	12	12	5	11	8	1	6	1							69	58,230
Sec							1		1		1	1	1				5	0,000
TOTAL	401	412	257	164	102	67	49	16	23	1	5	1	2	0	0	0	1500	497,462

Soit 1500 tiges pouvant cuber 497 m3 BO + BI

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres :

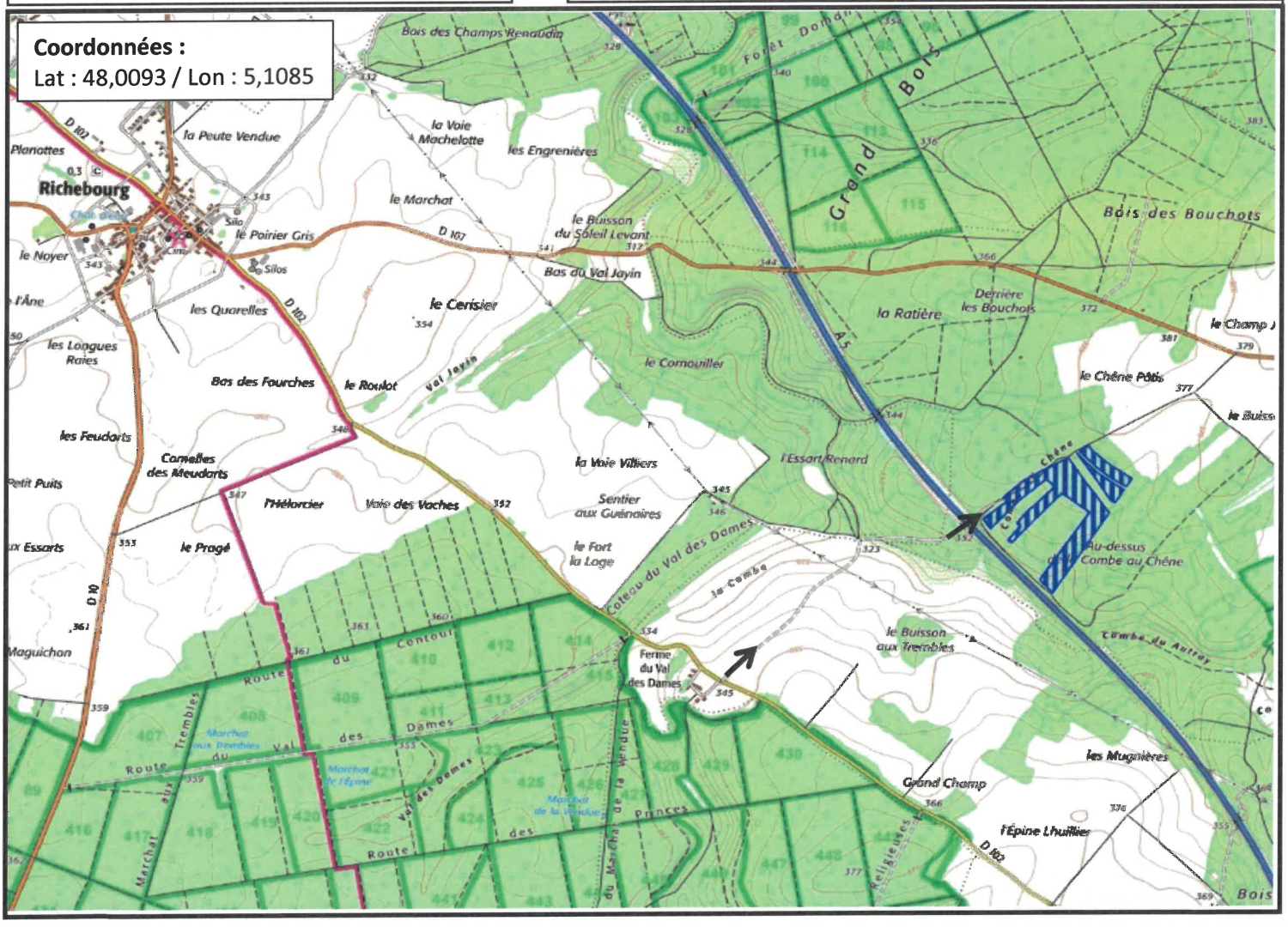


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer. Axe des cloisonnements marqué de flèches rouges et bordures en bleu.		article 30
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par le GF de l'Essart-Renard Commune : Crenay Lieu-dit : Au Buisson Rond Parcelle : 6 Surface : 10 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements et éclaircie sélective	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants et à ouvrir. Place de dépôt existante.		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe urgente	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Pin sylvestre			5	15	38	37	87	139	123	50	19	6	2			521	819,888
Pin noir									1							1	2,007
Pin sec			19	27	19	15	9	6	2	1						98	63,961
Total	0	0	24	42	57	52	96	145	126	51	19	6	2	0	0	620	885,9

Soit 620 tiges pouvant cuber 886 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Abattage dirigé sur les parcelles concernées - respect des réserves
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec . Sortie par chemin d'association foncière avec état des lieux.
Place de stockage :	limitée le long du chemin d'accès
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 31

Lot apporté à CPF 52 par plusieurs propriétaires
Commune : DAILLECOURT
Lieu-dit : la tanière
Parcelles : ZA 30 - 31 - 38 - 39 - 62
Surface : 1,50 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,076441/5,478469

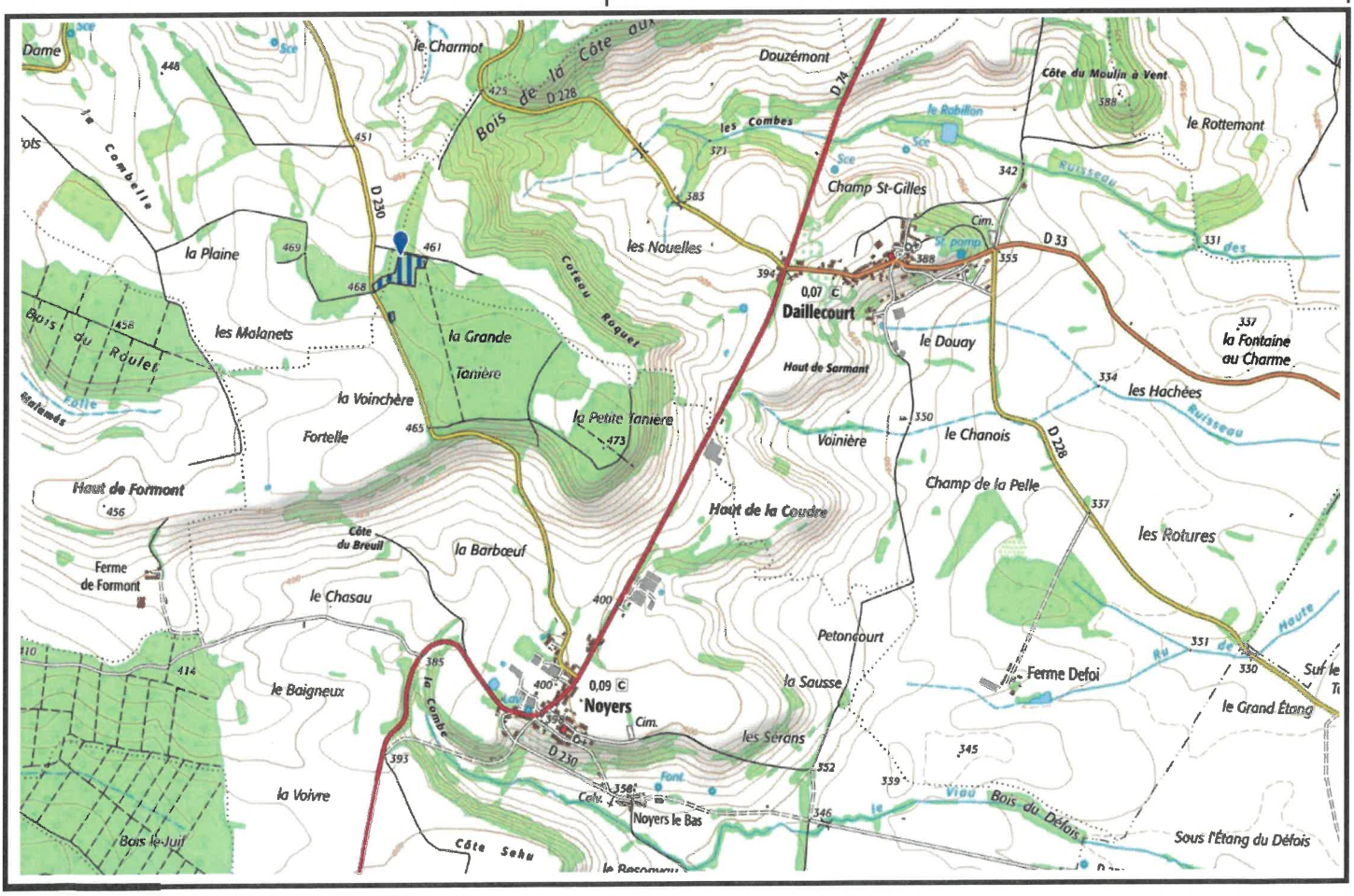
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M^3
Hêtre						2	1	4	14	8	11	2	1				43	108,524
Hêtre déclassé											1						1	3,444
Frêne	1		1	4	3	4	2	1	1								17	17,916
Frêne déclassé					2		1										3	3,253
Chêne								1			1						2	4,486
Bois Durs			2	2	6	3	2										15	11,117
Sec			1	1		1											3	2,484
Total	1	0	4	7	11	10	6	6	15	8	13	2	1	0	0	0	84	151,224

Soit 84 tiges pouvant cuber 151 m3 BO + 195 BI pour les houppiers soit un total de 346 m3 BO + BI

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres :



Signes distinctifs :	flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers réservés découpe diamètre 30 cm Taillis réservé Abattage dirigé sur les parcelles
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements en place Sortie par route forestière avec état de lieux
Place de stockage :	le long de la route forestière
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2027 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

Article 32

lot PEFC N°10-21-11/36

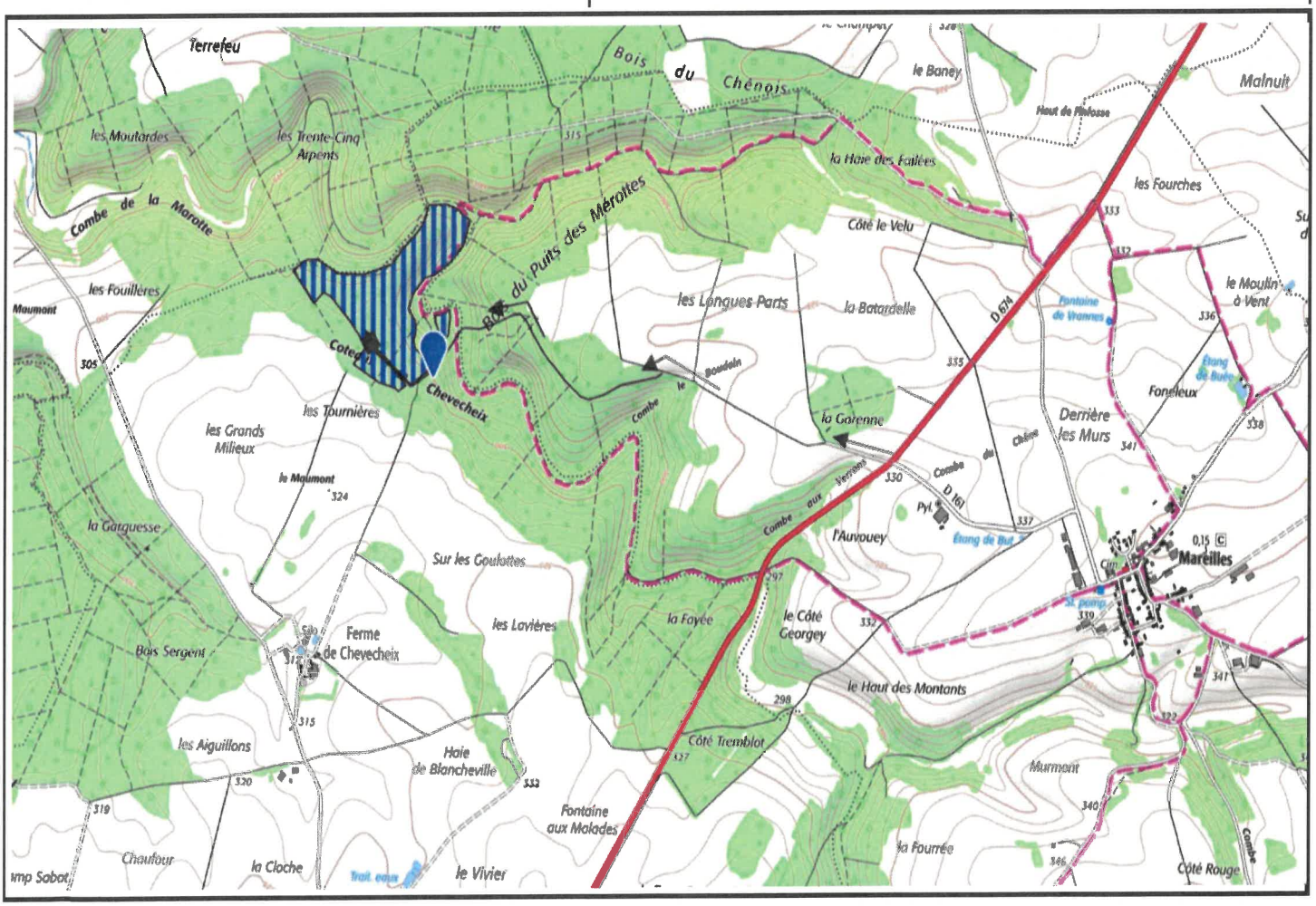
Lot apporté à CPF 52 par le
Groupement Forestier du chenois
Commune : DARMANNES
Lieu-dit : coteau de chevecheix
Parcelles : 1p - 2p
Surface : 22 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,192073/5,220276
Visite libre : refermer la barrière aprés votre passage
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M^3
Chêne					3	20	60	39	48	22	13	3	1		1		210	232,828
Chêne chablis								1	1								2	2,050
Chêne déclassé						1	2	2							1		6	7,550
Frêne						1					1						2	2,663
Hêtre										1	1						2	3,469
Total	0	0	0	0	3	22	62	42	49	23	15	3	1	0	2	0	222	248,560

Soit 222 tiges pouvant cuber 248 m3 BO

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres :



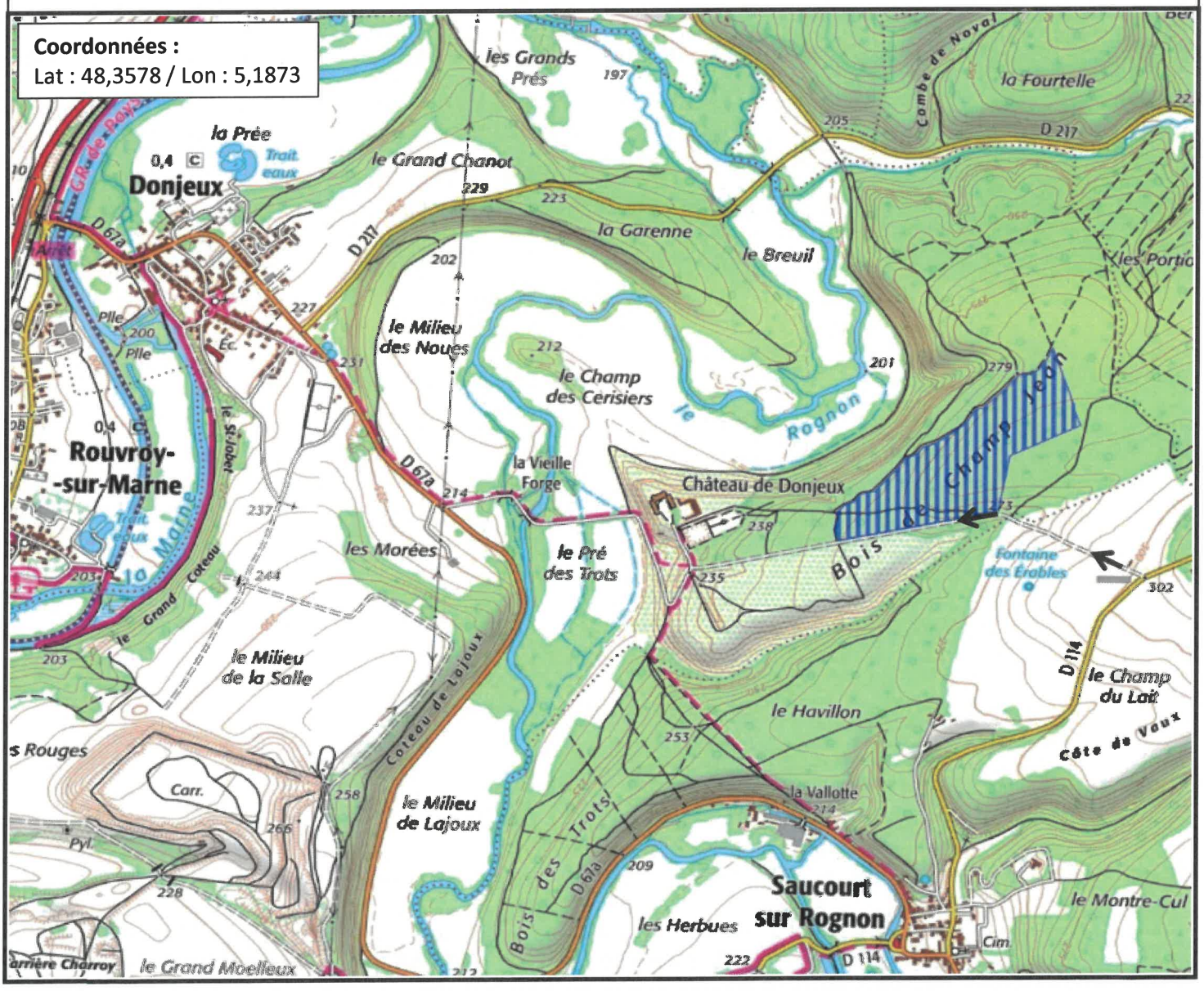
Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements tracé à la peinture rouge, bordures marquées en bleu.		article 33
		Lot PEFC N° 10-21-11/2048	
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large. Bois marqués d'une croix rouge à proximité des cloisonnements à exploiter et évacuer. Bois martelés et ceinturés réservés.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Château de Donjeux Commune : Donjeux Lieu-dit : Bois du Château Parcelles : 9p-11-12p Surface : 15 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements Visite libre ou s'adresser au 06.80.34.97.07 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Route forestière et place de dépôt existantes. **Interdiction de rouler sur la conduite d'eau.**		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/06/2027 - **Coupe urgente**		
TVA : 20% Charges : néant			

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 300 Tonnes

Essences principales : charme, hêtre, tilleul

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	

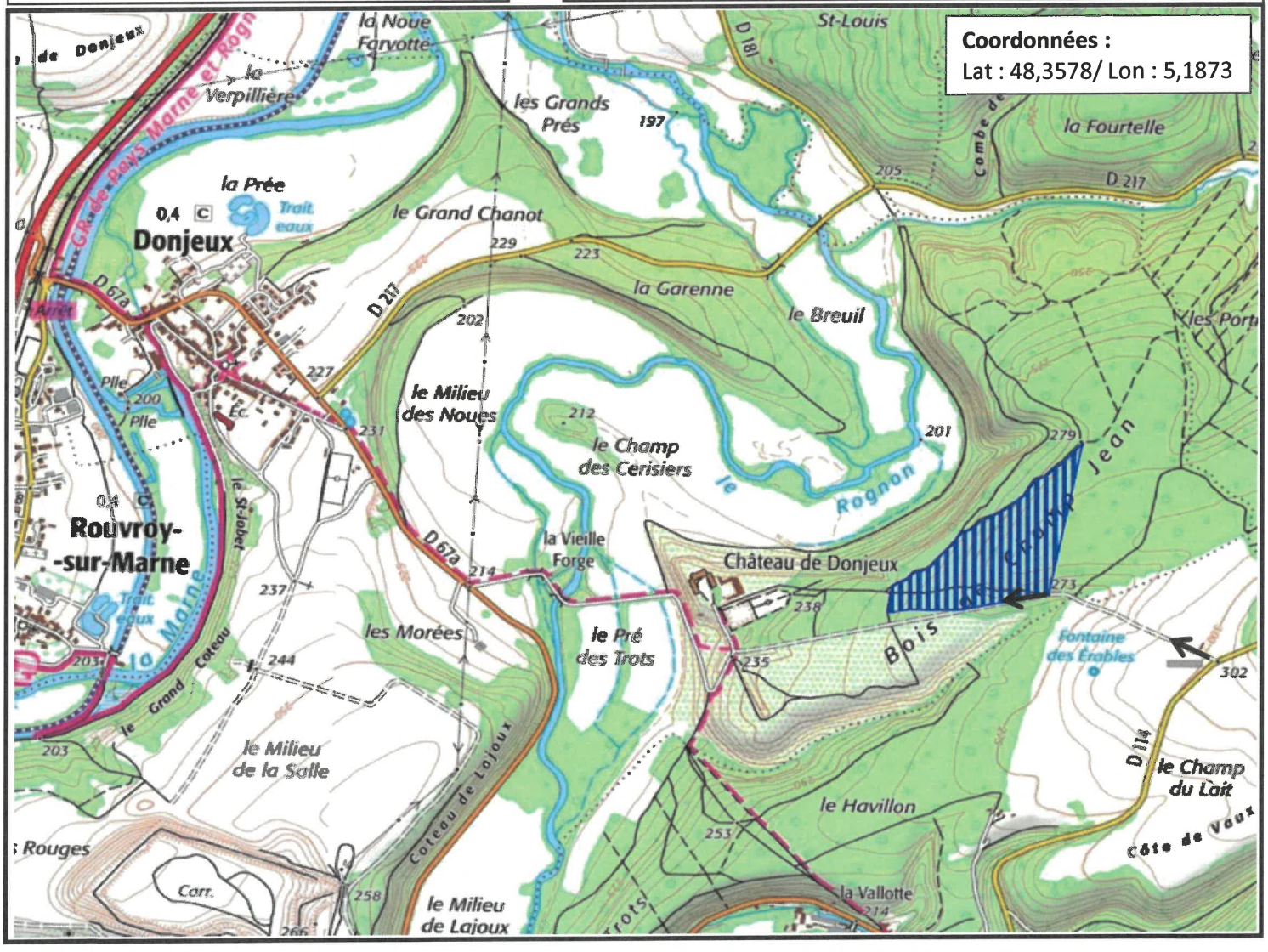


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.	article 34
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Château de Donjeux
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant et par cloisonnements qui seront ouverts. Route forestière et place de dépôt existantes. **Interdiction de rouler sur la conduite d'eau.**	Commune : Donjeux Lieu-dit : Bois du Château Parcelles : 11 - 12p Surface : 11 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser au 06.80.34.97.07 Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09
Délais d'exploitation et de vidange:	Exploitation après ouverture des cloisonnements. Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale	
TVA : 20% Charges : néant		

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre							7	5	11	13	6	1				43	74,6
Chêne déclassé				1		2	2		1							6	6,8
Total	0	0	0	1	0	2	9	5	12	13	6	1	0	0	0	49	81,39

Soit 49 tiges pouvant cuber 81 M³ (BO+BI) + 114 M³ (Houppiers) soit un total de 195 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

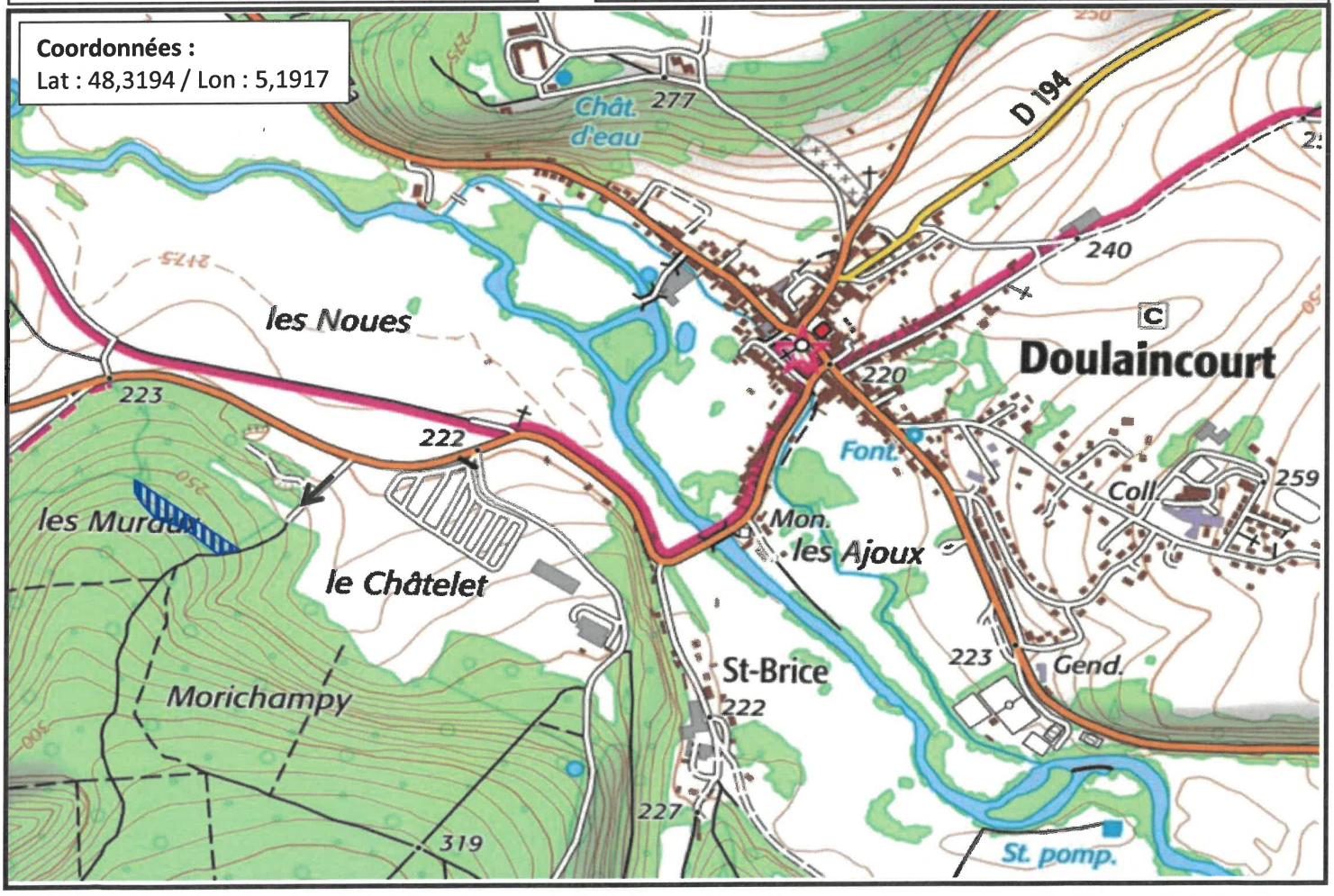


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.		article 35
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par la Madame JACQUIER Bernadette Commune : Doulaincourt-Saucourt Lieu-dit : Pendants des Muraux Parcelle : ZK 29 Surface : 62 Ares Type de coupe : Extraction résineuse	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Pin sylvestre			3	1	7	9	4	3	2							29	27,291
Pin noir			1		2	3	5	4	4							19	24,587
Mélèze				1	1	1	1		1							5	5,295
Epicéa		2	2	2	2	3										11	5,230
Epicéa sec							1	1	1							3	4,424
Total	0	2	6	4	12	16	11	8	8	0	0	0	0	0	0	67	66,827

Soit 67 tiges pouvant cuber 67 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

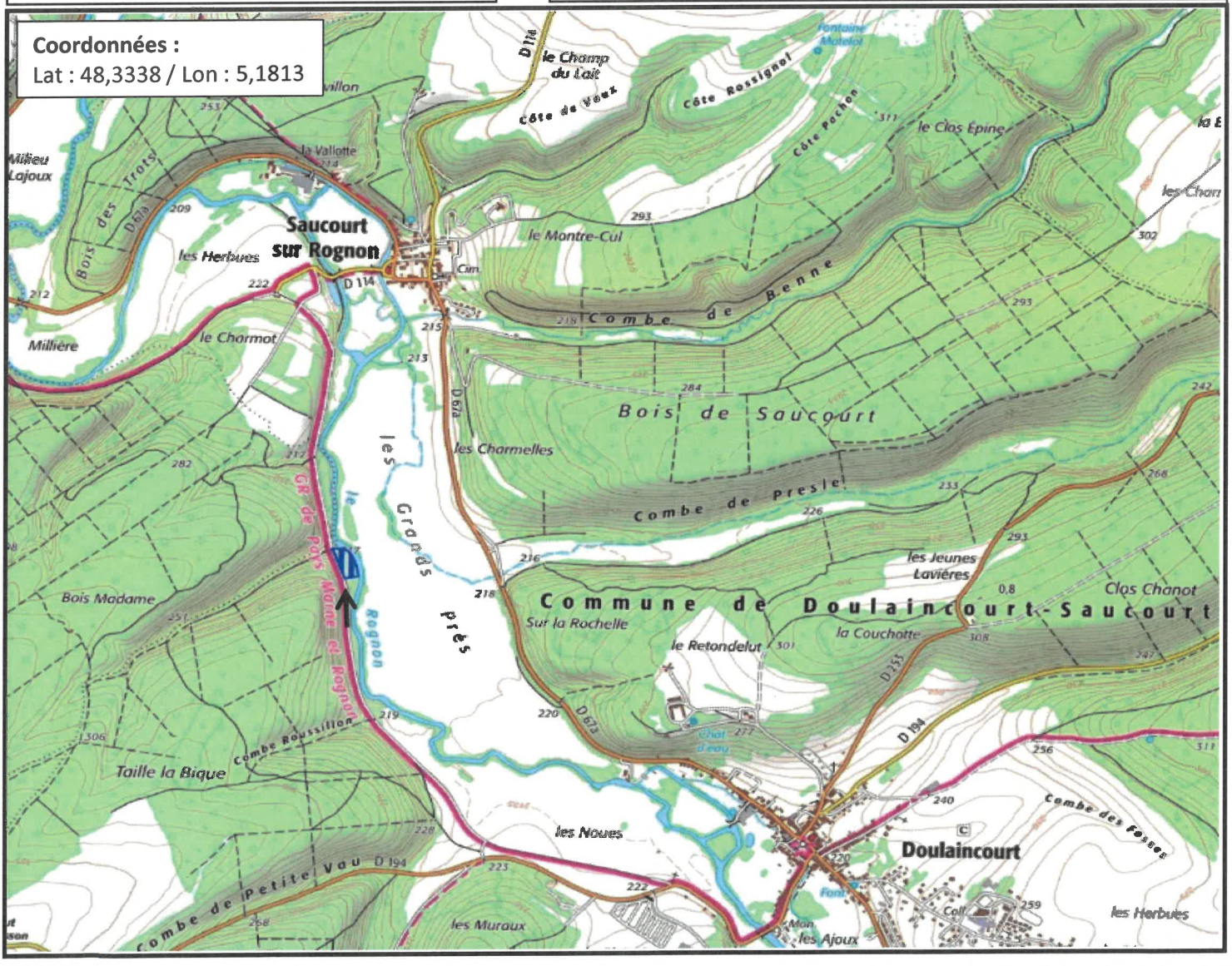


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.		article 36
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis obligatoires sous les peupliers. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par la Madame JACQUIER Bernadette Commune : Doulaincourt-Saucourt Lieu-dit : Les Cugnots Parcelle : ZK 58p Surface : 70 Ares Type de coupe : Rase	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Stockage sur la parcelle concernée en bordure de chemin.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Peuplier I214		1		1	1	1	3	4		3	1	1	1	1	1	19	89,007
Total	0	1	0	1	1	1	3	4	0	3	1	1	1	1	1	19	89,0

Soit 19 tiges pouvant cuber 89 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

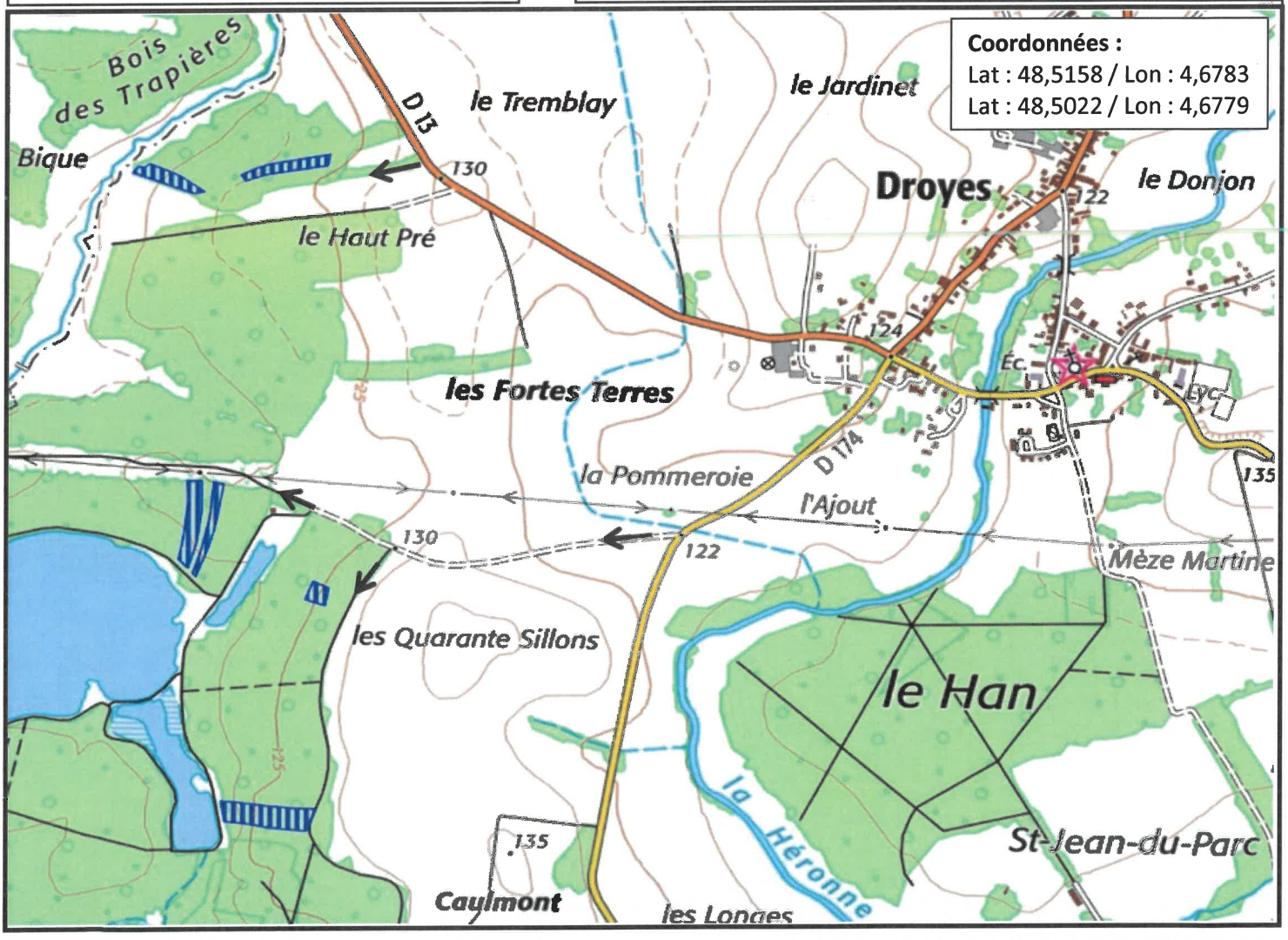


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture orange.		article 37
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Abattage sur les parcelles concernées. Respect impératif des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision THIERIOT Communes : Droyes / Rives-Dervoises Lieu-dit : Champ Roti - Le Haut Pré Parcelles : D 159-178-179-182-183 - ZX 59-65 / A 351 Surface : 2,8 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemins existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne						1	2	3	25	21	5	2				59	152,3
Chêne déclassé				2	1	2		1	1							7	7,0
Frêne				2					1							3	3,7
Total	0	0	0	4	1	3	2	4	27	21	5	2	0	0	0	69	163,026

Soit 69 tiges pouvant cuber 163 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

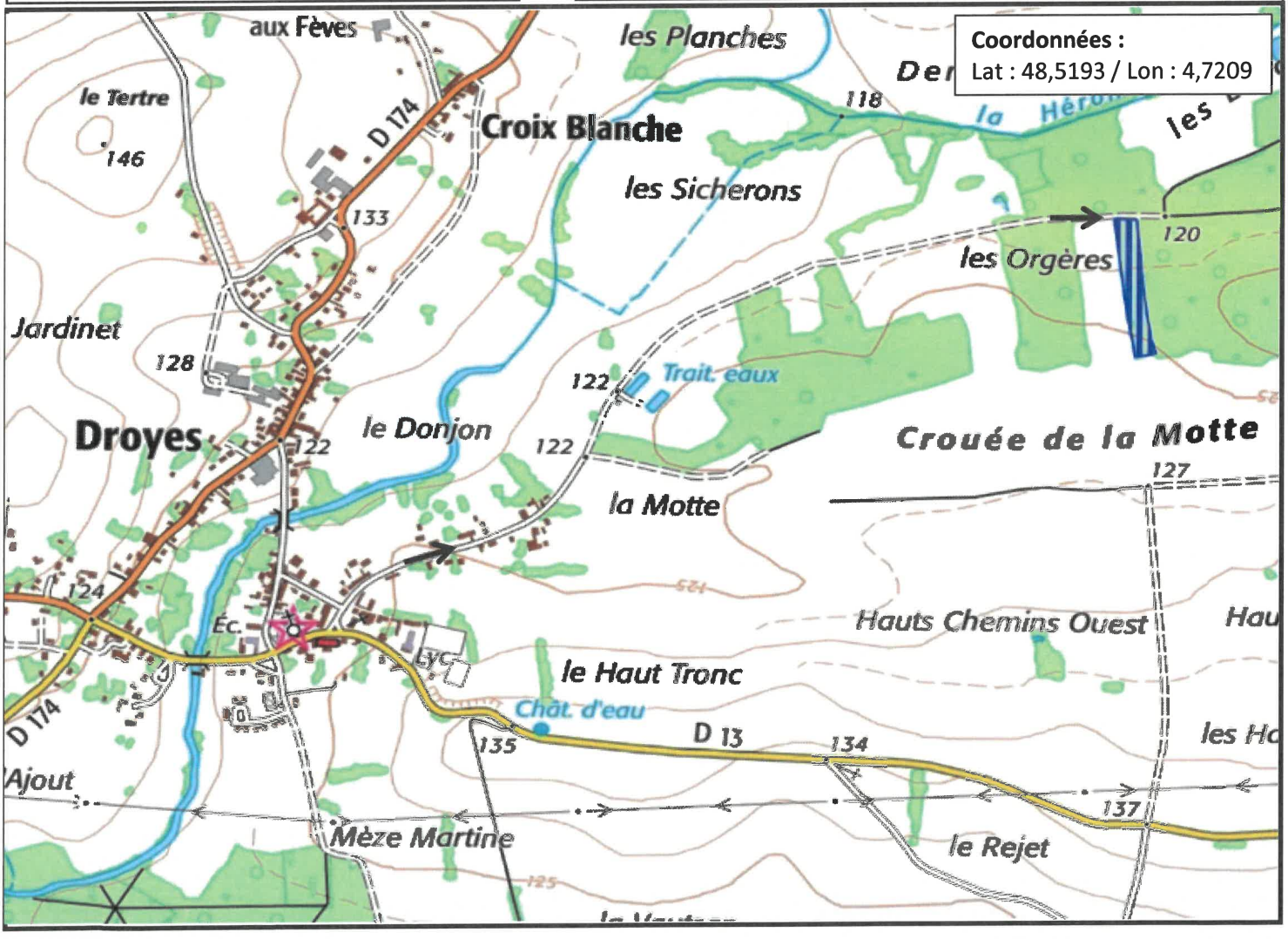


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture orange.		article 38
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision THIERIOT Commune : Droyes Lieu-dit : Bois du Bas des Ruchers Parcelles : C 160-161 Surface : 1,2 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemin existant.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne						1			5	4	1	1	1			13	32,4
Chêne déclassé					1	1	2									4	4,0
Frêne				4	2			1			1					8	9,8
Total	0	0	0	4	3	2	2	1	5	4	2	1	1	0	0	25	46,138

Soit 25 tiges pouvant cuber 46 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

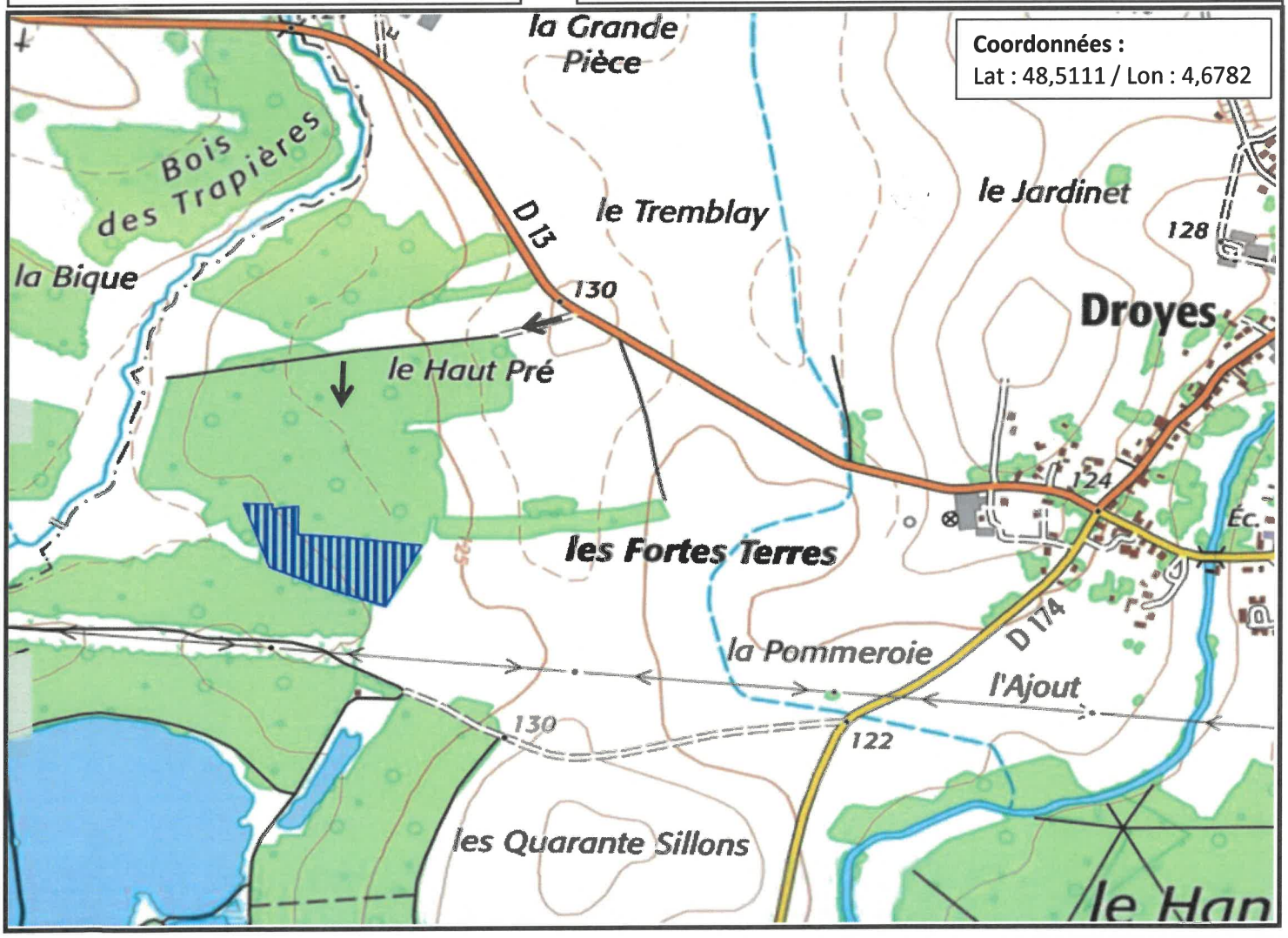


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 39
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision THIERIOT Commune : Droyes Lieu-dit : La Horre Centre Parcelle : ZW 17p	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec et sur sol portant. Par chemin existant.	Surface : 3 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne					2		1		6	4	8	3	1			25	62,7
Chêne déclassé							1									1	1,5
Frêne				6	8		3									17	12,6
Total	0	0	0	6	10	0	5	0	6	4	8	3	1	0	0	43	76,845

Soit 43 tiges pouvant cuber 77 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires Les secs font partie de la vente et devront être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins. **Respect des semis.**
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec. Sortie par chemin existant uniquement en direction de SAUDRON
Place de stockage :	place de stockage aménagée
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2027 - coupe normale
TVA :	20%
Charges :	néant

article 40

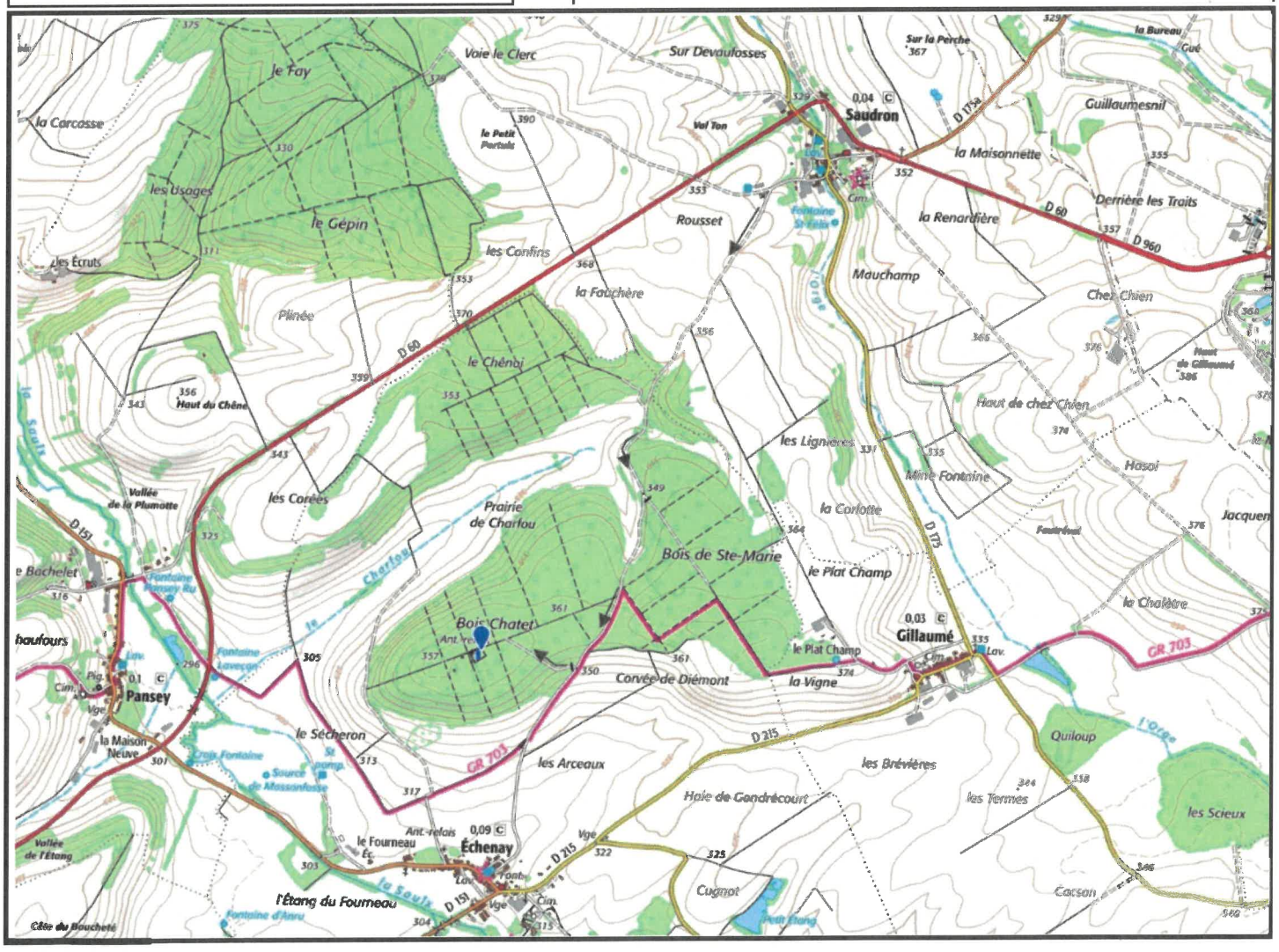
Lot apporté à CPF 52 par le GF DE PIMODAN
Commune : ECHENAY
Lieu-dit : LE CHATE
Parcelle : 28
Surface : 0,30 Ha
Type de coupe : défintive
Point GPS
48,472222
5,308741

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M^3
Sapin Pectiné		3	13	11	5	7	10	14	10	4	5	3	2				87	115,183
Douglas									1				2				3	11,950
Sec			1			1	1										3	0,000
Total	0	3	14	11	5	8	11	14	11	4	5	3	4	0	0	0	93	127,133

Soit 93 tiges pouvant cuber 127 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture orange et numérotés de 1 à 85 en P34-35-36 et de 86 à 110 en P33.
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés.
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants. Place de dépôt en épis le long de la route
	Lot cubé par le propriétaire.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 41

Lot PEFC N° 10-21-11/157

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier de Thors

Commune : Eclance (10)

Lieu-dit : Bois d'Eclance

Parcelles : 33-34-35-36

Surface : 14 Hectares

Type de coupe : Amélioration

Visite libre ou s'adresser à Monsieur JOLY au 06-33-65-76-48

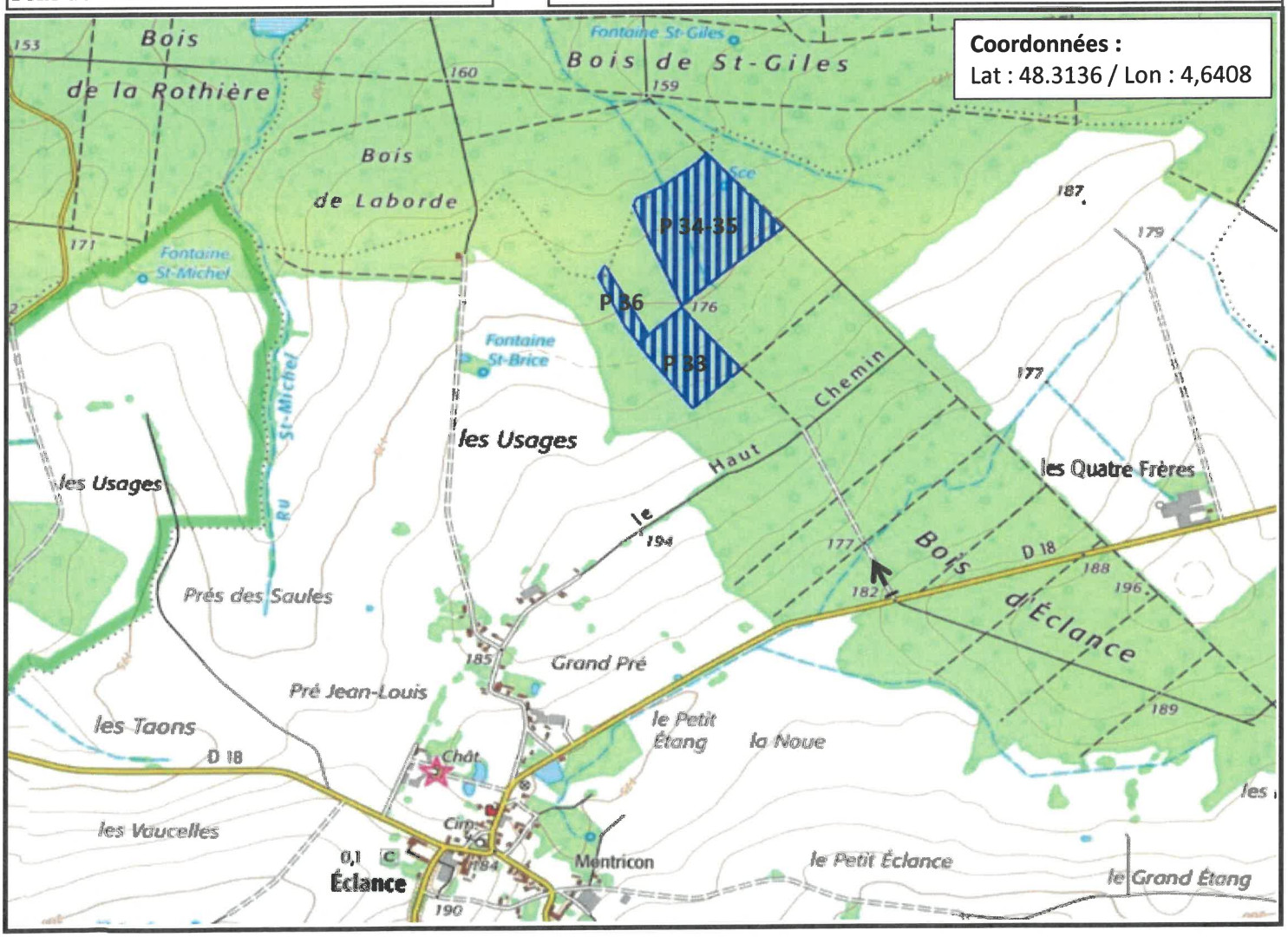
Responsable de la coupe:

LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne		2	19	28	16	5	7	1	2							80	92,0
Hêtre			1	3		2	8									14	19,0
Douglas			1	2	2	2	3		5		1					16	61,0
Total	0	2	21	33	18	9	18	1	7	0	1	0	0	0	0	110	172,0

Soit 110 tiges pouvant cuber 172 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois en P.18 marqués de traits à la peinture rose et de points bleus. Epicéas secs marqués de traits obliques rouges. Les bois secs et châblis sont à exploiter et évacuer.
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants, proscrit sur les tranches forestières. Stockage en bordure de route forestière.
Délais d'exploitation et de vidange:	**Une fois les délais dépassés, les bois redeviennent propriété du GF d'Ecot-Briot.** Fixés au 31/10/2027 - Coupe urgente
TVA : 20%	Pas d'exploitation les jours de chasse.
Charges : néant	

article 42

Lot PEFC N° 10-21-11/435

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot

Commune : Ecot-la-Combe

Lieu-dit : Le Champ Briot

Parcelle : 7p-9p-11p-18

Surface : 11 Hectares

Type de coupe : Eclaircie sélective et extraction

Visite libre

Responsable de la coupe:
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

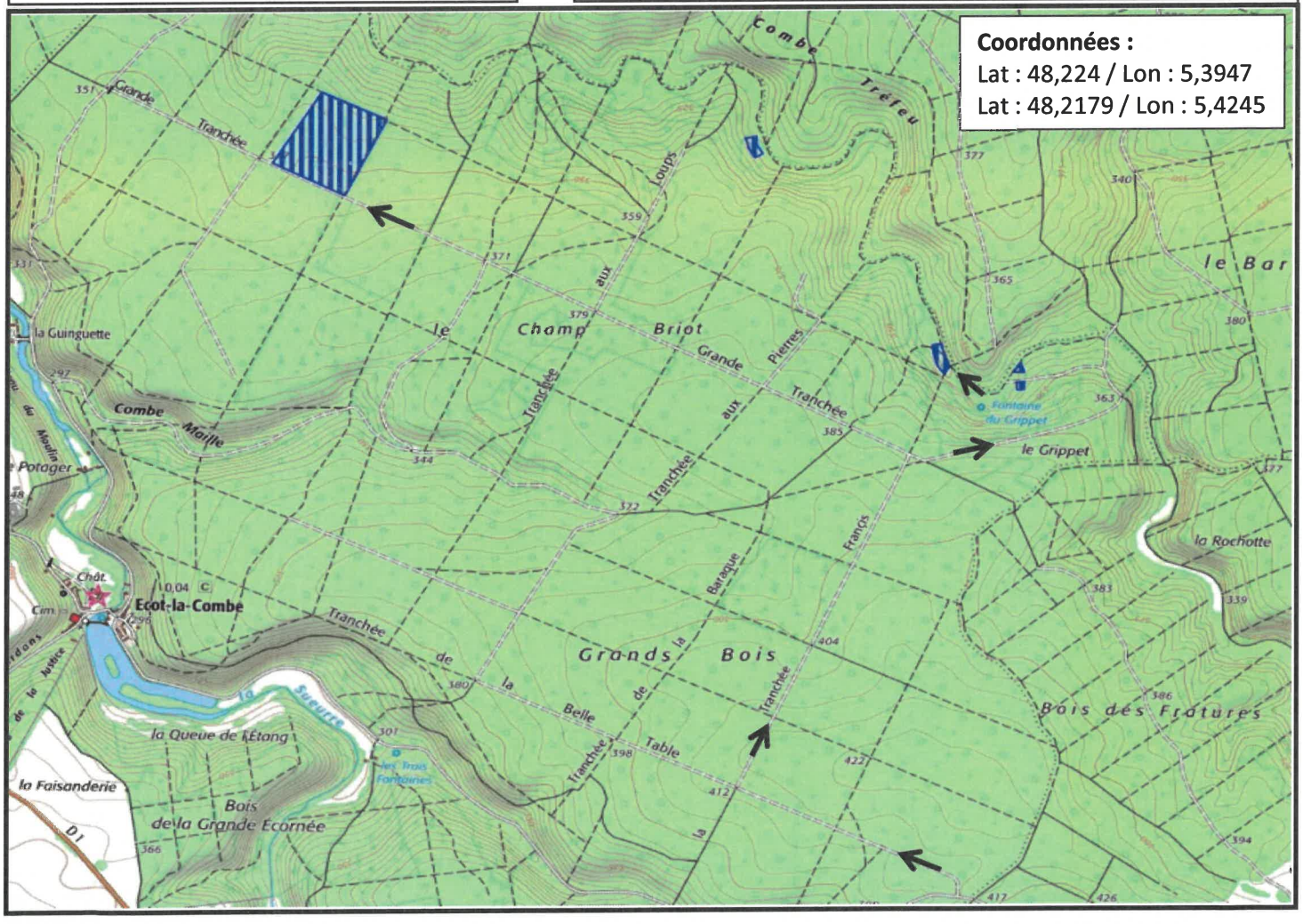
Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Douglas		9	31	78	84	85	44	32	8		1					372	296,6
Douglas sec		19	13	14	36	44	29	12								167	126,1
Epicéa sec	1	13	14	24	34	41	17	3								147	102,0
Feuillus divers	22	108	37	4	2											173	27,5
Total	23	149	95	120	156	170	90	47	8	0	1	0	0	0	0	859	552,2

Soit 859 tiges pouvant cuber 552 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.
Conditions d'exploitation :	Abattage hors sève dirigé vers les cloisonnements. Taillis et houppiers réservés (découpe fin bout Ø30 cm).
Conditions de débardage :	Débardage impérativement par cloisonnements existants, **proscrit sur les tranches forestières**. Stockage bord de route forestière appartenant au propriétaire.
Délais d'exploitation et de vidange:	**Une fois les délais dépassés, les bois redeviendront propriété du GF d'Ecot-Briot.** Fixés au 28/02/2028 - Coupe urgente
TVA : 20%	Pas d'exploitation les jours de chasse.
Charges : néant	

article 43

LOT PEFC N° 10-21-11/435

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier d'Ecot-Briot

Commune : Ecot-la-Combe

Lieu-dit : Les Grands Bois

Parcelle : 51

Surface : 22 Hectares

Type de coupe : Extraction

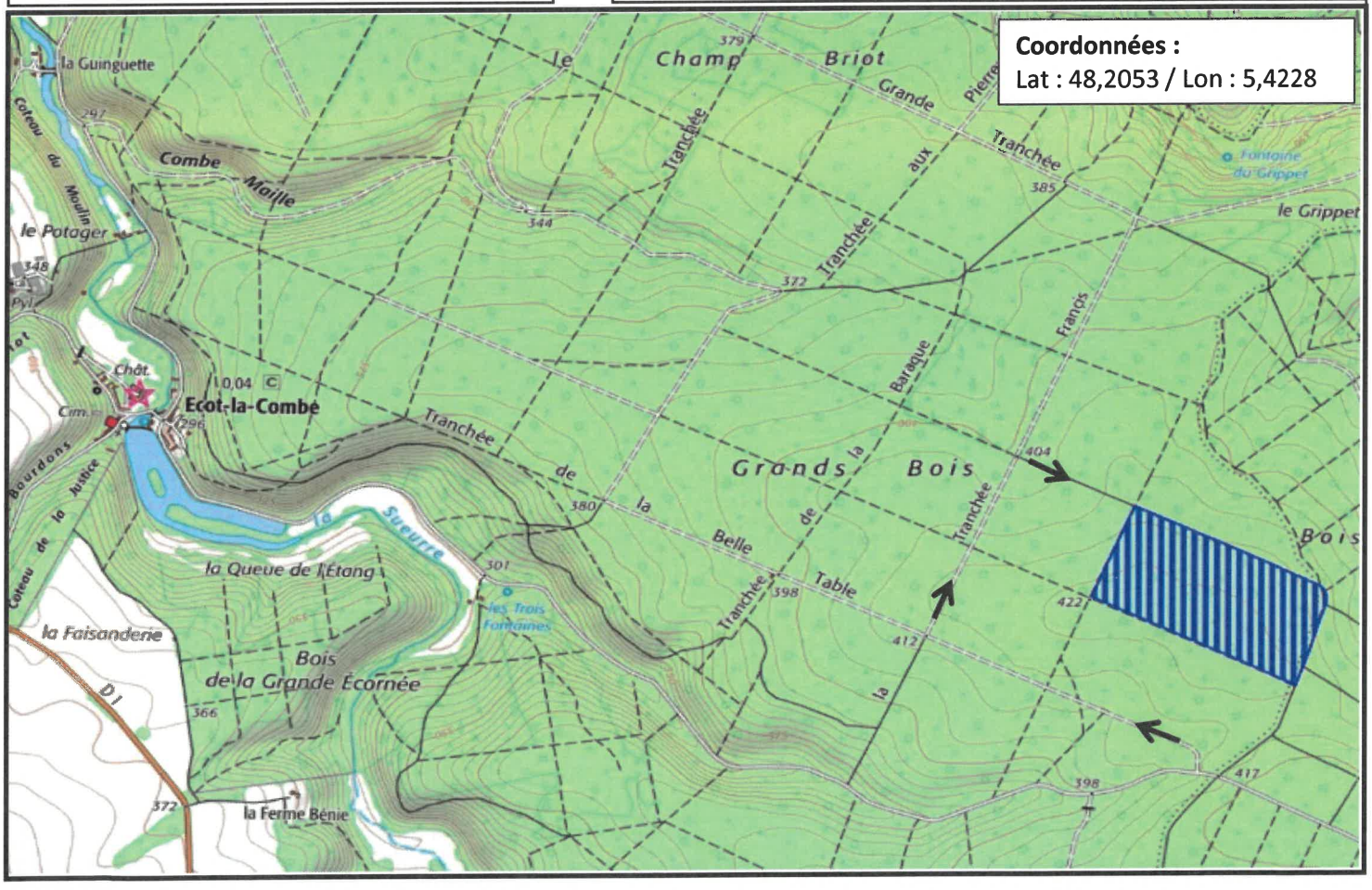
Visite libre.

Responsable de la coupe:
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre			1	2	8	17	20	28	15	10		1				102	204,223
Frêne		29	22	20	20	28	17	12	2	2						152	179,383
Frêne déclassé		12	14	18	4	7	4	2								61	55,227
Hêtre déclassé								1		1						2	5,121
Erable déclassé					4	3										7	6,924
Chêne déclassé				2	1	1										4	3,941
Total	0	41	37	42	37	56	41	43	17	13	0	1	0	0	0	328	454,8

Soit 328 tiges pouvant cuber 455 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs : traits à la peinture jaune

Conditions d'exploitation : Houppiers obligatoires

Les secs font partie de la vente et devront obligatoirement être exploités et évacués. Réserve de 100 piquets d'acacias diamètre 20/25 en 2m à exploiter et débarder sur la place de stockage.

Conditions de débardage : Débardage par temps sec - Traversée d'une conduite d'éthylène nécessitant la pose de plaques sur la conduite.

Place de stockage : sur la parcelle en bordure de chemin

Délais d'exploitation et de vidange : fixés au 30/09/2027 - coupe urgente

TVA : 20%

Charges : néant

Article 44

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DORMOY Jean-Claude

Commune : ENFONVELLE

Lieu-dit : le chauffour

Parcelles : ZE 10- 16

Surface : 1,20 Ha

Type de coupe : extraction

Point GPS
47,904573/5,886988

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

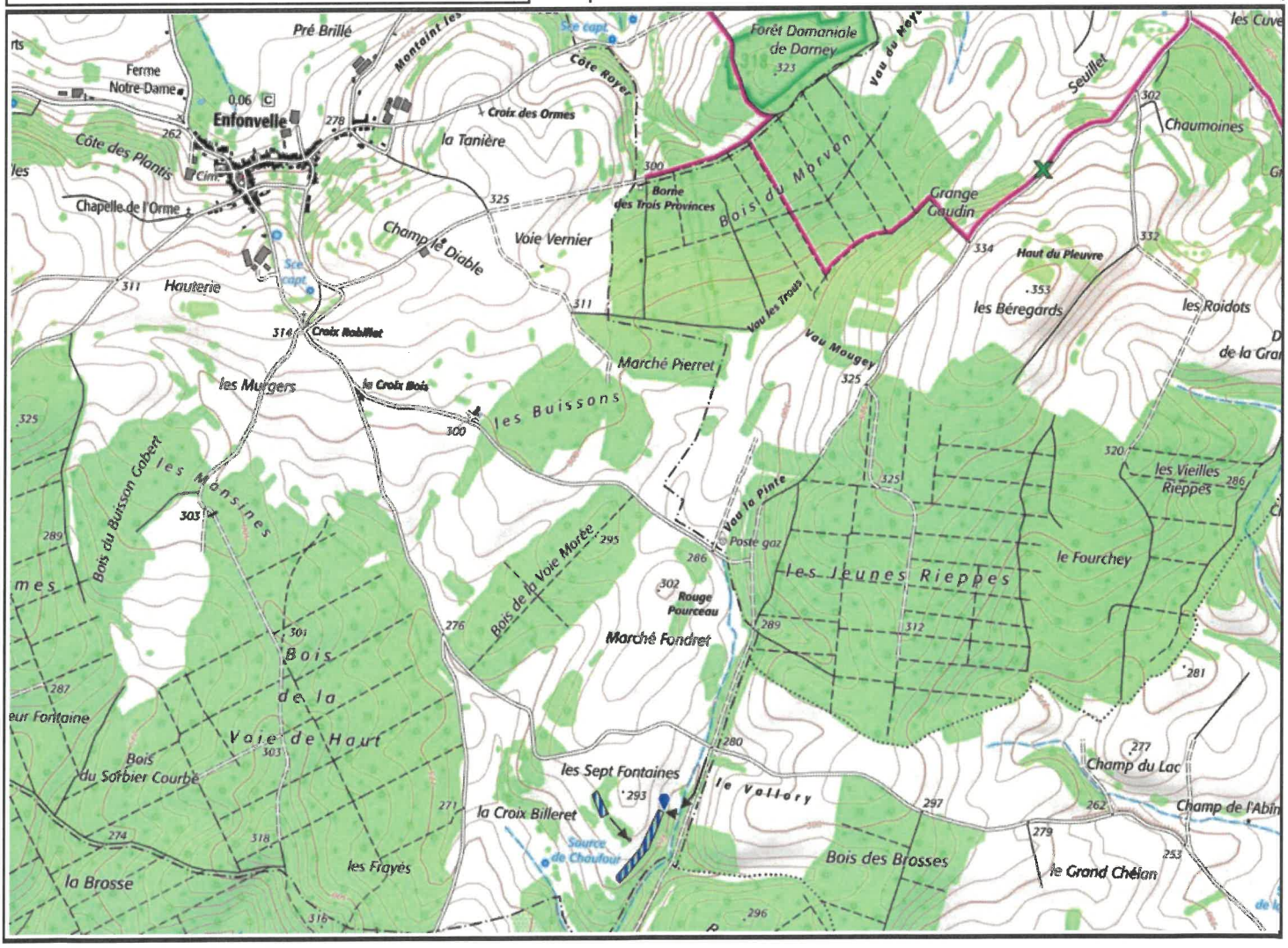
Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bi M^3
Acacia	60	111	138	91	32	14	10	6	1								463	129,921
Bois durs	52	78	49	15	13	9	5	2		1	1						225	82,336
Total	112	189	187	106	45	23	15	8	1	1	1	0	0	0	0	0	688	212,257

Soit 688 tiges pouvant cuber 212 m3 BI

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres :

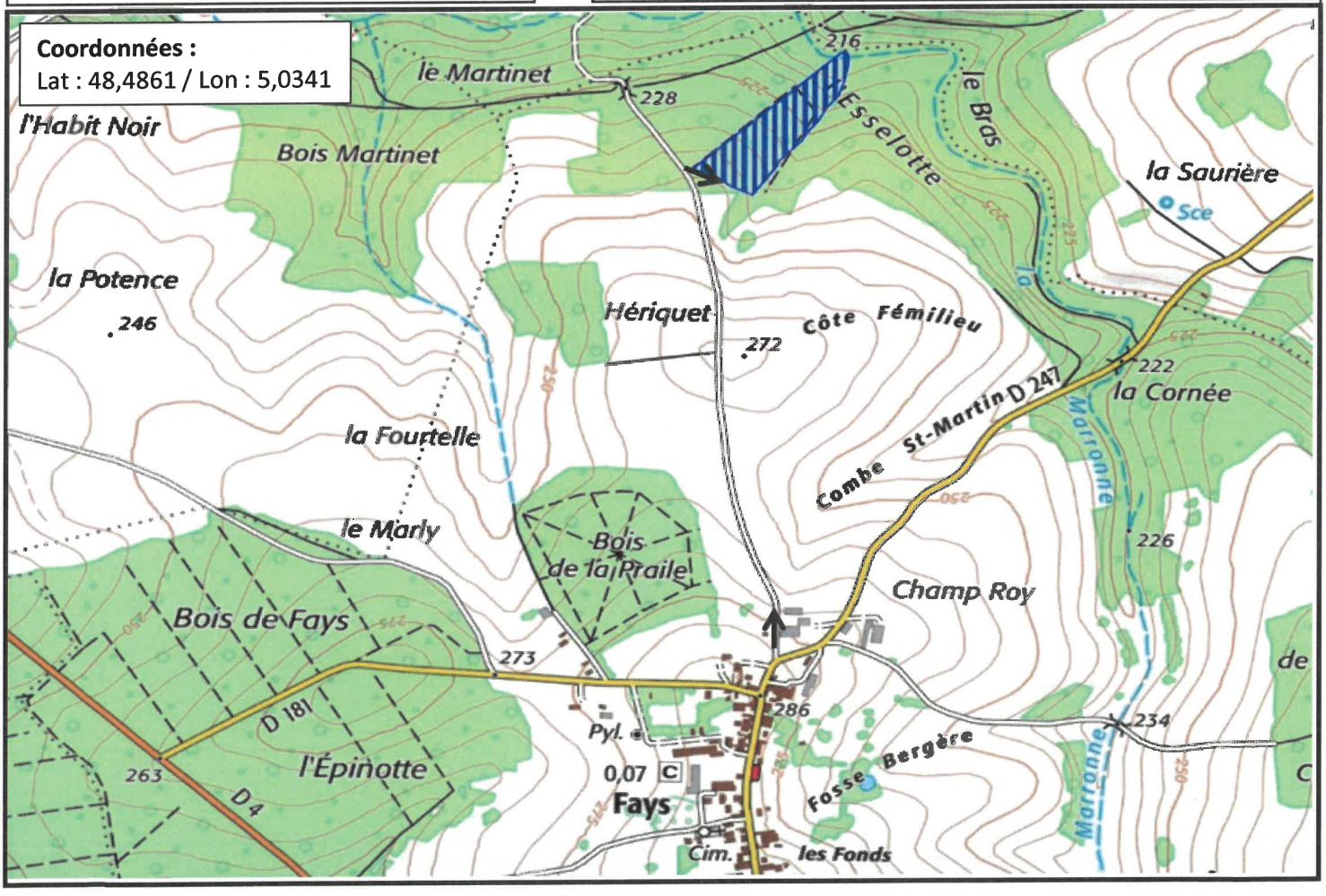


Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements marqué de traits verticaux rouge. Seuls les bois flachés ou marqués de traits obliques à la peinture bleue longue durée sont à exploiter et évacuer.		article 45
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision VALLERY	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements à ouvrir. Parcelle bord de chemin.	Commune : Fays Lieu-dit : Rampont Parcelle : A 89 Surface : 3,7 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements et extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Bois durs	47	95	62	39	33	41	35	31	14	3	2	1				403	153,759
Bois blancs	1	1	4	2	3	5	3	2	1	1						23	19,715
Hêtre										1	2	1		2		6	13,803
Frêne						1	1		1		1					4	5,077
Acacia		2		2	4											8	2,511
Total	48	98	66	43	40	47	39	33	16	5	5	2	0	2	0	444	194,865

Soit 444 tiges pouvant cuber 195 M³ (BO+BI) + 150 M³ (Houppiers) soit un total de 345 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

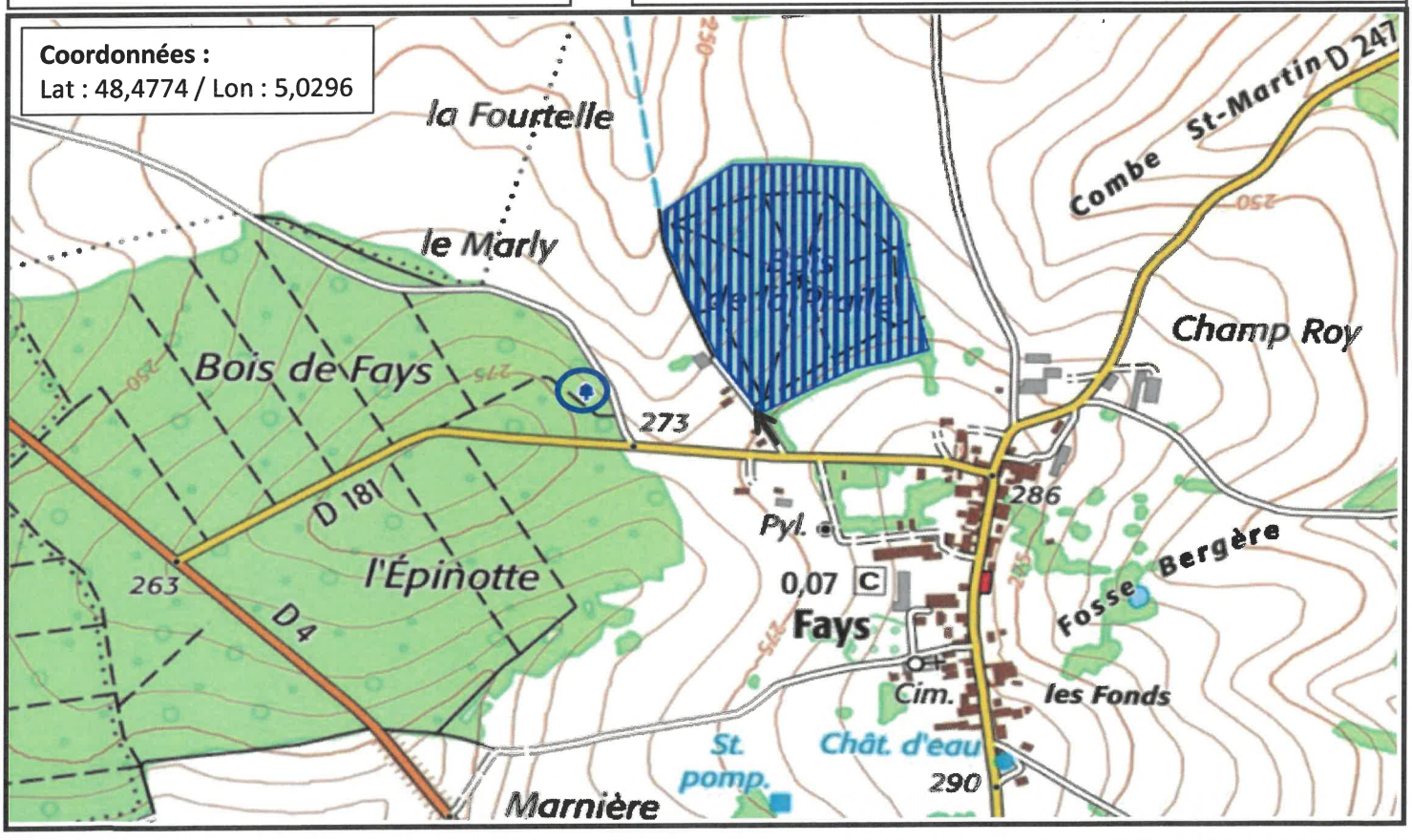


Signes distinctifs :	Bois flashés ou martelés à la peinture rouge. Un chêne châblis marqué sur la parcelle C 24.		article 46
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Madame PUTON Odile Commune : Fays Lieu-dit : Bois de la Praile Parcelles : C 24 / ZB 7 Surface : 12 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Parcelles bord de route.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M³
Frêne	69	59	83	38	21	29	15	10	4	6						334	157,320
Frêne déclassé		4	5	7	2	1	3	3								25	16,764
Hêtre					1	1	2	1	1	2	4	2	4	1	2	21	54,757
Hêtre déclassé							2		1			1				4	5,437
Chêne								2		1						3	5,007
Chêne déclassé					1	1	1	3								6	6,492
Bois blancs	3	8	5	8	13	4	1	1	1							44	31,123
Charme				1												1	0,419
	72	71	93	54	38	36	24	20	7	9	4	3	4	1	2	438	277,319

Soit 438 tiges pouvant cuber 277 M³ (BO+BI) + 154 M³ (Houppiers) soit un total de 431 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

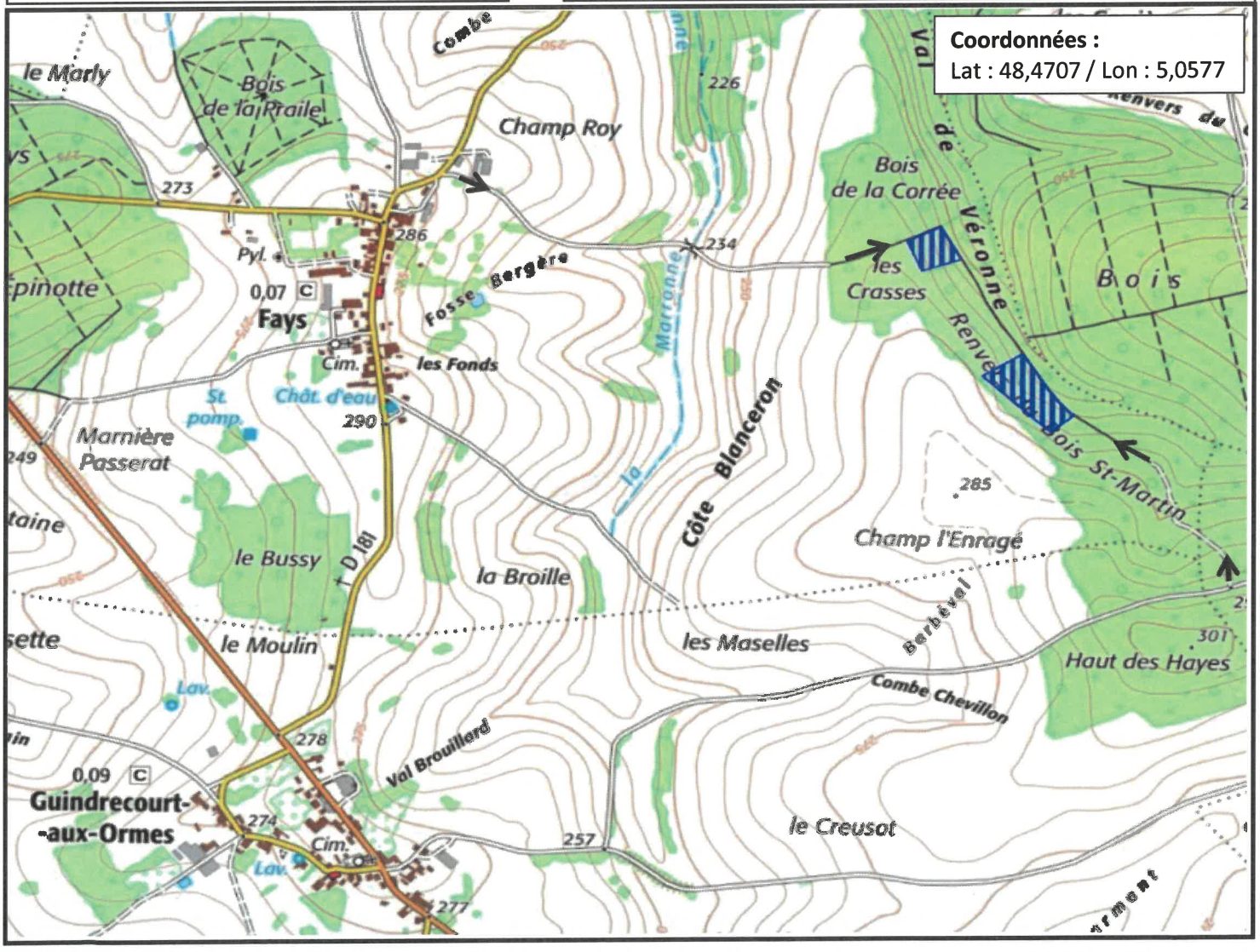


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.		article 47
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Feuillus et résineux non marqués réservés. Respect impératif des réserves. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.	Lot apporté à CPF 52 par la SCI du Bois Blanchot Commune : Fays Lieu-dit : Bois Blanchot Parcelles : B 156 - ZD 14 Surface : 3 Hectares Type de coupe : Eclaircie sélective	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Place de dépôt existante.	Visite libre - Code cadenas 3249	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Douglas		3	8	13	10	1	2	5	12	18	19	6	1			98	183,2
Douglas sec		2	3	2	2	6	1									16	9,7
Total	0	5	11	15	12	7	3	5	12	18	19	6	1	0	0	114	192,905

Soit 114 tiges pouvant cuber 193 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

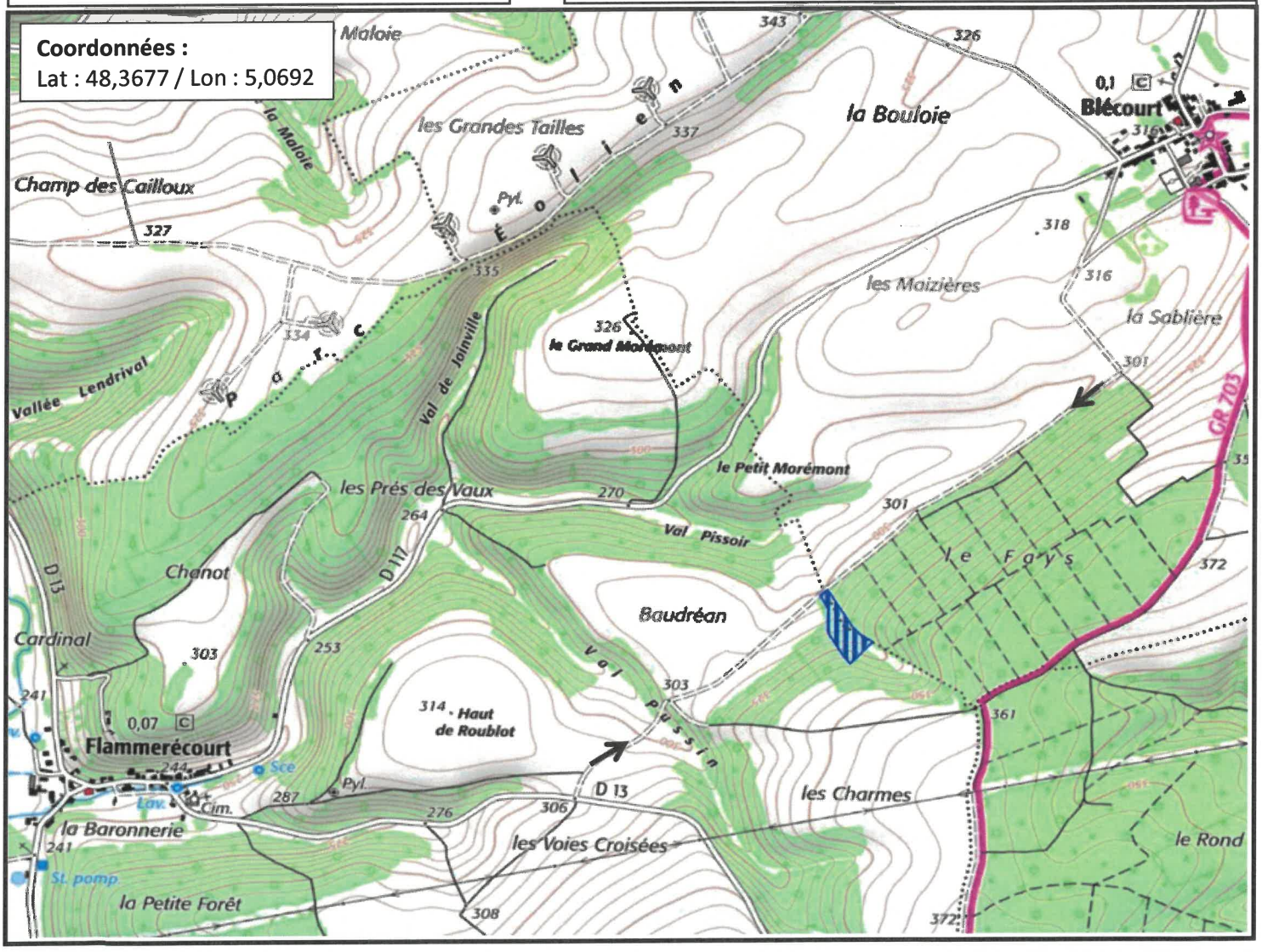


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 48
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Taillis réservé. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur LALLEMENT André Commune : Flammerécourt Lieu-dit : Combe Vissou Parcelles : B 1 - 1016 Surface : 1 Hectare Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Parcelles bord de chemin.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre					1	1	1	1	2	10	13	2	3			34	54,670
Frêne				2			3									5	3,003
Total	0	0	0	2	1	1	4	1	2	10	13	2	3	0	0	39	57,673

Soit 39 tiges pouvant cuber 58 M³ (BO+BI) + 87 M³ (Houppiers) soit un total de 145 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	traits à la peinture rouge longue durée
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires Les secs font partie de la vente et devront être exploités et évacués. Mise en andains des rémanents sur le passage des engins. Respect des réserves.
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec. Sortie par champ sur précision du locataire et chemin existant.
Place de stockage :	place de stockage en bordure de chemin avec évacuation au fur et à mesure de l'exploitation
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 49

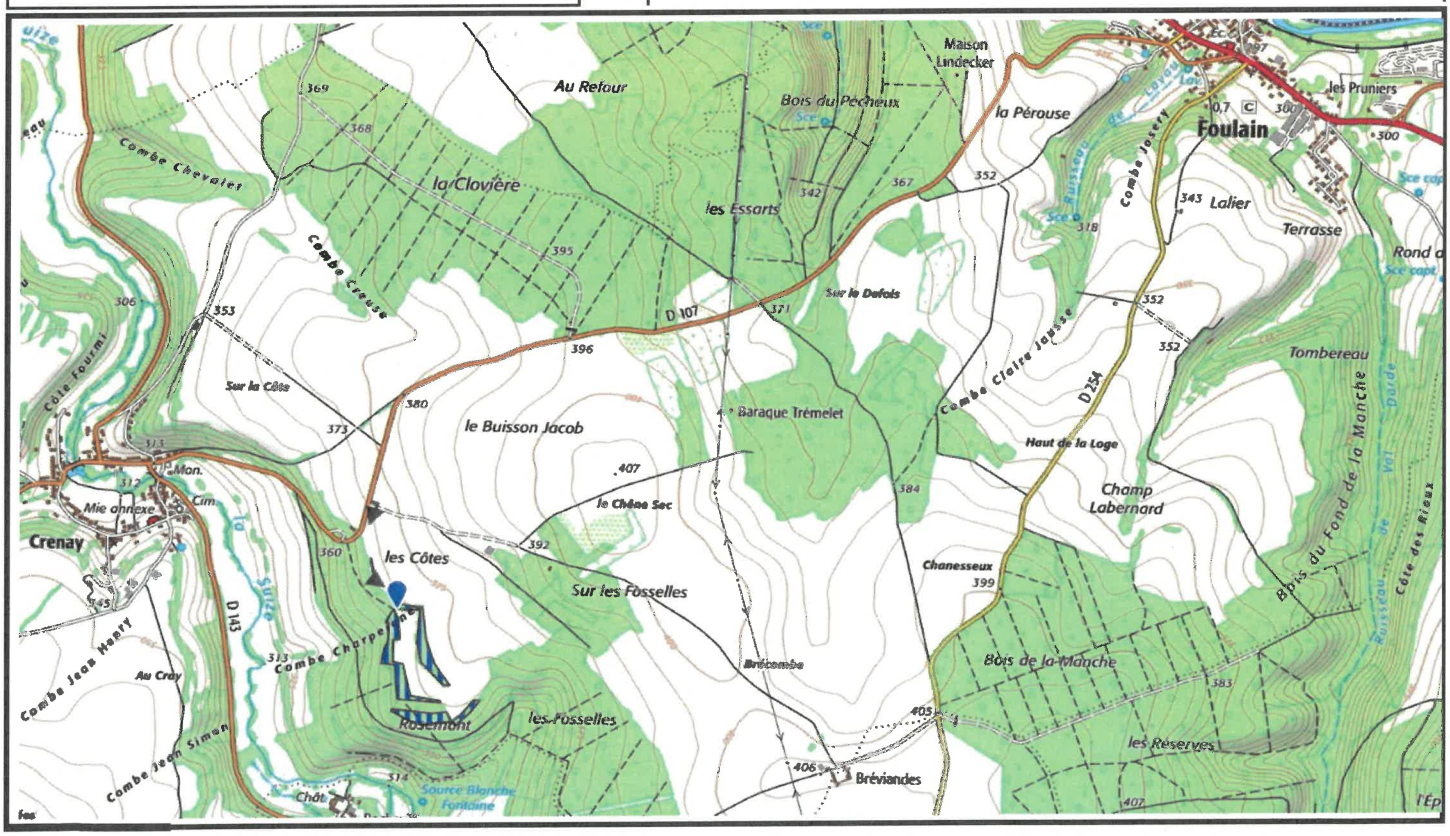
Lot apporté à CPF 52 par Madame PARISEL Jeannine
Commune : FOULAIN
Lieu-dit : rosemont
Parcelles : ZS 35p - 547
Surface : 2,70 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,018965
4,173641

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M^3
Mélèze		1		1	3	5	14	9	8	5							46	68,803
Pin Noir					1	2	2	4	4	3			1				17	25,594
Pin Sylvestre			2	10	10	14	11	3									50	37,185
Epicéa		3	5	1	1												10	1,656
Chêne		6	8	16	5	9	7	5	6	3	2	3					70	44,923
Hêtre		2	9	11	9	4	10	6	4		1						56	32,185
Bois durs		20	27	22	11	6	2	1									89	23,836
Tilleul						1		1									2	2,537
Sec		16	26	29	36	12	11	3		1							134	52,000
Total	0	48	77	90	76	53	57	32	22	12	3	3	1	0	0	0	474	288,719

Soit 474 tiges pouvant cuber 289 m3 BO + BI et 80 m3 BI pour les houppiers soit un total de 369 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	

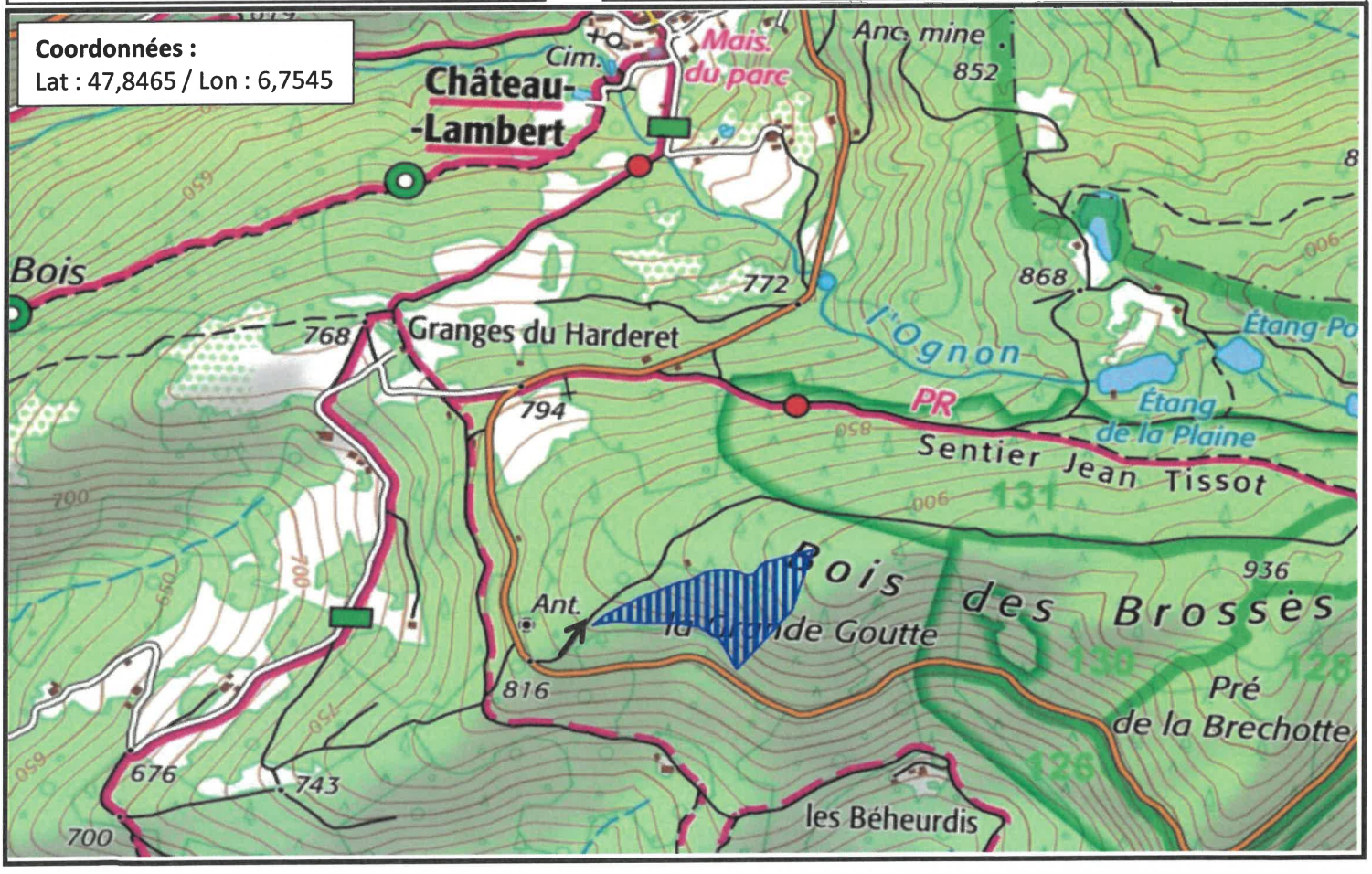


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les secs et châblis sont obligatoirement à exploiter et évacuer.		article 50
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Résineux non marqués et feuillus réservés.	Lot apporté à CPF 52 par les Ets SOMBORN-LANG-FERRY Commune : Haut-du-Them-Château-Lambert (70) Lieu-dit : La Grande Goutte Parcelles : D 467-752 Surface : 2,8 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Place de dépôt existante en bordure de route.		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe urgente	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Sapin pectiné			2	7	12	18	13	12	8	7	4	3	1			87	153,391
Epicéa	4	5	10	11	14	11	8	7	5	2	1	3	2	2	1	86	127,060
Mélèze			7	10	13	4	7									41	36,902
Sapin pectiné sec						2	1			1		1				5	10,764
Epicéa sec					3											3	2,566
Mélèze sec			1	1		1										3	2,306
Total	4	5	20	29	42	36	29	19	13	10	5	7	3	2	1	225	333,0

Soit 225 tiges pouvant cuber 333 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



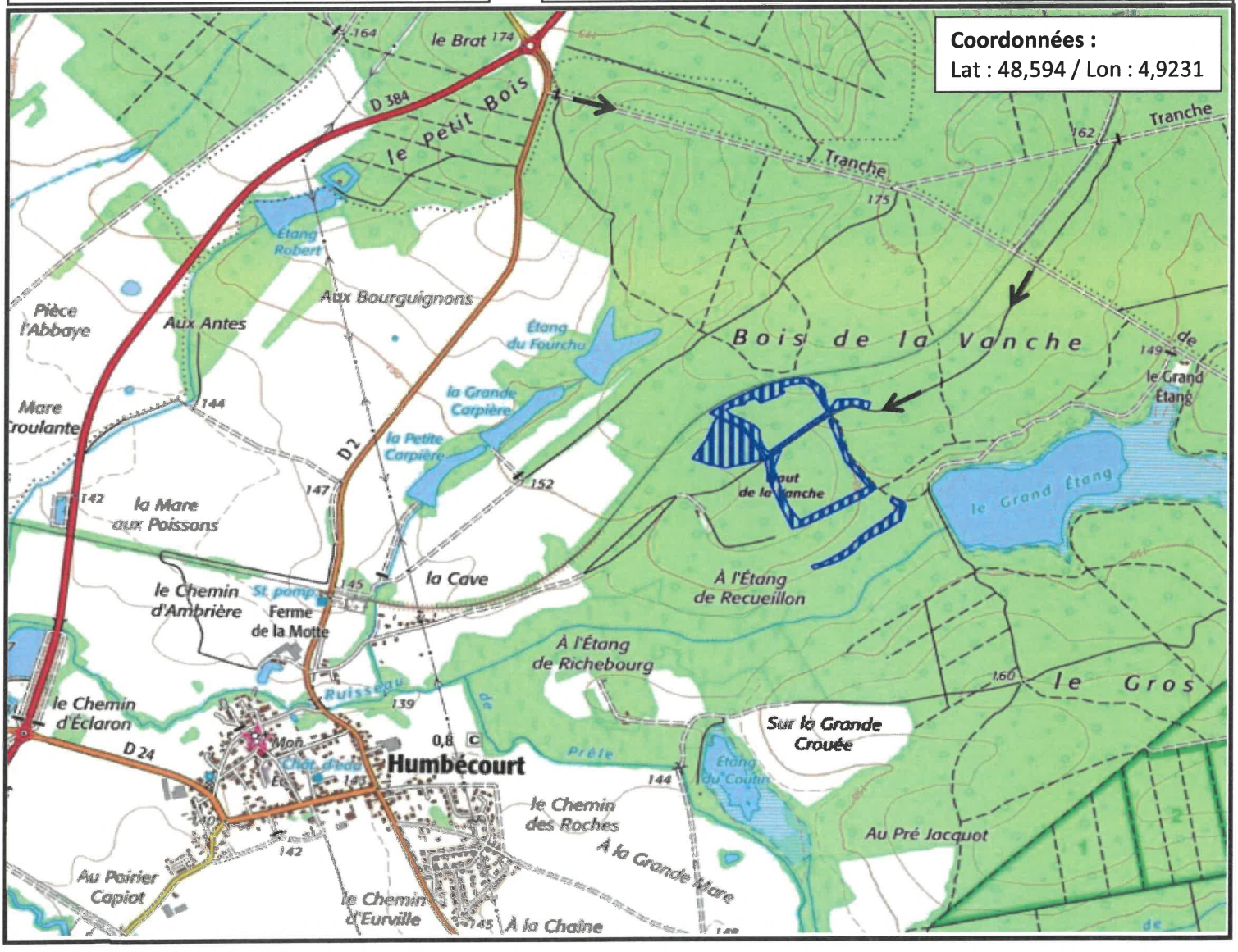
Signes distinctifs :	Bois flachés à la peinture rouge.
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves et des plantations.
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec sur autorisation des gardes. Par chemins existants. Place de dépôt aménagée.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/09/2027 - Coupe à délai impératif
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%.
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 51
Lot PEFC N° 10-21-11/185
Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA Commune : Humbécourt Lieu-dit : Bois de la Vanche Parcelles : 1p-2p-3p-4p Surface : 7 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre ou s'adresser à M. COHAUT Albert au 03.25.55.30.91 ou M. COHAUT Maxime au 07.81.87.28.22 Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Bois blancs		81	124	128	109	63	56	18	4	3	2					588	351,613
Total	0	81	124	128	109	63	56	18	4	3	2	0	0	0	0	588	351,6

Soit 588 tiges pouvant cuber 352 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés au corps et à la racine à la peinture orange.
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Accès interdit le dimanche en période de chasse.
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale
TVA : 20%	
Charges : Néant	

article 52

Lot PEFC N° 10-21-11/2116

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier JEAN D'UZES

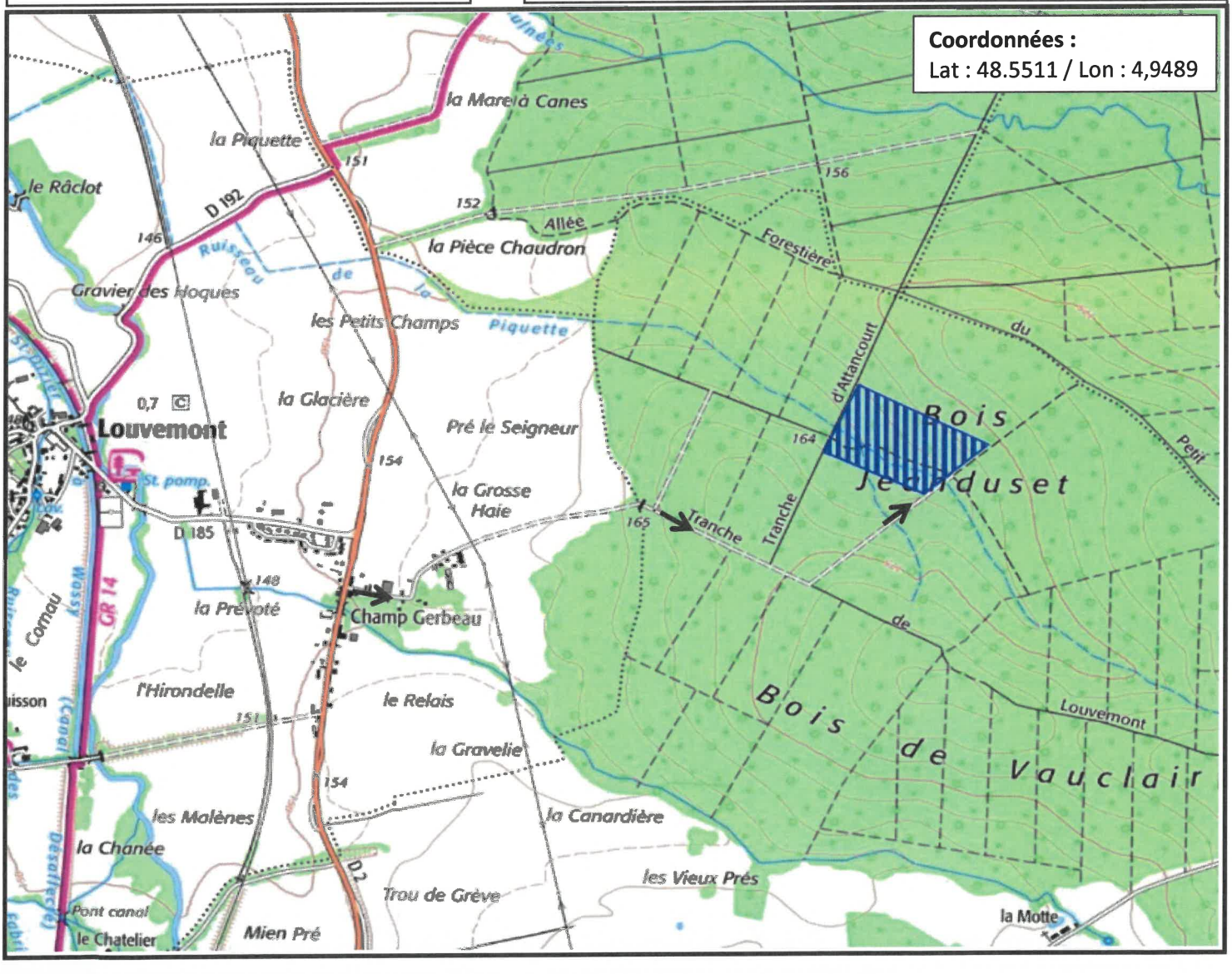
Commune : Louvemont
Lieu-dit : Jeanduset
Parcelle : XXII
Surface : 9,4 Hectares
Type de coupe : Amélioration
Visite libre ou s'adresser à M. GUERELLE Raymond au 06-51-69-62-29
Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne			3	6	22	15	16	16	10	3	1					92	210,611
Total	0	0	3	6	22	15	16	16	10	3	1	0	0	0	0	92	210,6

Soit 92 tiges pouvant cuber 211 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

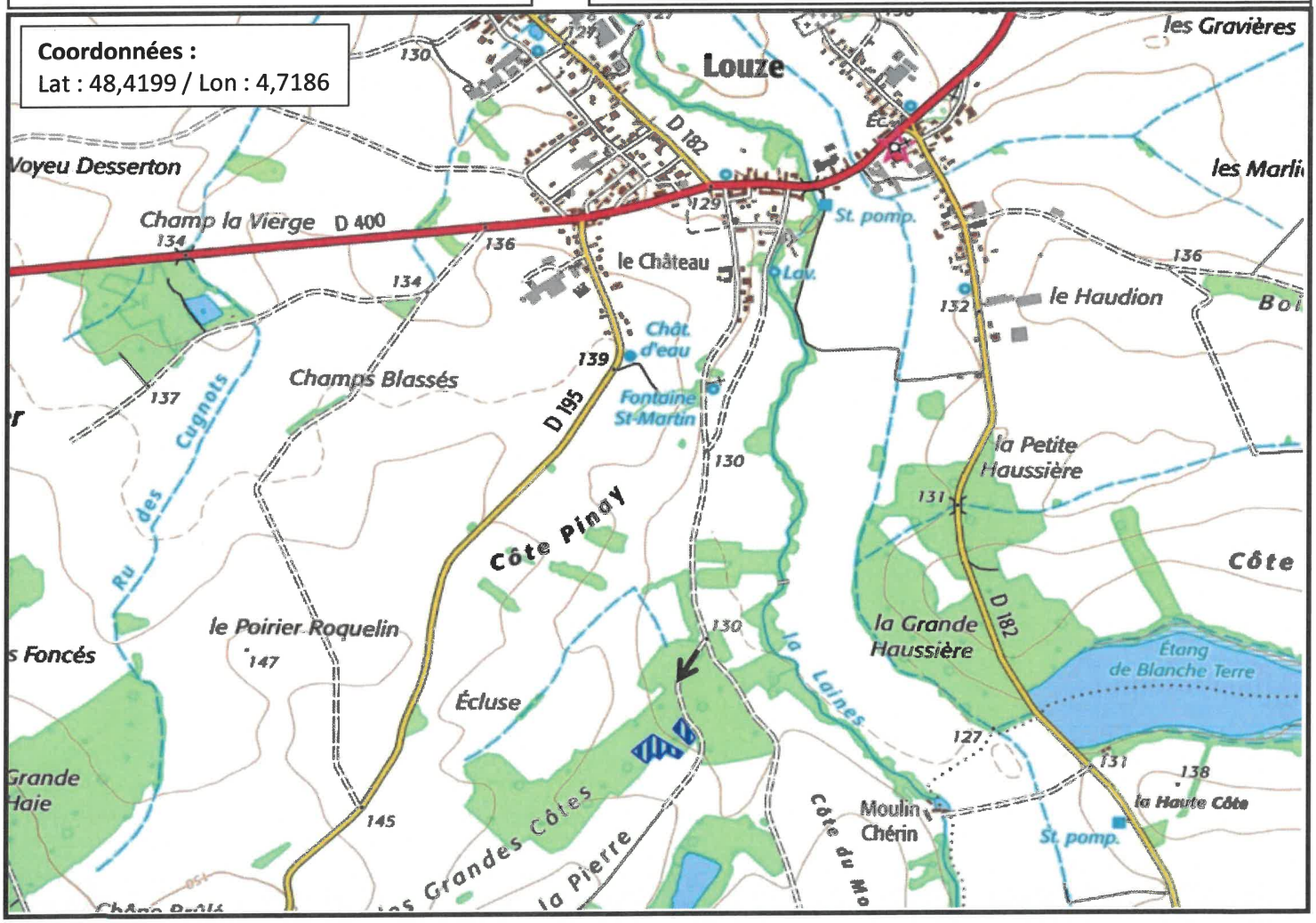


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 53
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision BONAFOUS	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Parcelles bord de chemin. Prévenir M. Residori au 06-04-93-18-82.	Commune : Louze Lieu-dit : Pré Nicolas Antoine Parcelles : F 141-143 Surface : 58 Ares Type de coupe : Extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M³
Chêne								1	5	2	3		2		1	14	41,691
Chêne déclassé										1						1	2,898
Frêne					3	2	2		1	1						9	15,371
Frêne déclassé						1	1	1								3	5,406
Total	0	0	0	0	3	3	3	2	6	4	3	0	2	0	1	27	65,366

Soit 27 tiges pouvant cuber 65 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé
	Abattage dirigé sur les parcelles concernées
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps sec . Sortie par chemin d'association syndicale avec état des lieux.
Place de stockage :	en bout de route forestière
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 54

lot PEFC N°10-21-11/2252

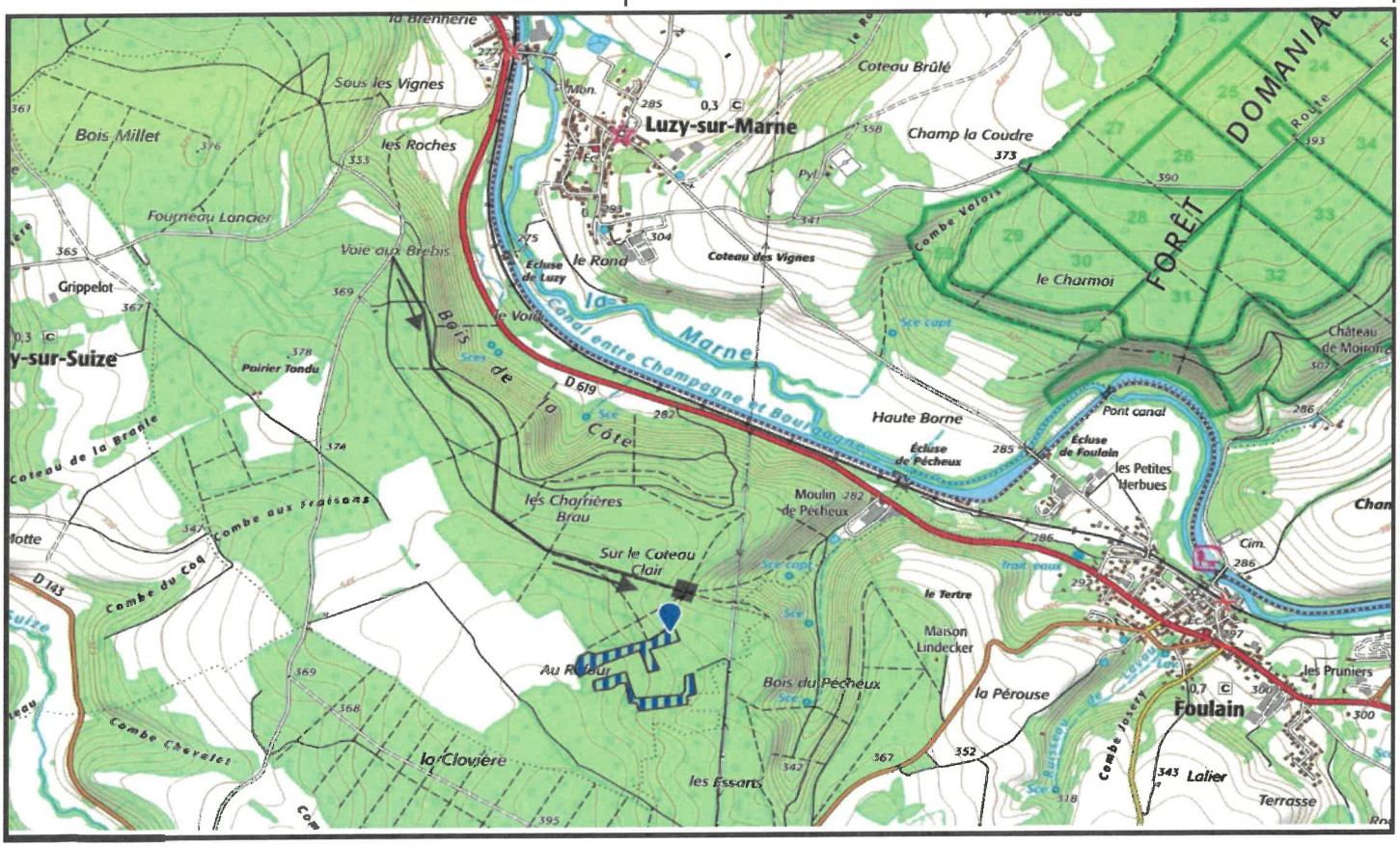
Lot apporté à CPF 52 par l'indivision HENRY
Commune : Luzy sur Marne
Lieu-dit : chemin de DIJON
Parcelles : A 264 - YA 17
Surface : 2 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,040245/5,189152
Visite libre refermer la barrière après visite - code cadenas 2025
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Nombre de pieds	Volume total M^3
Hêtre					5	3	3	5	8	9	2	3	1	2	2		43	82,834
Hêtre déclassé												2					2	4,775
Chêne							1										1	1,285
Chêne déclassé									1								1	1,917
Frêne					2												2	1,484
Charme			1	2	5		1	1	1								11	6,889
Champêtre							3		1								4	4,227
Bouleau										1							1	2,584
Total	0	0	1	2	12	3	8	6	11	10	2	5	1	2	2	0	65	105,995

Soit 65 tiges pouvant cuber 105 m3 BO + 195 BI pour les houppiers soit un total de 300 m3 BO + BI

Prix de retrait :	
Prix de vente :	

offres :

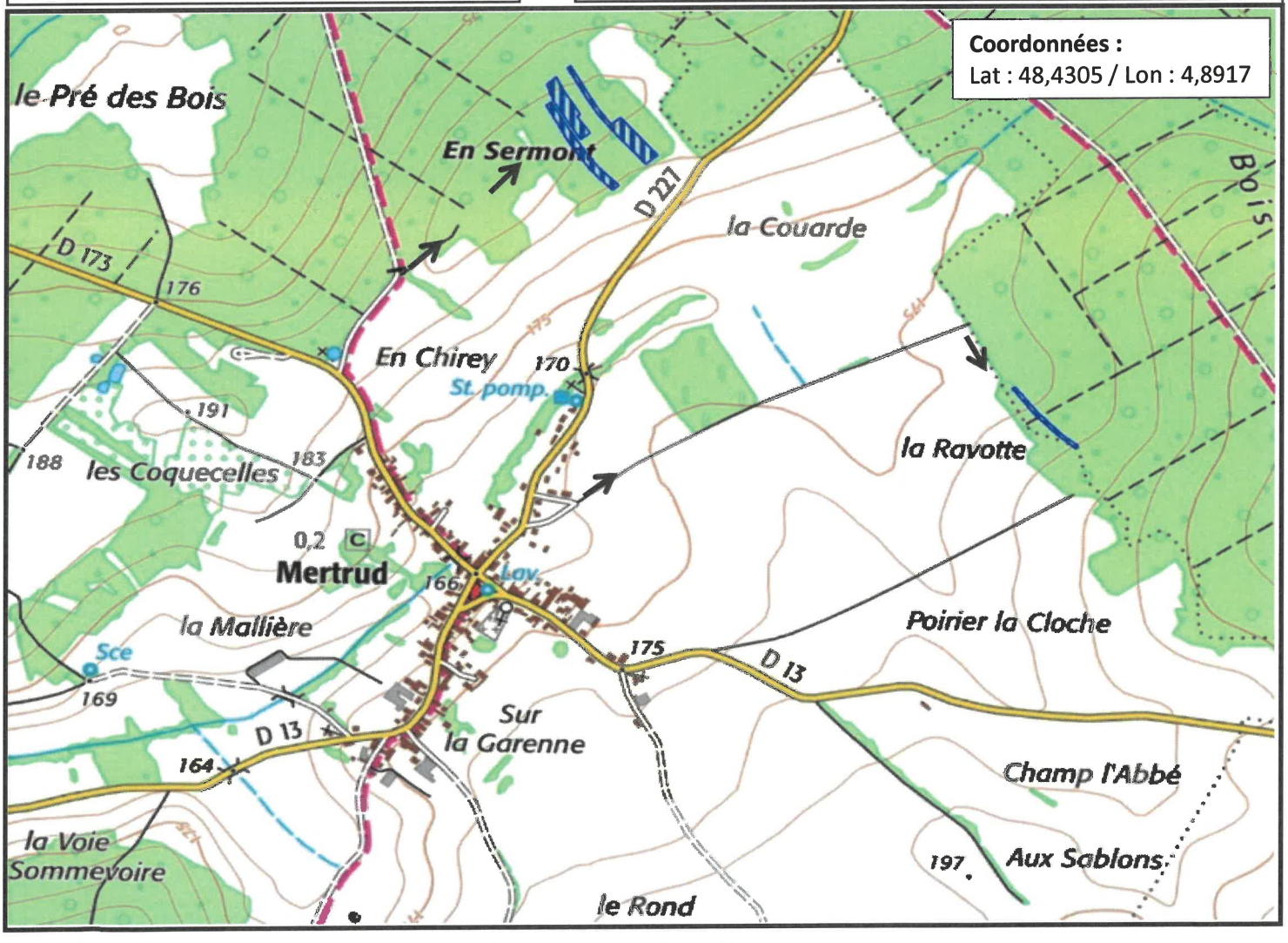


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 55
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PIOT Dominique Commune : Mertrud Lieu-dit : Sermont / La Ravotte Parcelles : ZB 49-52-53-57 / ZC 27 Surface : 1,4 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne				1	3	7	9	7	3	1		2	1			34	55,398
Chêne déclassé				3	1	4										8	7,219
Hêtre								1	1							2	4,433
Total	0	0	0	4	4	11	9	8	4	1	0	2	1	0	0	44	67,05

Soit 44 tiges pouvant cuber 67 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

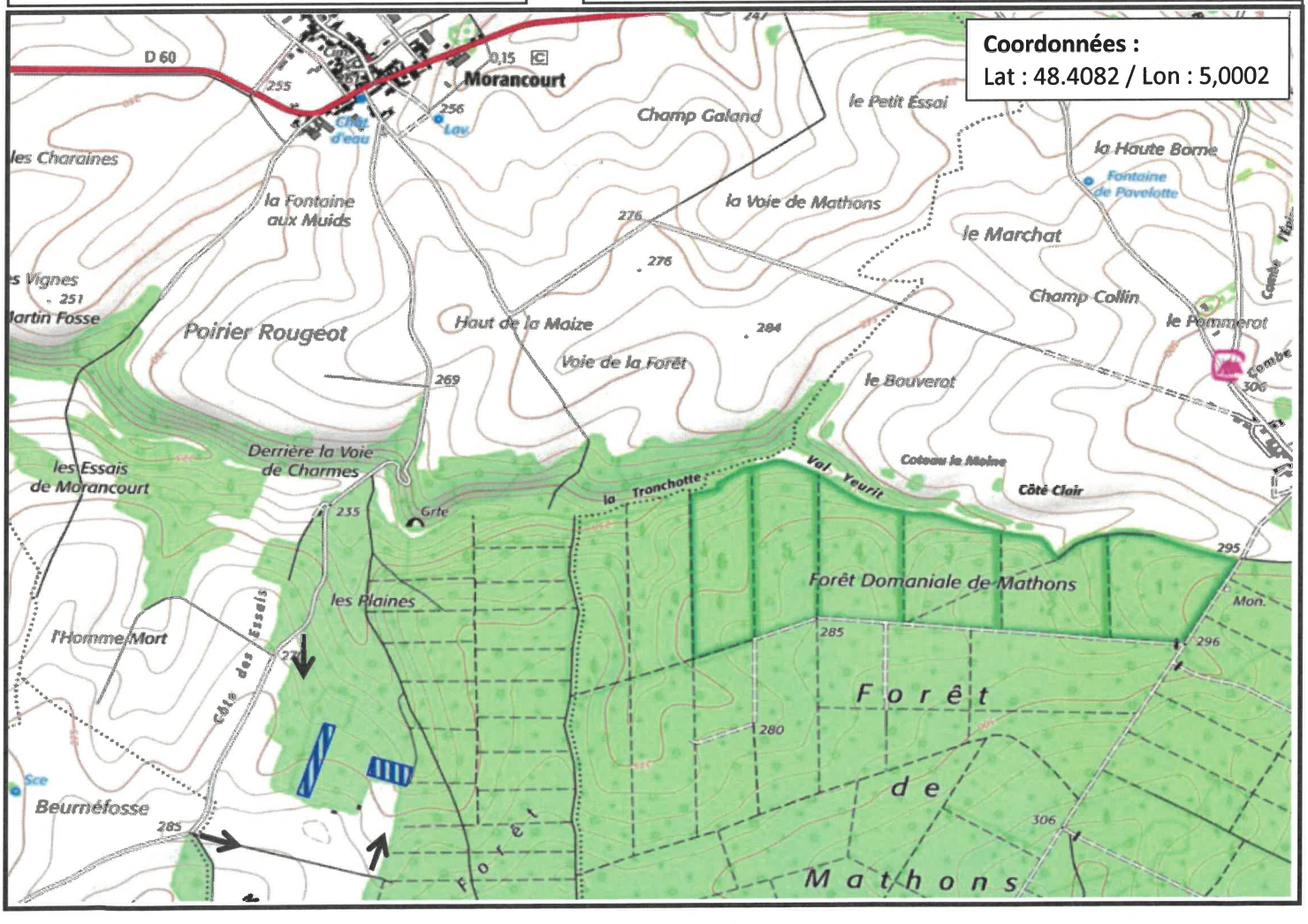


Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge ou orange.		article 56
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves. Câblage des tiges le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur GUILLAUME Gilbert Commune : Morancourt Lieu-dit : Moreveau-Nord Parcelles : C 232-238-239-244 Surface : 1,8 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemin existant.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/04/2028 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre							1	2	8	8	3	2	1		2	27	70,700
Chêne								4	8	6	2	3				23	52,606
Frêne				3	8	1	5	1		2		1				21	30,890
Chêne châblis											1					1	2,339
Total	0	0	0	3	8	1	6	7	16	16	6	6	1	0	2	72	156,5

Soit 72 tiges pouvant cuber 157 M³ (BO) + 193 M³ (BI) soit un total de 350 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

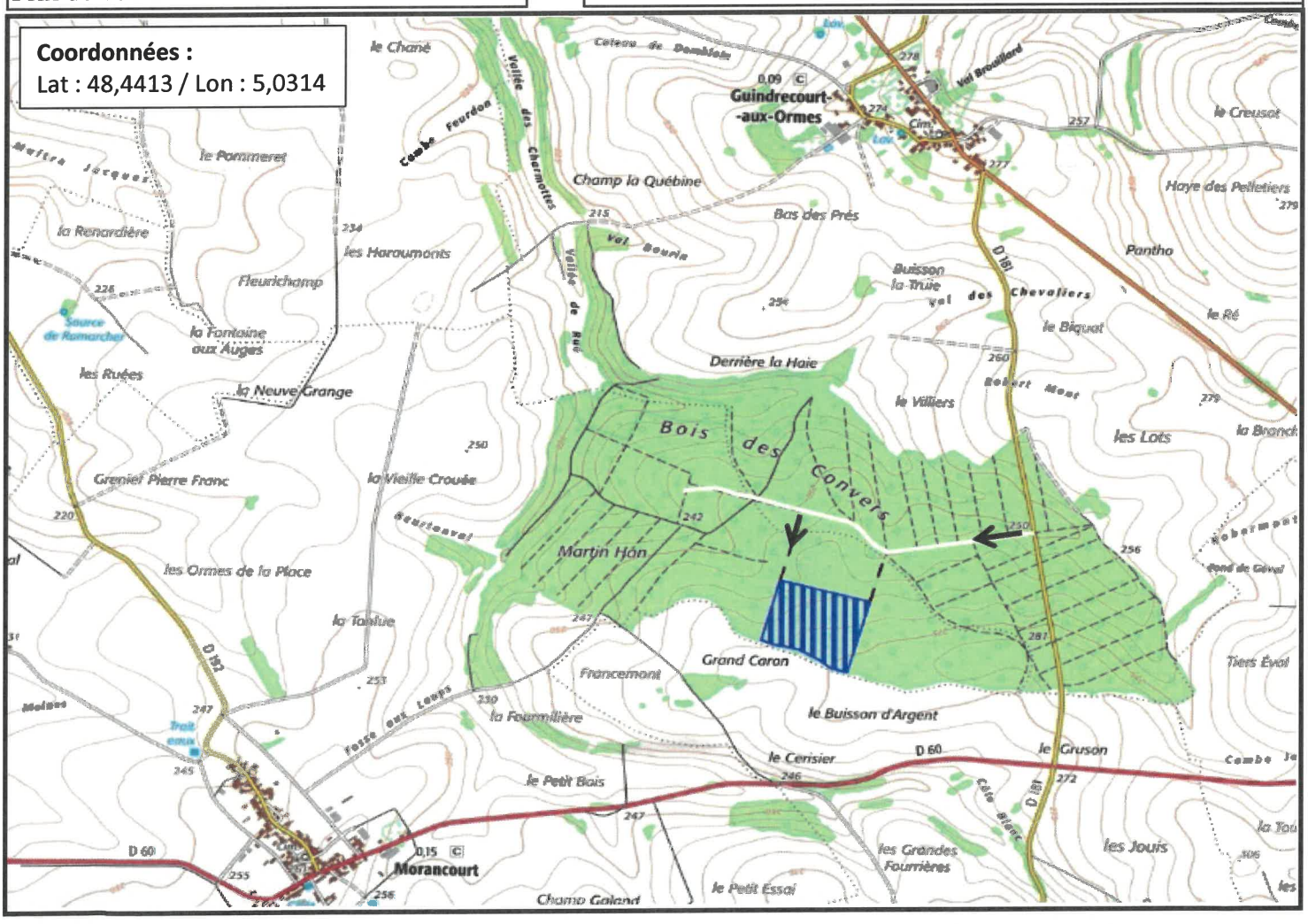


Signes distinctifs :	Bois flachés à la peinture rouge.		article 57
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision VALLERY Commune : Morancourt Lieu-dit : Bois des Convers Parcelle : D 623 Surface : 10 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Débardage uniquement par la tranche entre les parcelles 619/622-623.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Bois blancs	52	86	59	59	77	68	92	36	17	2	2					550	384,105
Bois durs	2	18	7	15	5	9	10	5	2	1	1	1				76	55,351
Epicéa		1	3	9	10	6	4	3								36	25,650
Epicéa sec			1		3	2	1									7	4,965
Total	54	105	70	83	95	85	107	44	19	3	3	1	0	0	0	669	470,071

Soit 669 tiges pouvant cuber 470 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

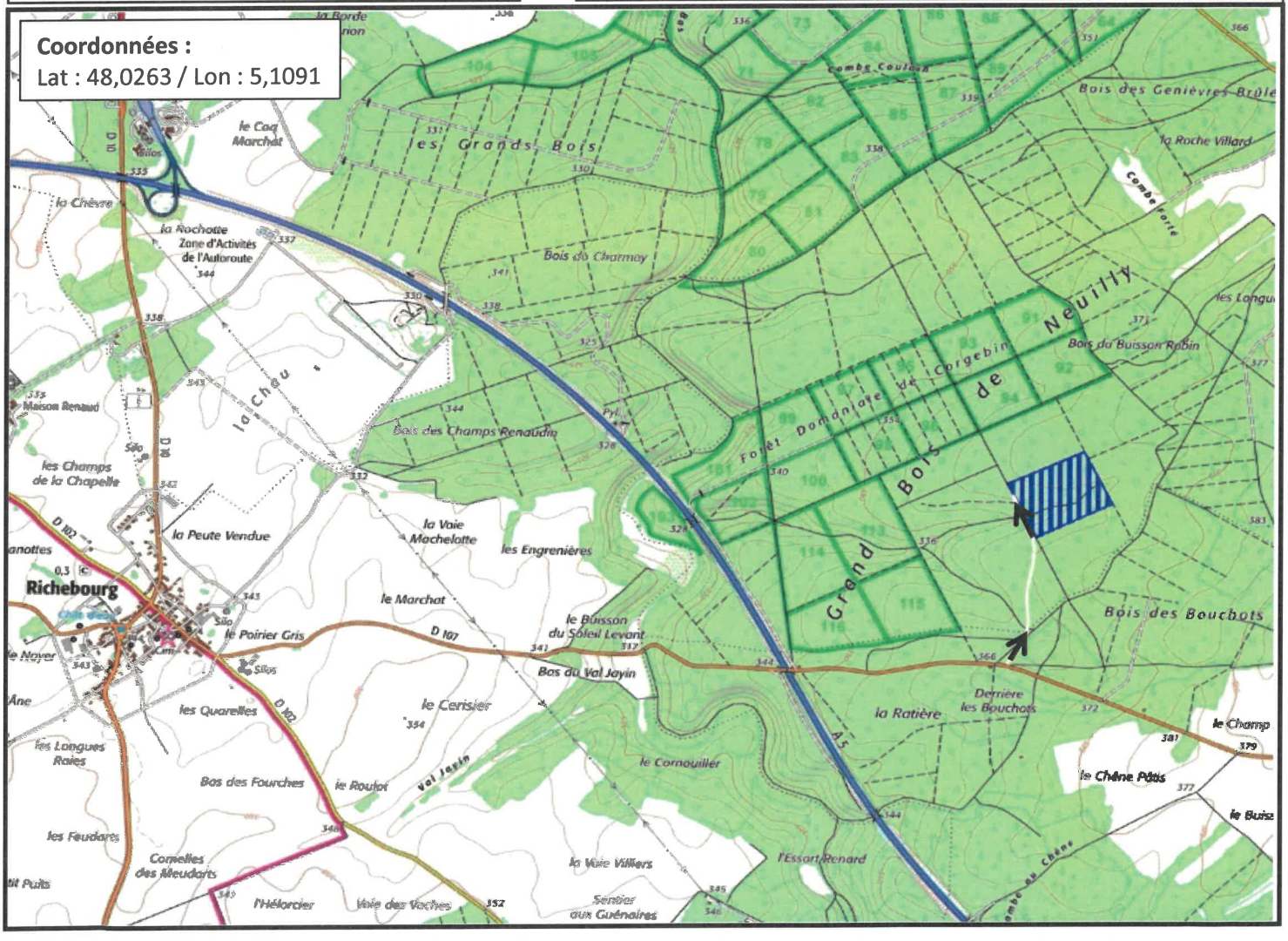


Signes distinctifs :	Bois martelés ou marqués de traits obliques à la peinture rouge. Les bois secs et châblis sont à exploiter et évacuer.		article 58
		Lot PEFC N° 10-21-11/757	
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Abattage dirigé vers les cloisonnements et hors des tâches de semis. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Grand Bois de Neuilly Sud Commune : Neuilly-sur-Suize Lieu-dit : Grand Bois de Neuilly Sud Parcelle : 5	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Stockage et sortie sur la route forestière appartenant au propriétaire.	Surface : 10 Hectares Type de coupe : Extraction Visite libre - Refermer la barrière après visite.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre					2	2	3	10	7	13	14	9	6	2		68	117,938
Chêne déclassé		4	5	15	27	16	16	6	5	1						95	63,264
Bois durs	12	21	11	1	1	1	1				1		1			50	10,437
Total	12	25	16	16	30	19	20	16	12	14	15	9	7	2	0	213	191,639

Soit 213 tiges pouvant cuber 192 M³ (BO+BI) + 178 M³ (Houppiers) soit un total de 370 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	deux traits à la peinture en limite + réserves ceinturées en rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers et Taillis obligatoires Les tiges ceinturées à la peinture sont réservées Exploitation de la totalité des bois non marqués y compris le sous étage de morts-bois
Conditions de débardage :	Débardage par temps sec
Place de stockage :	en bordure de parcelle
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 15/09/2027- coupe urgente
TVA :	10%
Charges :	néant

article 59

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur HAEFLINGER Nicolas
Commune : ODIVAL
Lieu-dit : haut des terres
Parcelles : 361C 228 - ZI 34
Surface : 1,20 Ha
Type de coupe : bois énergie
Point GPS
48,010045/5,371405

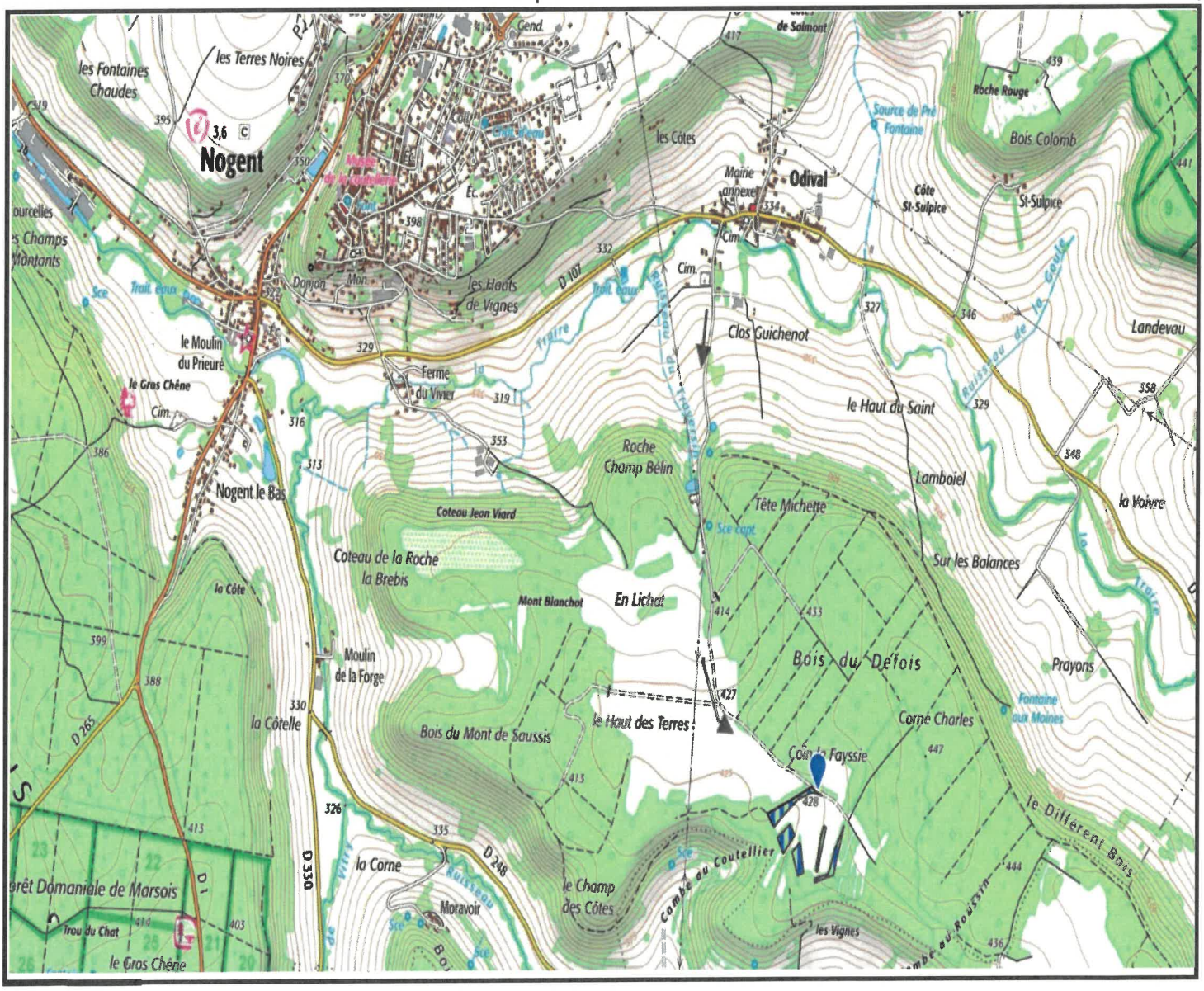
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Vente à l'unité de produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé 250 tonnes

Essences principales : bois durs 70% morts-bois 30%

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	traits à la peinture orange
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires Mise en andains des rémanents sur les cloisonements **Strict respect des semis interdiction aux engins de sortir des cloisonnements - prévoir abattage manuel des secteurs le nécessitant.** Les bois secs devront être exploités et évacués.
Conditions de débardage :	Débardage uniquement par temps secs sur cloisonnements à 30 mètres. Sortie par chemins existants
Place de stockage :	place de stockage aménagée en bordure de CD
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2027 - coupe normale
TVA :	20%
Charges :	néant

article 60

Lot PEFC 10-21-11/1768

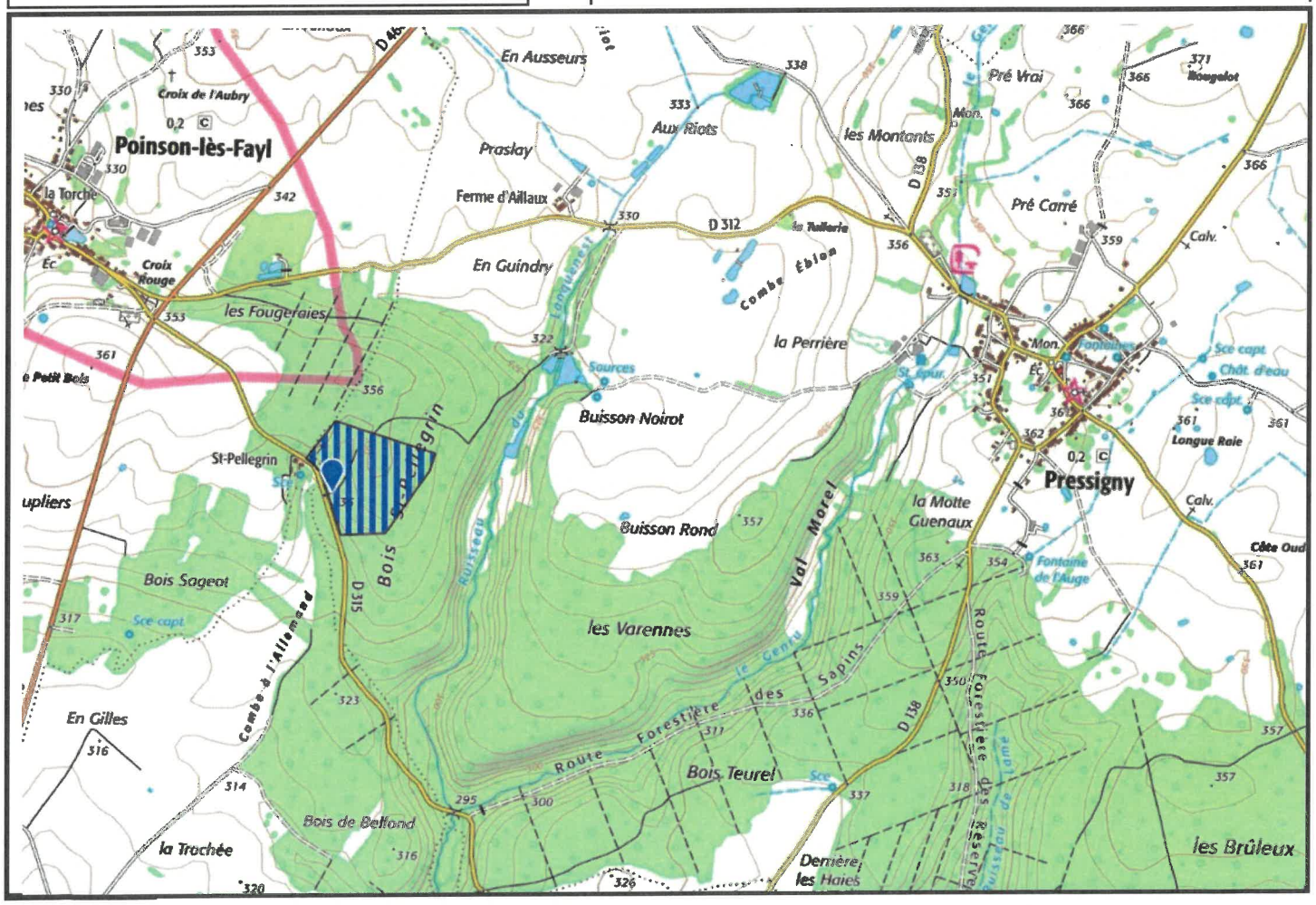
Lot apporté à CPF 52 par Madame Anne GEORGES
Commune : POINSON LES FAYL
Lieu-dit : forêt de saint péregrin
Parcelles : 8 - 9 -10 - 11
Surface : 9 Ha
Type de coupe : extraction résineuse
Point GPS
47,743874
5,628691

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume bo +bi M^3
Sapin Pectiné		5	11	14	23	24	26	15	18	15	11	3	1		1		167	238,760
in Weymouth		1	1	2		2	1	4	3	5	2	2	2				25	53,454
Pin Sylvestre						1		3	4	3	1	1					13	28,559
Epicéa		5	4	5		2	1										17	5,843
Sec			8	5	5	5	8	4	4	4	3	1					47	0,000
Total	0	11	24	26	28	34	36	26	29	27	17	7	3	0	1	0	269	326,616

Soit 269 tiges pouvant cuber 326 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



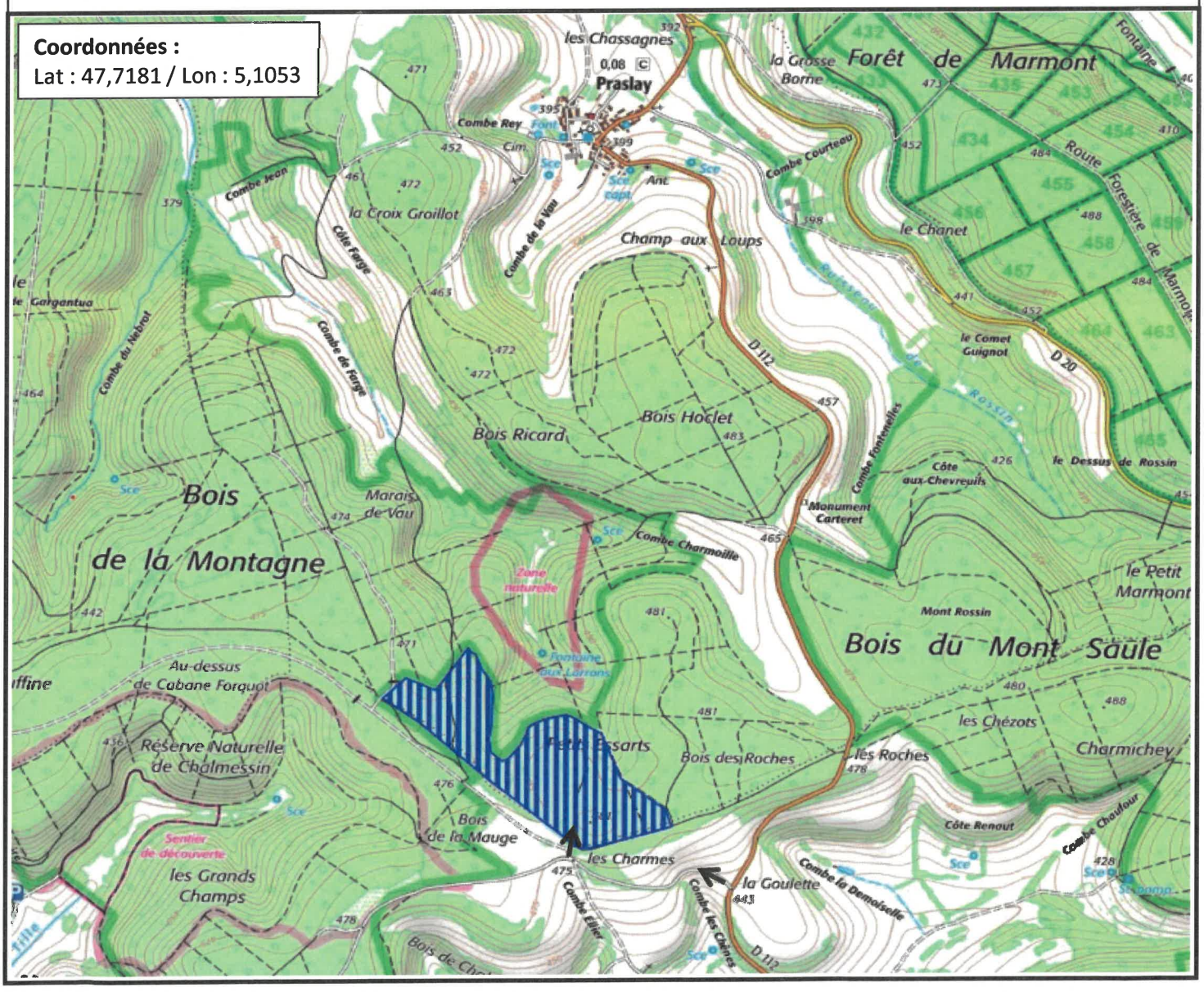
Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements tracé à la peinture rouge.		article 61
Conditions d'exploitation :	Ouverture de cloisonnements de 3,50 mètres de large.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur DOYEN Thomas Commune : Praslay Lieu-dit : Forêt des Essarts Parcelles : 1-2 Surface : 28 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Route forestière et places de dépôt existantes.		
	Bois énergie obligatoire		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Vente à l'Unité de Produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé à 1000 Tonnes

Essences principales : charme, hêtre, chêne, sous-étage

Prix de retrait :	Offres:
Prix de vente :	

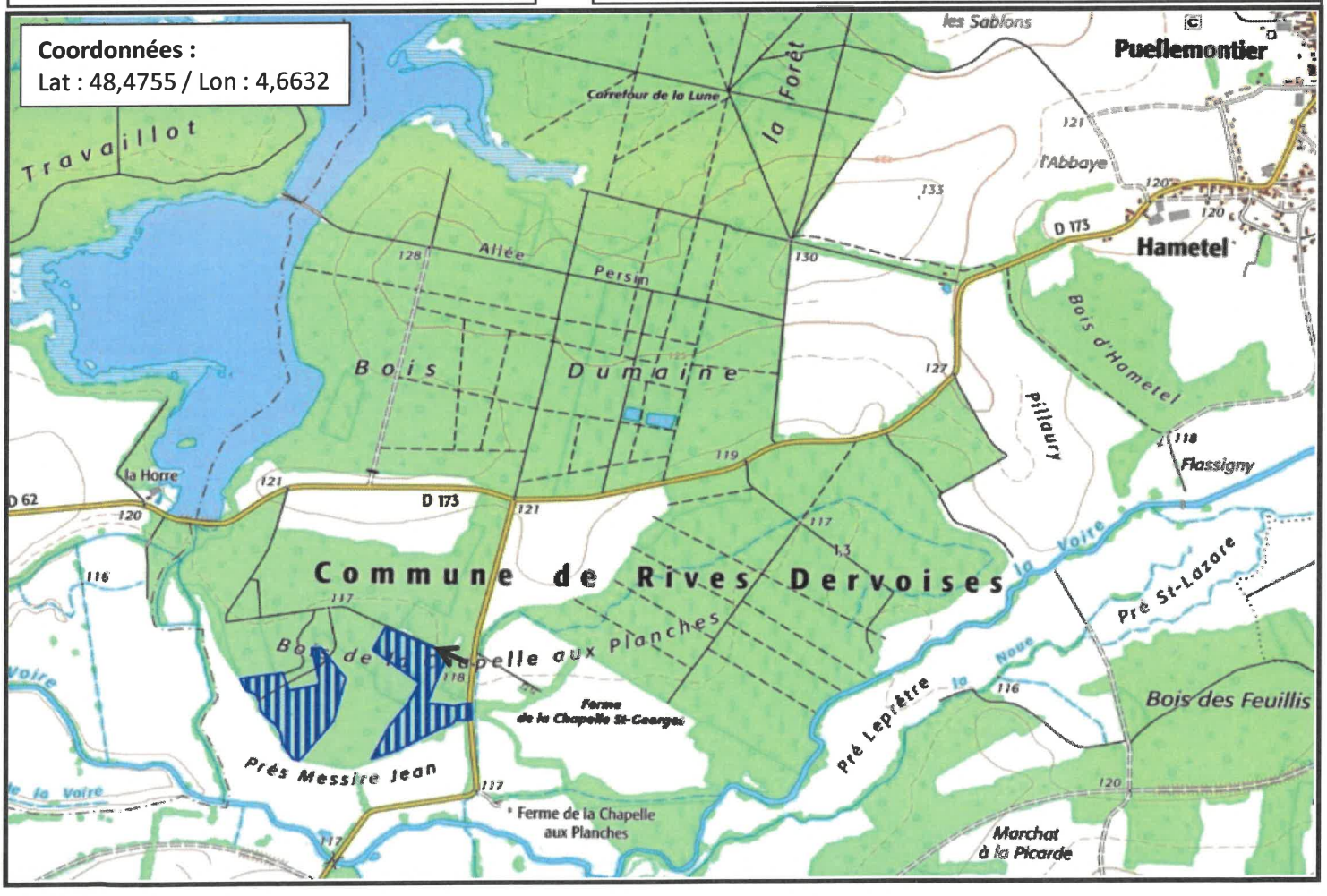


Signes distinctifs :	Bois flachés ou martelés à la peinture rouge. Les secs et châblis sont à exploiter et évacuer.		article 62
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision VIEL-CAZAL Commune : Puellemontier Lieu-dit : La Chapelle aux Planches Parcelles : A 64p-65p-66p-515p Surface : 12 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants. Place de dépôt existante.	Visite libre - Code cadenas 9088 à refermer après visite.	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
Frêne			9	13	22	31	25	18	13	5	4	2	2			144	135,986
Frêne déclassé		1	10	25	21	16	9	7	10	3	2				1	105	79,602
Tremble		1		1	2	3										7	4,580
Peuplier													1			1	4,410
Chêne déclassé									1							1	1,033
Total	0	2	19	39	45	50	34	25	24	8	6	2	3	0	1	258	225,611

Soit 258 tiges pouvant cuber 226 M³ (BO+BI) + 124 M³ (Houppiers) soit un total de 350 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé
	Abattage dirigé sur les parcelles concernées
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements en place
Place de stockage :	en bordure de route forestière
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2027 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 63

lot PEFC N°10-21-11/2252

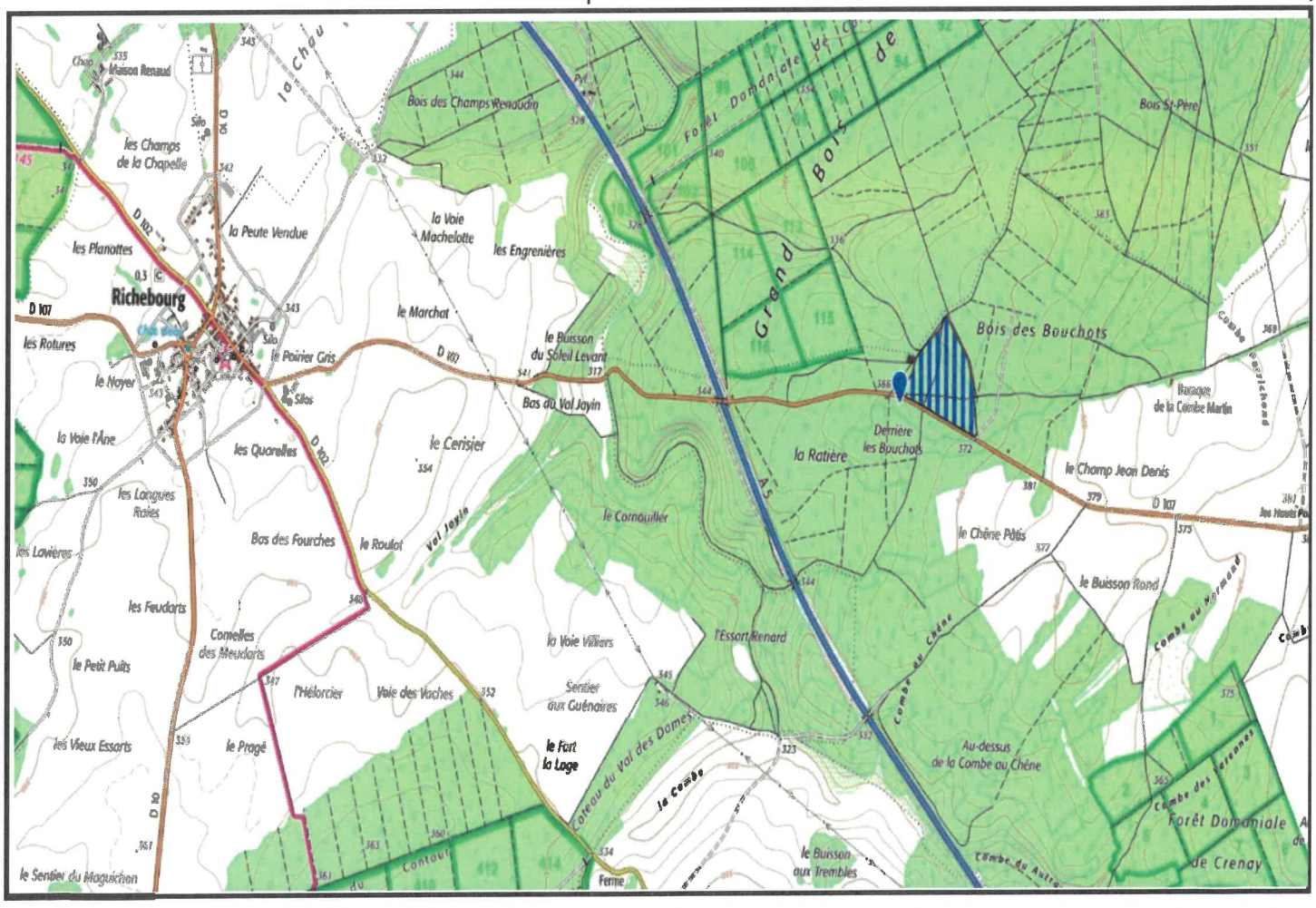
Lot apporté à CPF 52 par l'indivision HENRY
Commune : RICHEBOURG
Lieu-dit : la ratière
Parcelles : 2p- 3
Surface : 10 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,019293/5,108724

Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M^3
Chêne			1	8	9	10	10	5	4	1							48	30,871
Chêne sec		12	30	44	35	25	11	10	6								173	82,264
Hêtre					1			1		1		2	1				6	8,155
Hêtre sec							1										1	0,661
Charme						1	1										2	1,066
Divers secs		2	2		2						1						7	3,814
Total	0	14	33	52	47	36	23	16	10	2	1	2	1	0	0	0	237	126,831

Soit 237 tiges pouvant cuber 126 m3 BO + BI et 40 BI pour les houppiers soit un total de 166 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Flaches + peinture rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires - Taillis réservé Abattage dirigé sur les cloisonnements hors des semis. Exploitation des houppiers au fur et à mesure de l'exploitation
Conditions de débardage :	Débardage par cloisonnements en place
Place de stockage :	en bordure de CD ou de route forestière
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/12/2028 - coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	néant

article 64

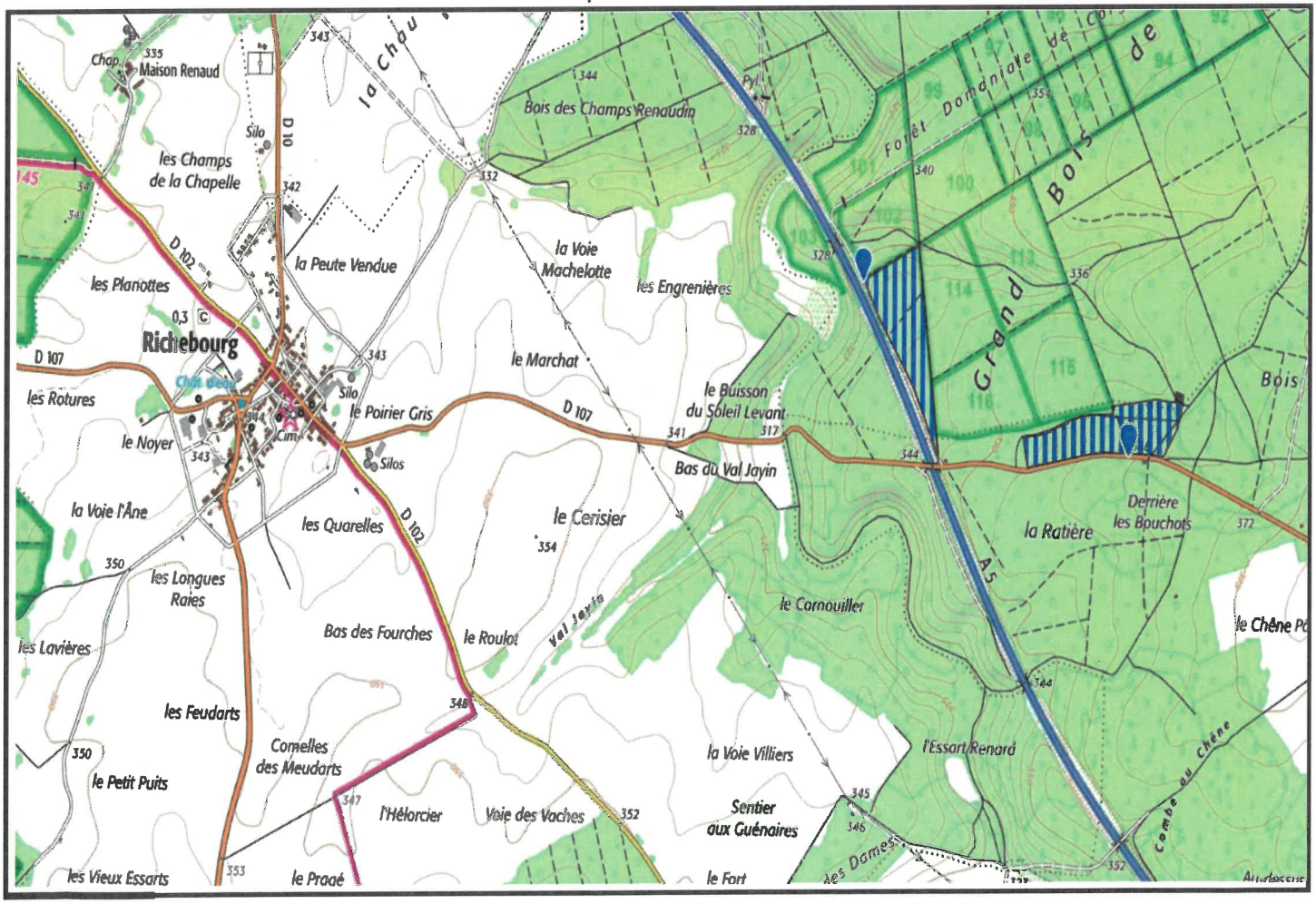
lot PEFC N°10-21-11/2252

Lot apporté à CPF 52 par l'indivision HENRY
Commune : RICHEBOURG
Lieu-dit : la ratière
Parcelles : 1 - 2p - 13
Surface : 13 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
48,019504/5,106827
48,022776/5,093408
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total M^3
Hêtre						1	1	8	19	22	32	20	12	14	4	3	136	288,705
Hêtre Sec												1		1			2	0,000
Chêne				2	5	3	1	1	4		1						17	14,225
Chêne sec			2	6	6	8	2	3	1		1						29	19,412
Charme						1	2	2	6	4							15	15,486
Tremble							1										1	0,958
Total	0	0	2	8	11	13	7	14	30	26	34	21	12	15	4	3	200	338,786

Soit 200 tiges pouvant cuber 339 m3 BO et 490 BI pour les houppiers soit un total de 829 m3 BO + BI

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge en P. 31-32-37 et châblis en bordure de P. 10-13.
Conditions d'exploitation :	Houppiers à façonner hors sève. Taillis réservé. Respect des réserves. Abattage en direction des cloisonnements. Câblage des bois le nécessitant.
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Stockage le long de la route forestière appartenant au propriétaire. Etat des lieux avec la mairie au 06.31.35.42.60 pour la sortie vers le village et taxe 1€/m³.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 30/04/2028 - Coupe normale
TVA : 20%	
Charges : néant	

article 65

Lot PEFC N° 10-21-1/17

Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier du Bois des Forts
Commune : Riel-les-Eaux (21)
Lieu-dit : Domaine du Bois des Forts
Parcelles : 10p-13p-31-32-37
Surface : 22 Hectares
Type de coupe : Extraction

Visite libre

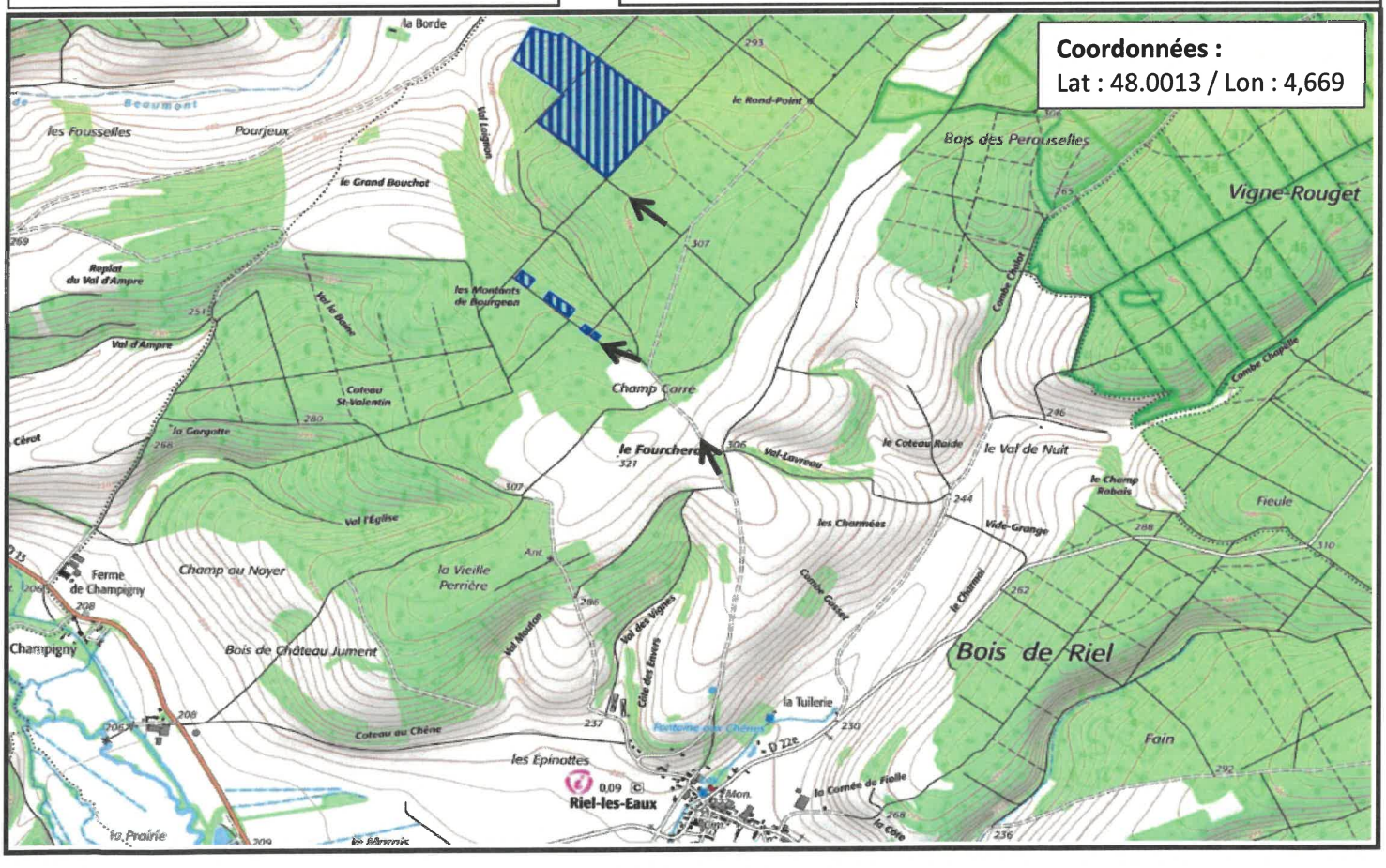
Responsable de la coupe:
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre				1	6	12	20	36	39	73	48	14	5			254	424,482
Hêtre déclassé				3	1	5	4	11	9	7	7		1			48	67,668
Chêne déclassé				2	2	1	2	1	1	1						10	9,415
Bois durs		4		1		3			1							9	5,045
Tremble		2		1												3	1,230
Chêne châblis							2	1		1	1	1				6	10,281
Hêtre châblis							1									1	0,824
Total	0	6	0	8	9	21	29	49	50	82	56	15	6	0	0	331	518,9

Soit 331 tiges pouvant cuber 519 M³ (BO+BI) + 781 M³ (BI) soit un total de 1 300 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:

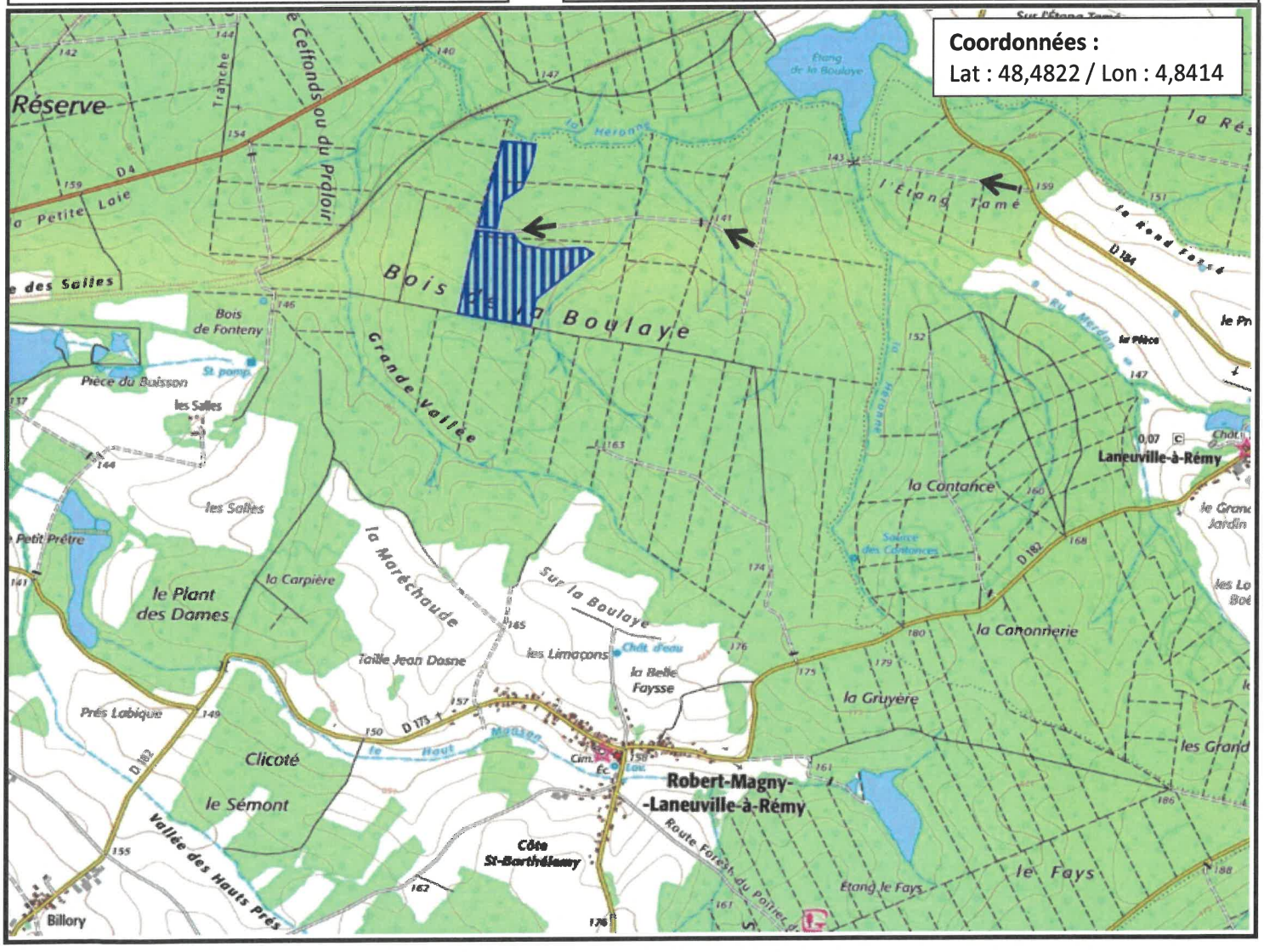


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 66
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Câblage des bois le nécessitant. Respect des réserves et des zones de plantation.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur PIOT Dominique Commune : Robert-Magny Lieu-dit : Forêt de La Boulaie Parcelles : 1-4 Surface : 16 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins et cloisonnements existants. Route forestière et places de dépôt existantes.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Tilleul	5	7	17	20	10	10	7	1	1							78	118,516
Hêtre					3	1	1								1	6	18,700
Total	5	7	17	20	13	11	8	1	1	0	0	0	0	0	1	84	137,216

Soit 84 tiges pouvant cuber 137 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

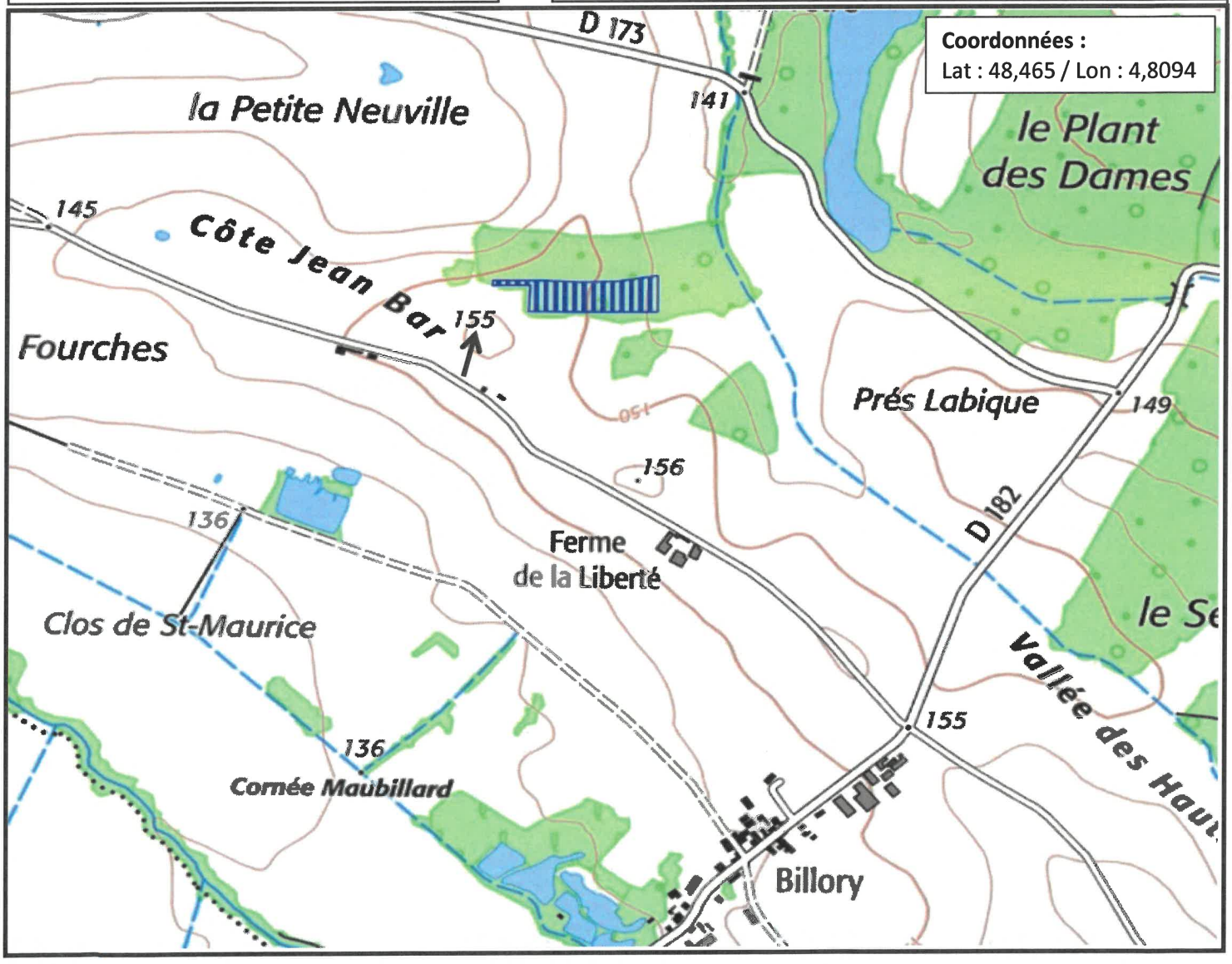


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 67
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur VERRY Didier Commune : Robert-Magny Lieu-dit : Côte Jean Bart Parcelle : ZL 29 Surface : 1,4 Hectares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange: TVA : 20% Charges : néant	Fixés au 30/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe: LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne								1	3	10	9	5	7	2	1	38	114,1
Total	0	0	0	0	0	0	0	1	3	10	9	5	7	2	1	38	114,087

Soit 38 tiges pouvant cuber 114 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture bleue.
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 68

Lot PEFC N° 10-21-11/185

Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA

Commune : Saint-Dizier

Lieu-dit : Forêt du Val

Parcelles : 20 et 21 Lots 1-2-3-4

Surface : 58 Hectares

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22

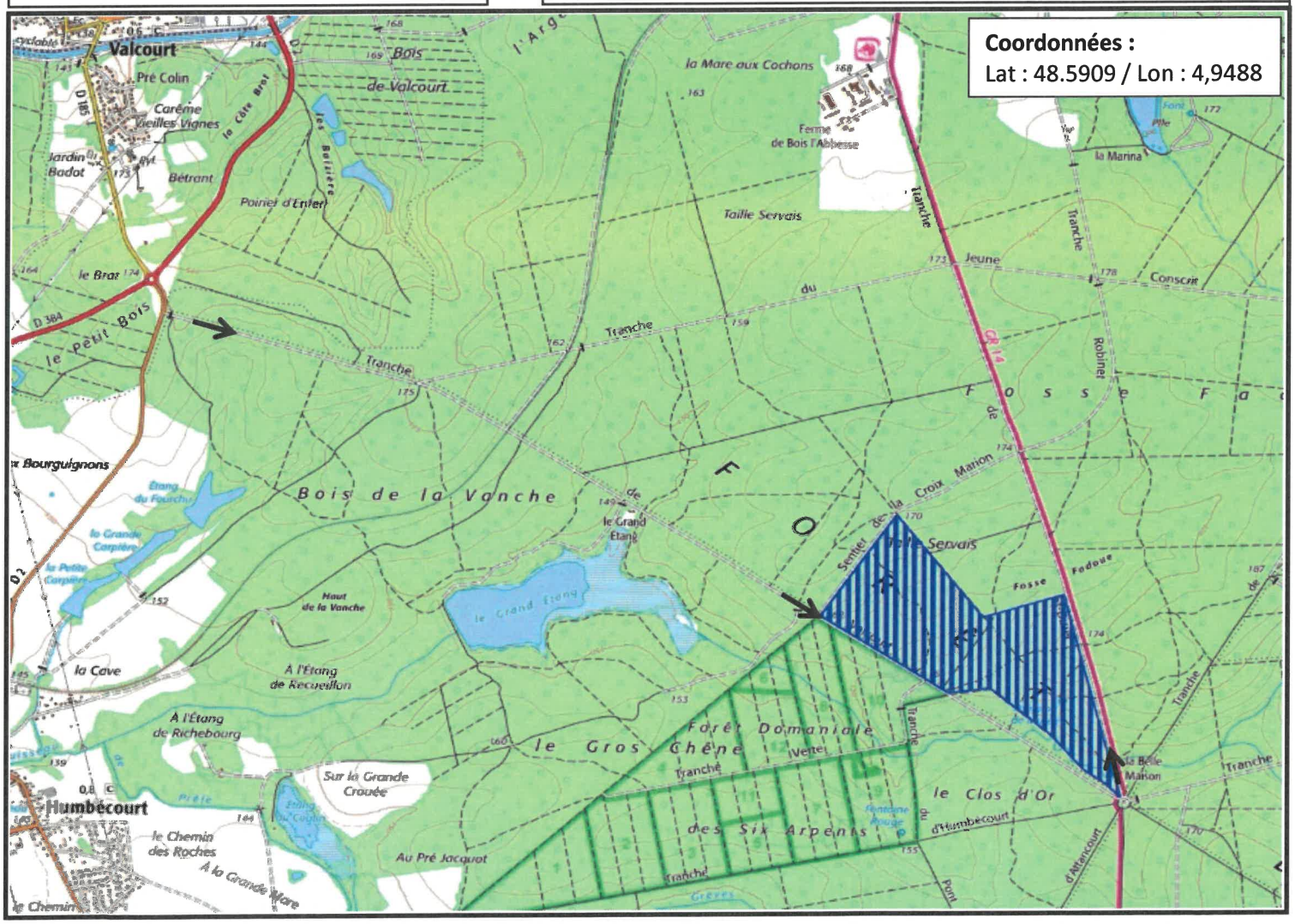
Responsable de la coupe:

GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

Diamètre / Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre P.20				3	19	14	5	5	4	1	1					52	96,007
Hêtre P.21				3	7	5	6	4	3	2						30	60,004
Frêne P.21		1	4	2	1		1									9	11,166
Total	0	1	4	8	27	19	12	9	7	3	1	0	0	0	0	91	167,177

Soit 91 tiges pouvant cuber 167 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

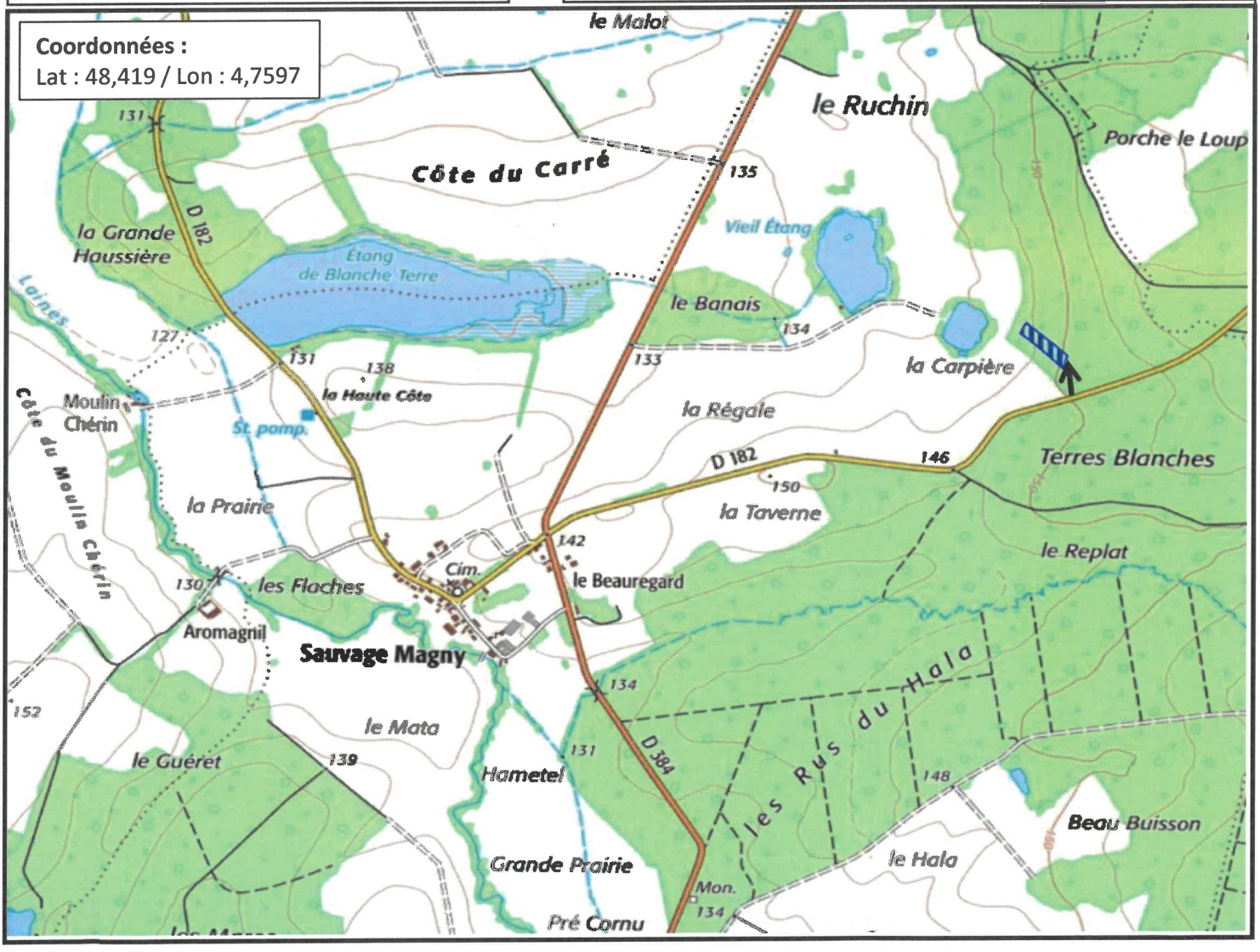


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 69
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision BONAFOUS	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant.	Commune : Sauvage-Magny Lieu-dit : La Carpière Est Parcelle : L 218 Surface : 51 Ares Type de coupe : Extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne					1	1	1	2	6	6	3	1				21	55,632
Chêne déclassé				1	1	2		2								6	8,194
Total	0	0	0	1	2	3	1	4	6	6	3	1	0	0	0	27	63,826

Soit 27 tiges pouvant cuber 64 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	deux traits à la peinture en limite + réserves ceinturées en rouge
Conditions d'exploitation :	Houppiers et Taillis obligatoire Les tiges ceinturées à la peinture sont réservées Exploitation de la totalité des bois non marqués y compris les secs et ceux à terre
Conditions de débardage :	**Débardage uniquement par temps sec**
Place de stockage :	néant évacuation des bois au fur et à mesure
Délais d'exploitation et de vidange :	fixés au 30/09/2028 - coupe urgente
TVA :	10%
Charges :	néant

article 70

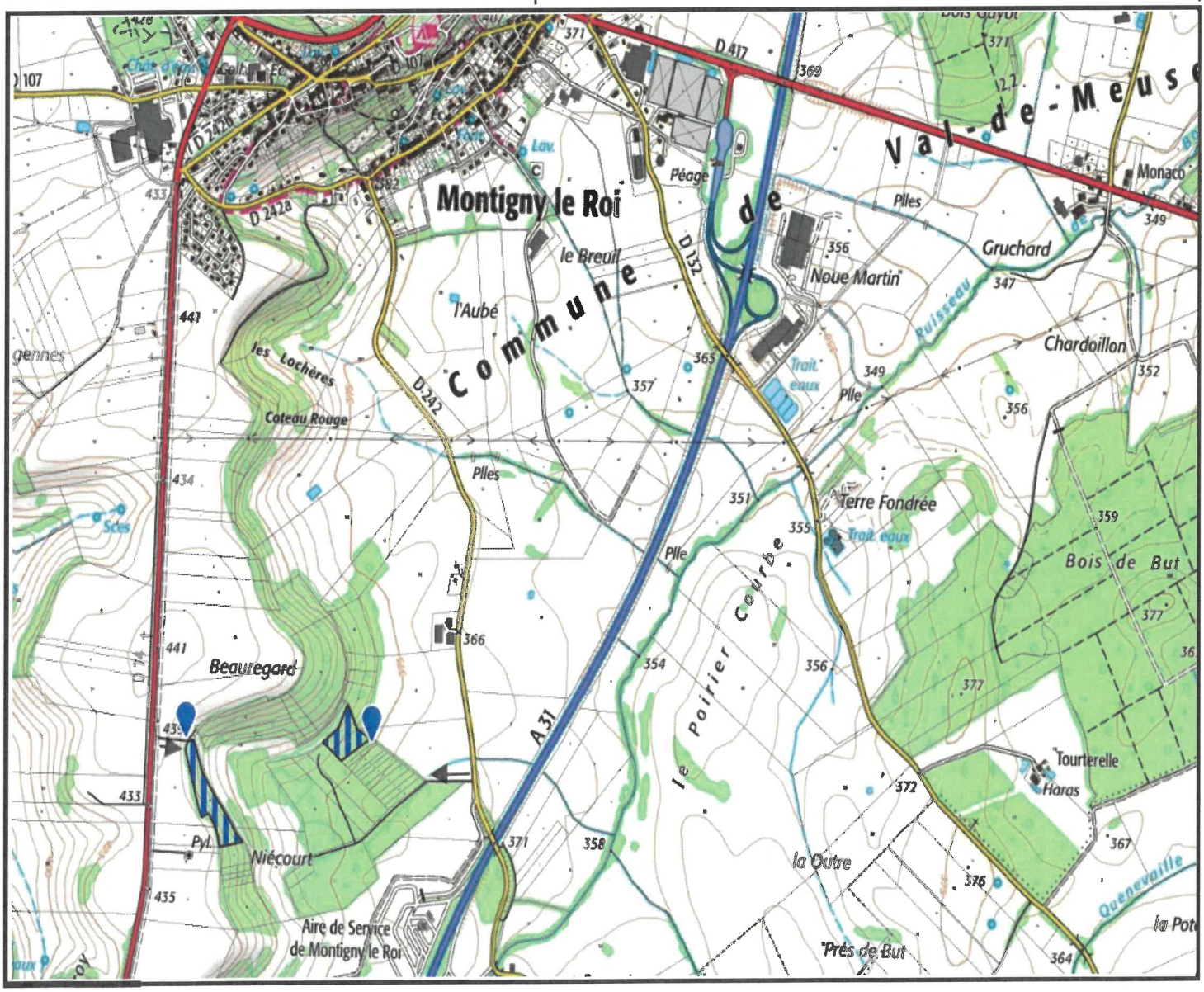
Lot apporté à CPF 52 par l'indivision THOMASSIN
Commune : Val de Meuse
Lieu-dit : coteau rouge - chire
Parcelles : YB 18 - 34 - 36
Surface : 2,76 Ha
Type de coupe : extraction
Point GPS
47,982325/5,495143
47,982274/5,486612
Responsable de la coupe :
VIGNERON Raphaël 06-51-07-12-18

Vente à l'unité de produit

Soumission du prix à la tonne. Volume estimé 300 tonnes

Essences principales : frênes 45% Sec 35% Bois durs 15% Acacias 5%

Prix de retrait :	offres :
Prix de vente :	

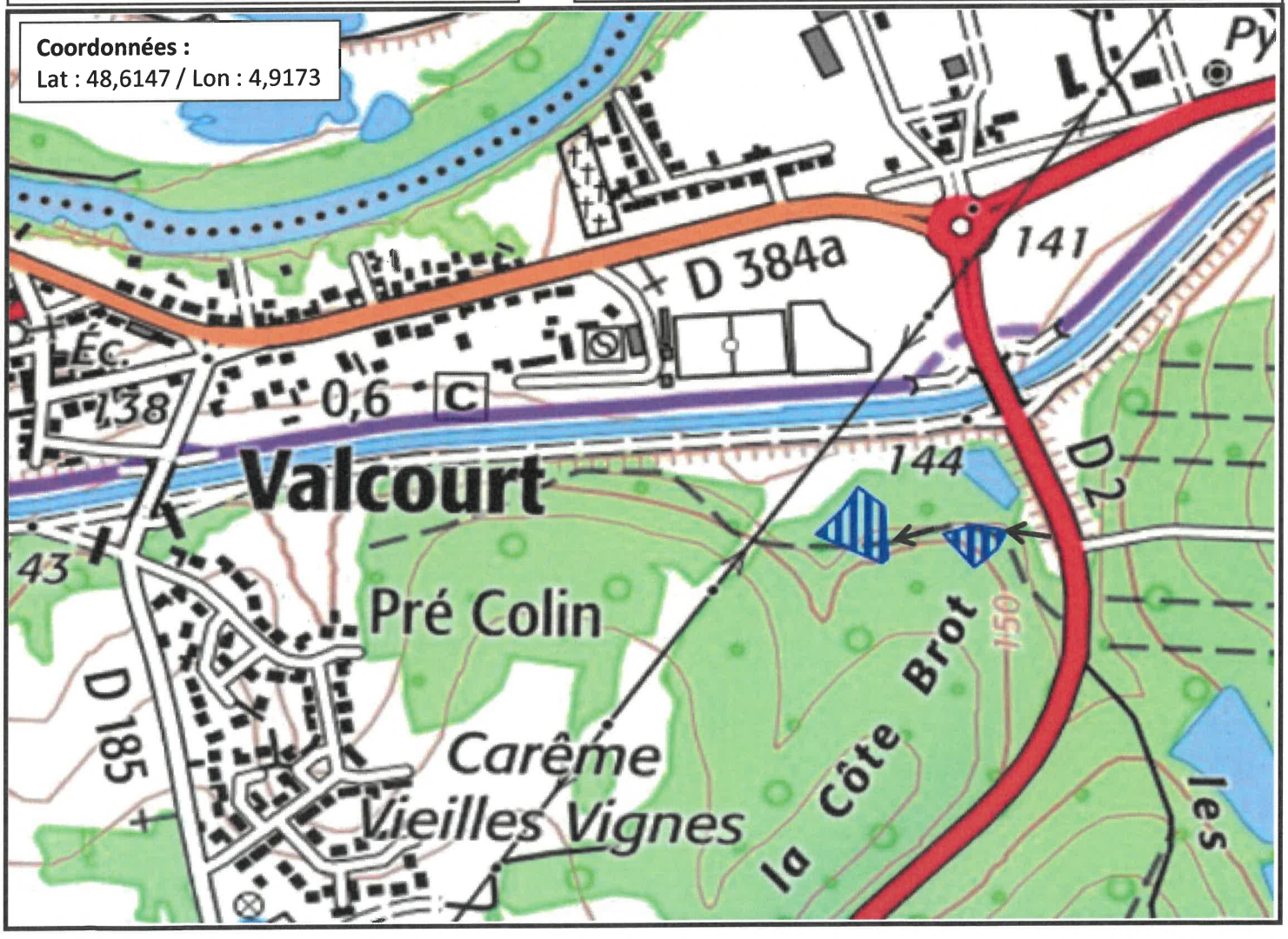


Signes distinctifs :	Bois martelés et ceinturés à la peinture rouge.		article 71
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par Monsieur MARQUOT Hervé Commune : Valcourt Lieu-dit : Bois de la Côte Brot Parcelles : AC 69 -73 Surface : 41 Ares Type de coupe : Extraction	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemin existant. Place de stockage existante.	Visite libre	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
TVA : 20% Charges : néant			

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne								3	3	2	5	2	2			17	35,898
Frêne					1	6	6	5		1	1					20	19,115
Alisier torminal											1					1	1,504
Total	0	0	0	0	1	6	6	8	3	3	7	2	2	0	0	38	56,517

Soit 38 tiges pouvant cuber 57 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

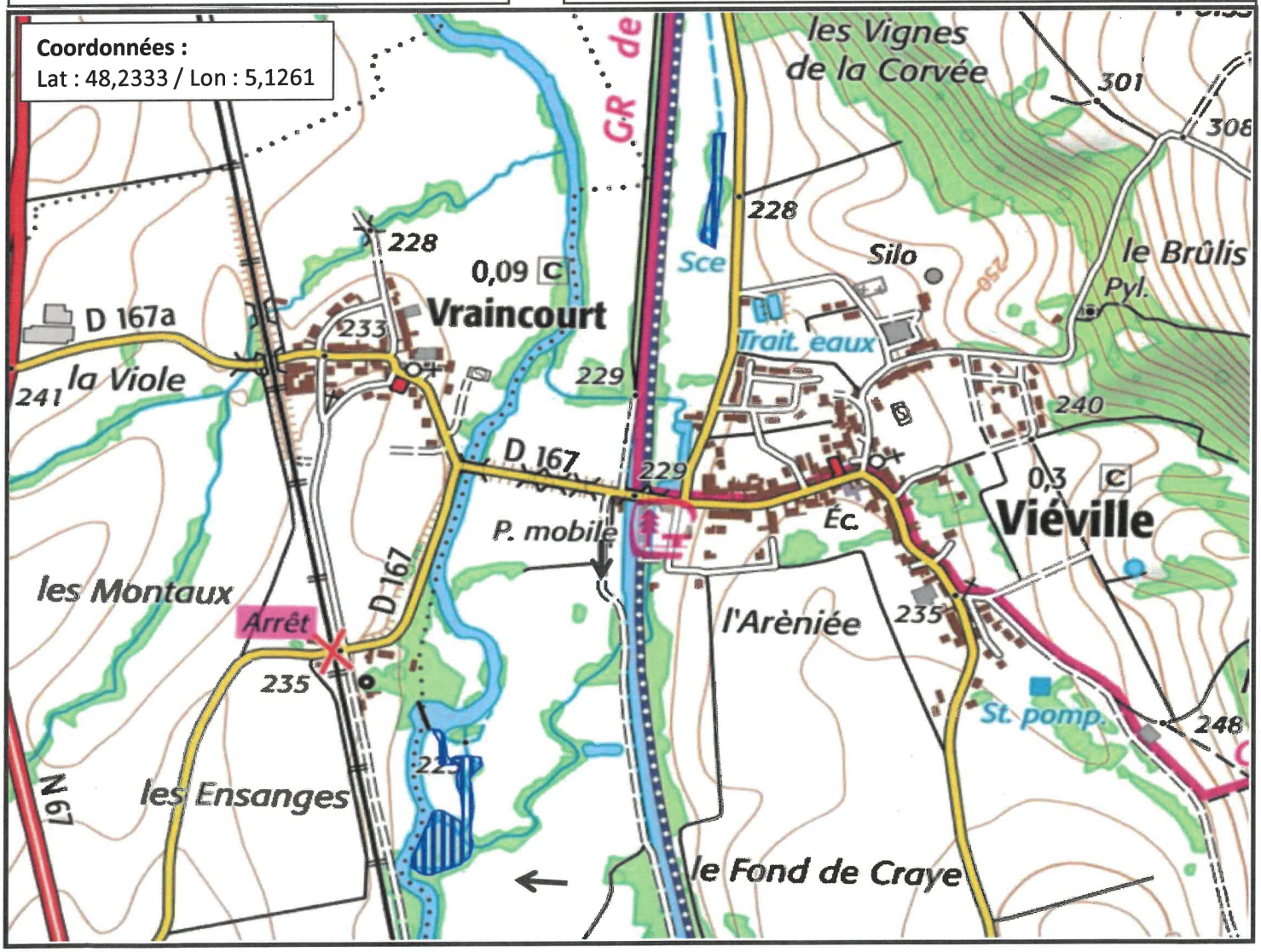


Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture bleue longue durée. Les secs et châblis sont à exploiter et évacuer.		article 72
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Câblage des bois le nécessitant.	Lot apporté à CPF 52 par l'Indivision MARCHAL	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Sortie par les pâtures appartenant au propriétaire, le prévenir au 07.84.29.77.91. Stockage en bordure de chemin et route.	Commune : Viéville Lieu-dit : Les Cornes Thiebaut Parcelles : ZI 10p - ZO 51p-56p Surface : 1 Hectare Type de coupe : Extraction	
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Nombre de pieds	Volume total en M³
Frêne		3	6	9	12	18	23	18	14	4	4	2	1	2	1	117	134,069
Frêne déclassé		4				3	5	8		2	1	1				24	22,773
Total	0	7	6	9	12	21	28	26	14	6	5	3	1	2	1	141	156,842

Soit 141 tiges pouvant cuber 157 M³ (BO+BI) + 83 M³ (Houppiers) soit un total de 240 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



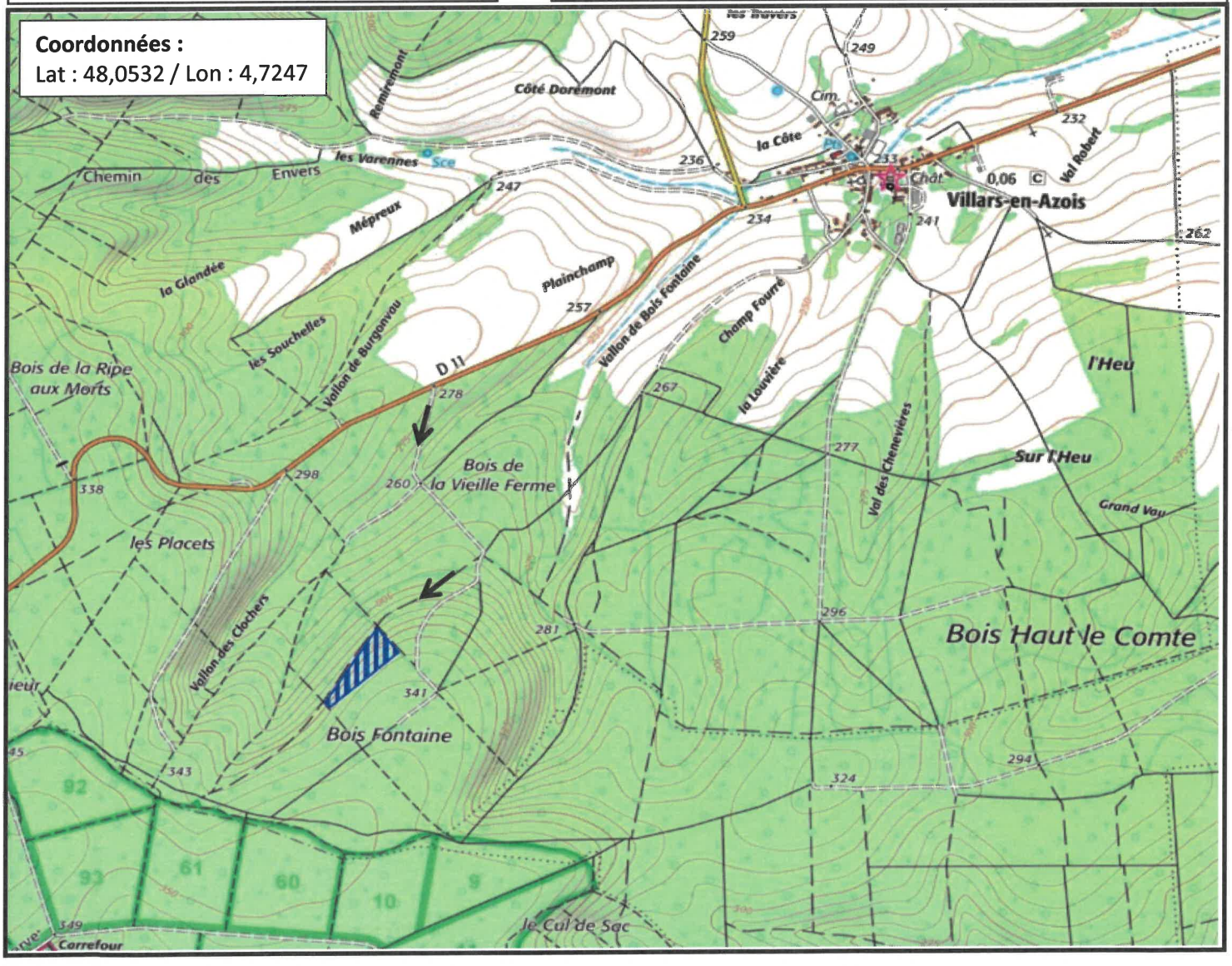
Signes distinctifs :	Bois de diamètre inférieur à 35 cm marqués à la peinture rouge et bois de diamètre supérieur à 35 cm martelés à la peinture rouge.
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Mise en andains des rémanents dans les cloisonnements.
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par cloisonnements existants. Dépôt sur la route forestière.
	Seules les offres des entreprises certifiées PEFC seront prises en considération.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/07/2027 - Coupe urgente
TVA :	20%
Charges :	8% du prix principal + TVA
Paiement :	Acompte de 70% au 02/01/27 et 30% au 31/07/27

	article 73
Lot PEFC N° 10-21-11/101	
Lot apporté à CPF 52 par la Société Civile Georges QUILLIARD	
Commune :	Villars-en-Azois
Lieu-dit :	La Grande Garenne
Parcelle :	34
Surface :	1,4 Hectares
Type de coupe :	Jardinatoire
Visite libre	
Responsable de la coupe : Flavien BOURRAT 06.42.81.73.46	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Hêtre					3	8	16	11	13	9	7	4				71	94,260
Total	0	0	0	0	3	8	16	11	13	9	7	4	0	0	0	71	94,26

Soit 71 tiges pouvant cuber 94 M³ (BO) + 100M³ (Houppiers) soit un total de 194 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

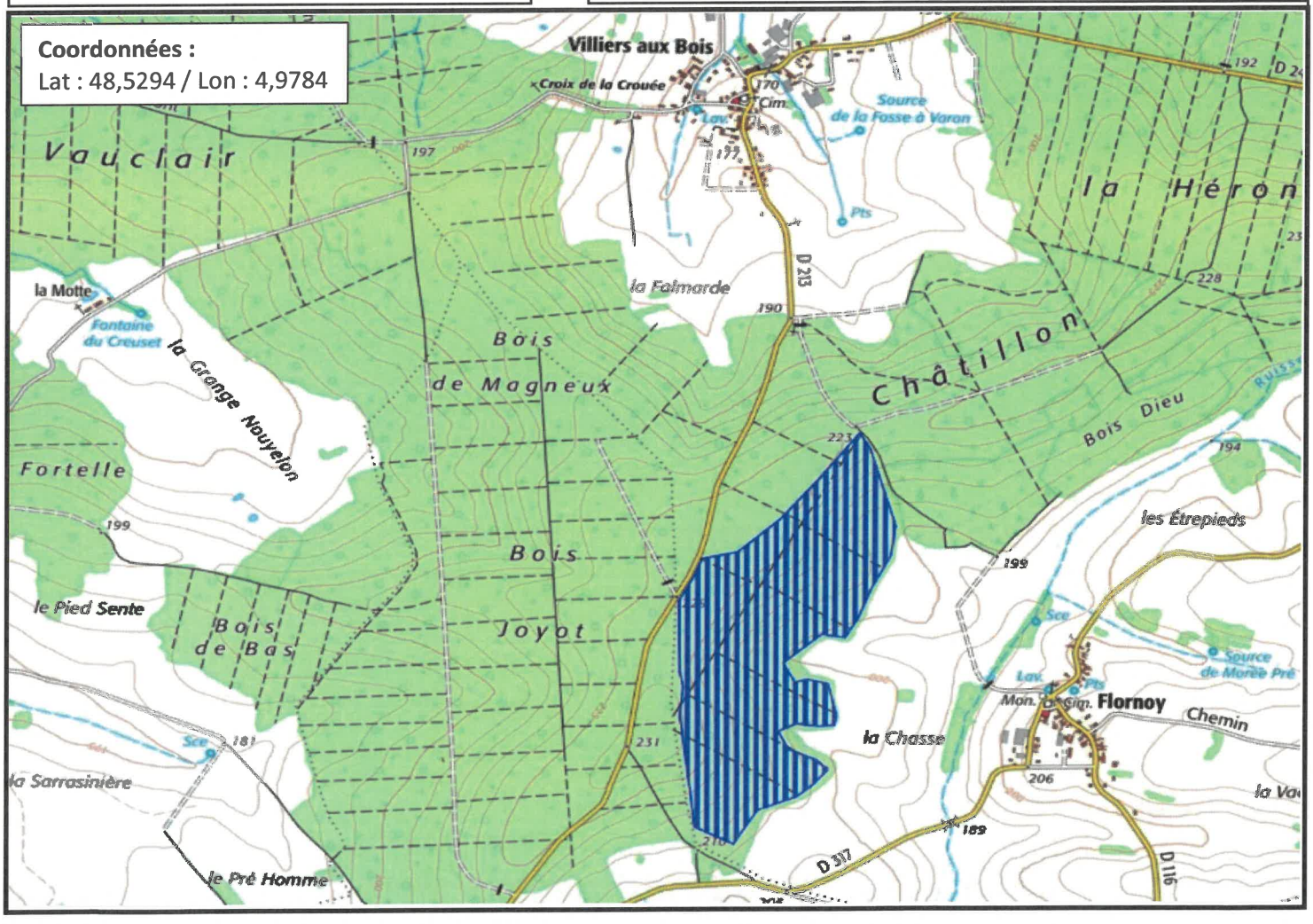


Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge. Nombre de tiges par parcelle disponible sur demande.		article 74
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par le Groupement Forestier BRANCAS II Commune : Villiers aux Bois Lieu-dit : Bois de Joyot Parcelles : 11p-12p-13p-14p-15p-16p-17p-18p Surface : 35 Hectares Type de coupe : Extraction de châblis Visite libre ou s'adresser à M. HANCE au 07-49-36-16-54. Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants. Stockage en bordure de la D213.		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe urgente		
TVA : 20% Charges : néant	*Lot cubé par le propriétaire*		

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne							4	4	9	10	13	4	5	1		50	103,0
Hêtre							2	5	7	3	4	3	3		1	28	54,7
Merisier					1		1									2	1,5
Tremble								1								1	1,3
Total	0	0	0	0	1	0	7	10	16	13	17	7	8	1	1	81	160,5

Soit 81 tiges pouvant cuber 160 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois marqués de traits obliques à la peinture rouge.
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires. Exploitation hors sève. Mise en andains des rémanents en dehors des tâches de semis.
Conditions de débardage :	Impérativement par temps sec. Par chemins existants.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale
TVA :	20%
Charges :	néant

article 75

Lot apporté à CPF 52 par Monsieur AUBRY Jean-Pierre
Commune : Villouxel (88)
Lieu-dit : Les Rontillot / Les Herbelins
Parcelles : B 671-673-675 / C 170-172-173-174-175
Surface : 3,7 Hectares
Type de coupe : Régénération

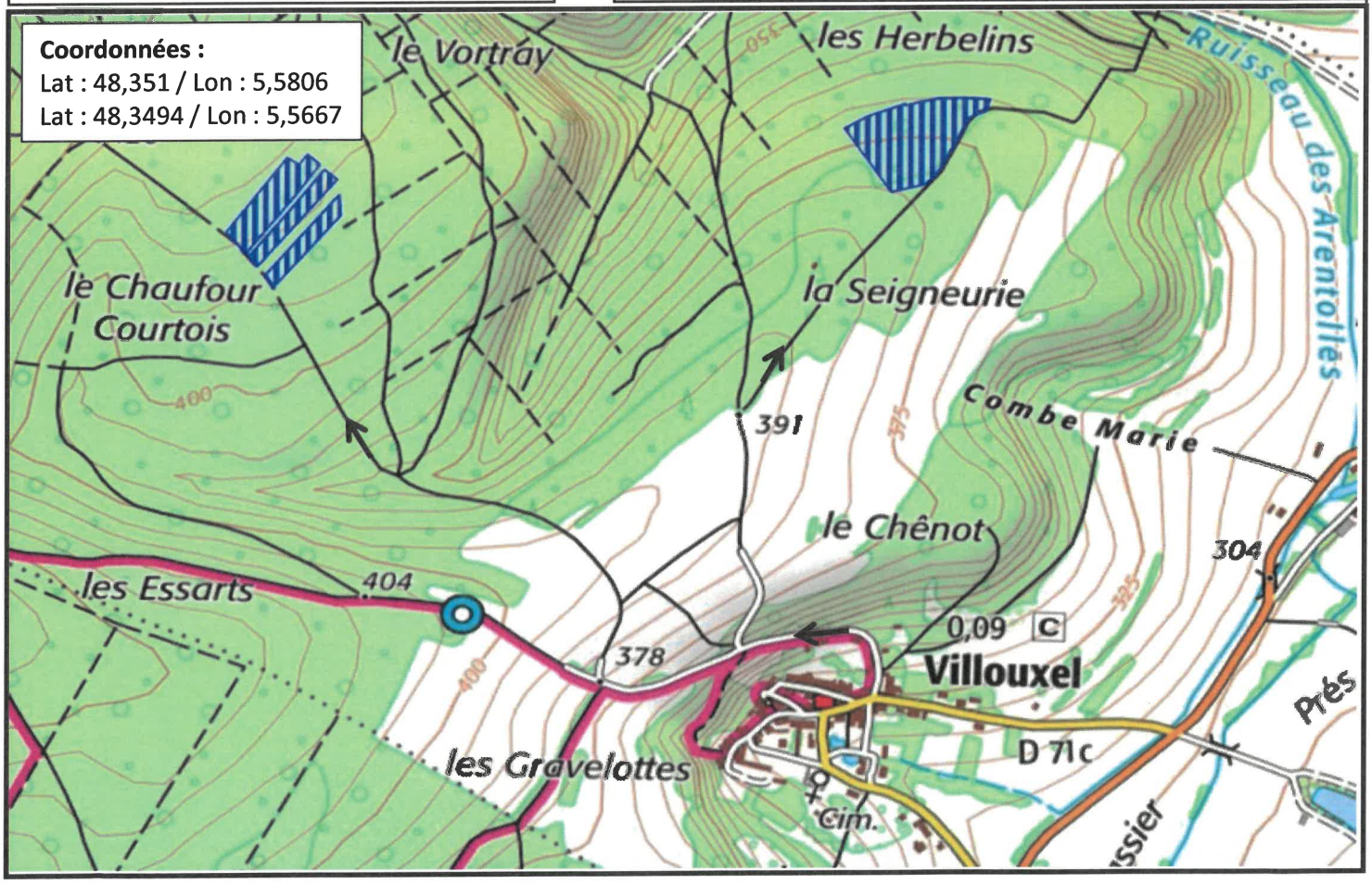
Visite libre

Responsable de la coupe :
LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M³
Hêtre	5	80	79	99	130	100	87	62	29	14	3	1				689	741,203
Epicéa	71	93	55	43	18	21	10	9	2	1						323	103,500
Pin sylvestre		2		5	10	10	6	3	1			1				38	35,207
Sapin pectiné						2	1		1		2		1			7	15,690
Mélèze							1									1	1,280
Feuillus divers	8	23	19	1	4	1										56	12,661
Total	84	198	153	148	162	134	105	74	33	15	5	2	1	0	0	1114	909,541

Soit 1114 tiges pouvant cuber 910 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	

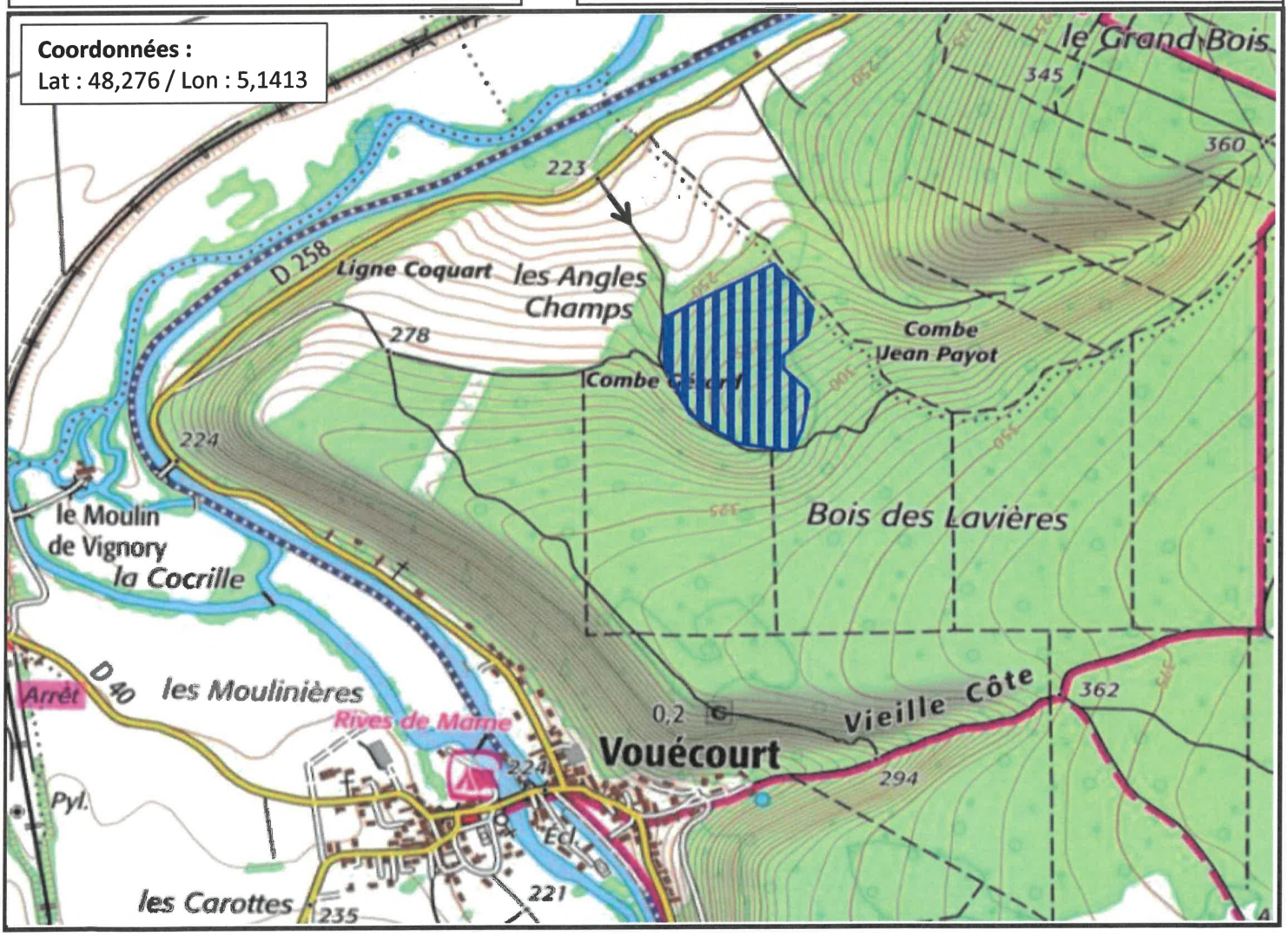


Signes distinctifs :	Axe des cloisonnements marqué de traits verticaux rouge. Bordures marquées en bleu. Bois marqués de traits obliques rouges.		article 76
Conditions d'exploitation :	Houppiers obligatoires à façonner au fur et à mesure. Taillis réservé. Respect impératif des bordures de cloisonnements et des réserves.	Lot apporté à CPF 52 par le GF du Moulin et le GF MEJ	
Conditions de débardage :	Par temps sec. Par chemins existants et cloisonnements à ouvrir. Stockage dans le champ avec accord du propriétaire.	Commune : Vouécourt Lieu-dit : La Vaucluse Parcelles : ZA 20-21-22 Surface : 8 Hectares Type de coupe : Ouverture de cloisonnements	
	Bois énergie proscrit.		
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/10/2027 - Coupe normale	Visite libre	
TVA : 20% Charges : néant		Responsable de la coupe : LEOTIER Michaël 06-83-44-23-09	

Diamètre / Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Feuillus divers	179	188	114	74	28	12	3	1		1	1	1				602	134,109
Résineux divers	7	5	6	5	5	8	3	1	1							41	21,234
Résineux secs	3	17	22	13	13	8	8	2	3	1						90	44,998
Total	189	210	142	92	46	28	14	4	4	2	1	1	0	0	0	733	200,341

Soit 733 tiges pouvant cuber 200 M³ (BO+BI)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge (lot 2) et orange (lot 1).
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 77

Lot PEFC N° 10-21-11/185

Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA

Commune : Saint-Dizier

Lieu-dit : Forêt du Val

Parcelle : 21 Lots 1-2

Surface : 14 Hectares

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22

Responsable de la coupe:

GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

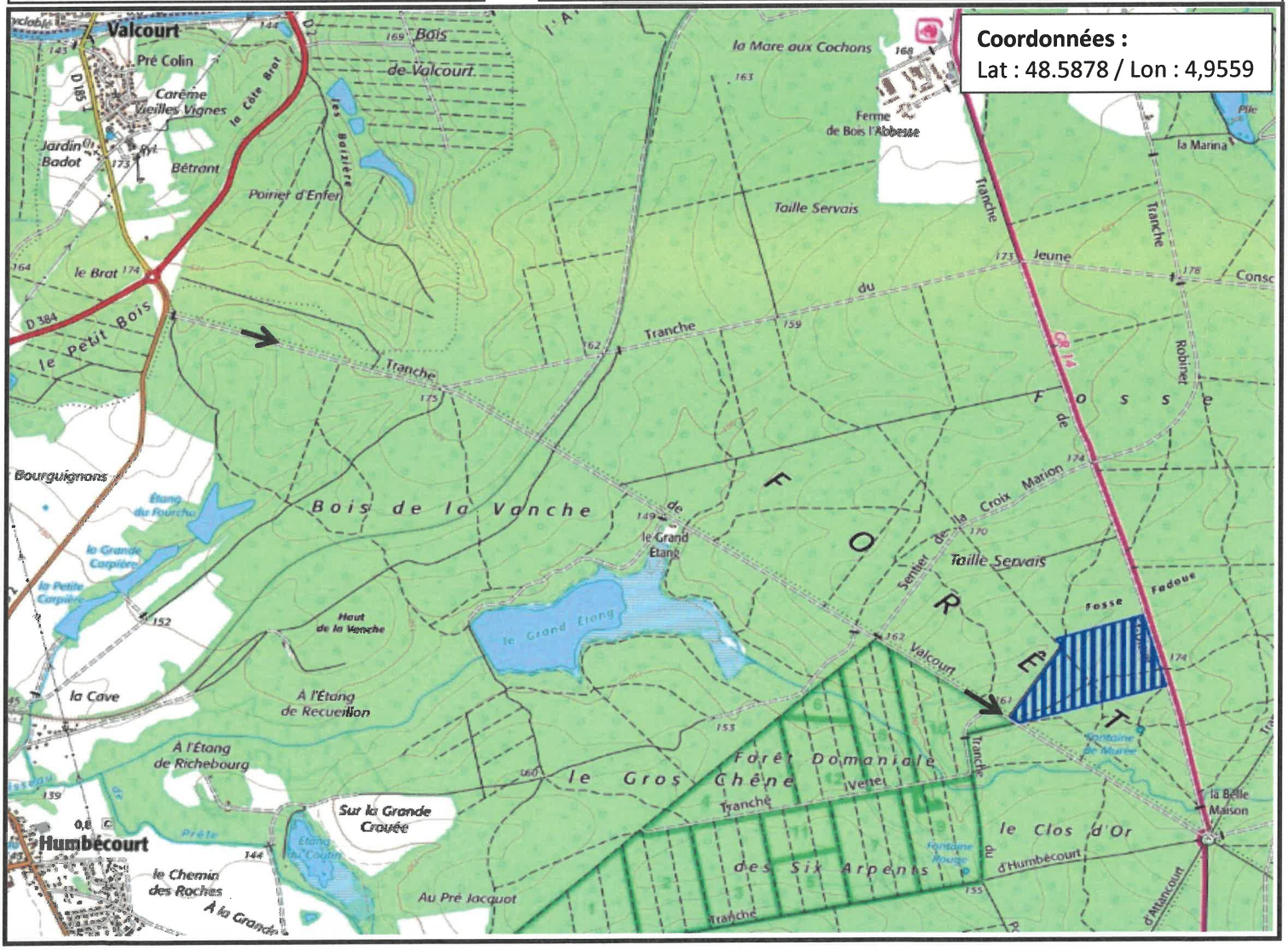
Diamètre / Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne Lot 1				1	5			1	1	2						10	38,741
Chêne Lot 2	1	4	4	8	5	3	6		2			1				34	99,824
Total	1	4	4	9	10	3	6	1	3	2	0	1	0	0	0	44	138,565

Soit 44 tiges pouvant cuber 139 M³ (BO)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge (lot 4) et orange (lot 3).
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 78

Lot PEFC N° 10-21-11/185

Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA

Commune : Saint-Dizier

Lieu-dit : Forêt du Val

Parcelle : 21 Lots 3-4

Surface : 14 Hectares

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22

Responsable de la coupe:

GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

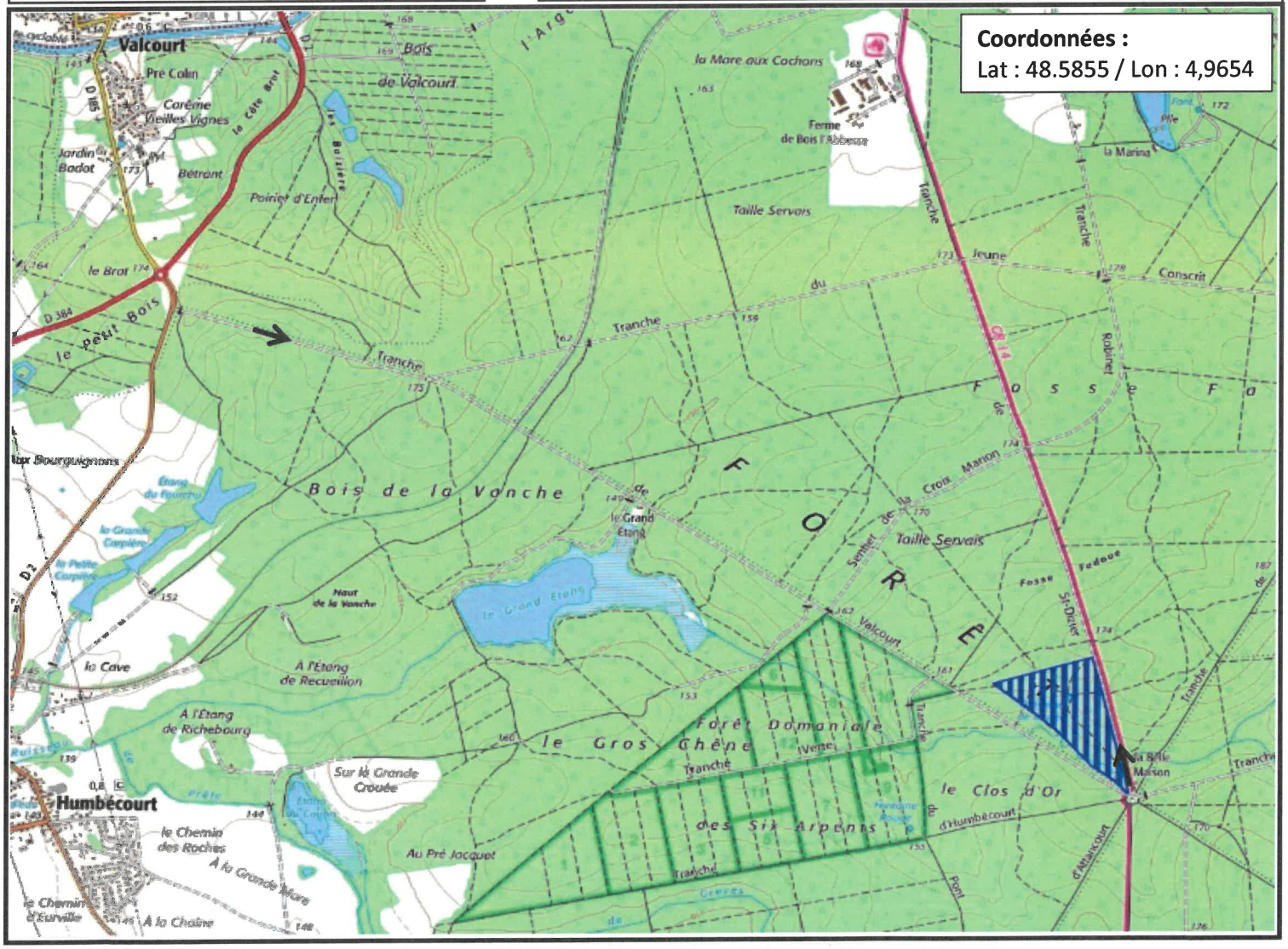
Diamètre / Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne Lot 3		5	7	6	3	2	1	1	1							26	64,328
Chêne Lot 4		3	4	11	6	3	2	1	1	1						32	87,265
Total	0	8	11	17	9	5	3	2	2	1	0	0	0	0	0	58	151,593

Soit 58 tiges pouvant cuber 152 M³ (BO)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge.
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 79

Lot PEFC N° 10-21-11/185

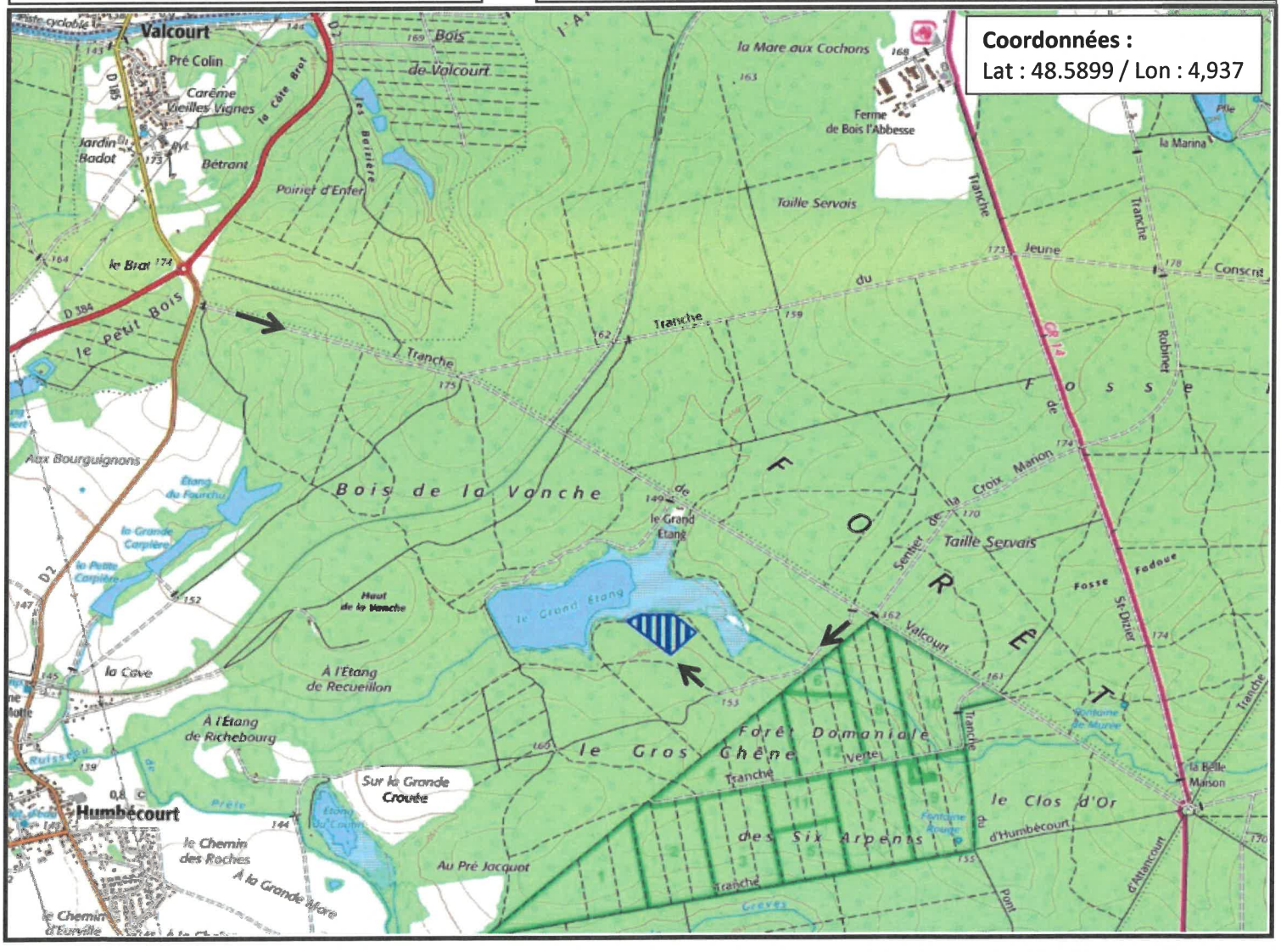
Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA
Commune : Saint-Dizier
Lieu-dit : Forêt du Val
Parcelle : 6 Lots 3
Surface : 2,7 Hectares
Type de coupe : Extraction
Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22
Responsable de la coupe:
GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

Diamètre / Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne				1		1	3	3	3	5		1				17	76,938
Hêtre	1											1				2	7,253
Total	1	0	0	1	0	1	3	3	3	5	0	2	0	0	0	19	84,191

Soit 19 tiges pouvant cuber 84 M³ (BO)

Prix de retrait :
Prix de vente :

offres:



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture rouge (lots 1-3) et orange (lot 2).
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 80

Lot PEFC N° 10-21-11/185

Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA

Commune : Saint-Dizier

Lieu-dit : Forêt du Val

Parcelle : 20 Lots 1-2-3

Surface : 22 Hectares

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22

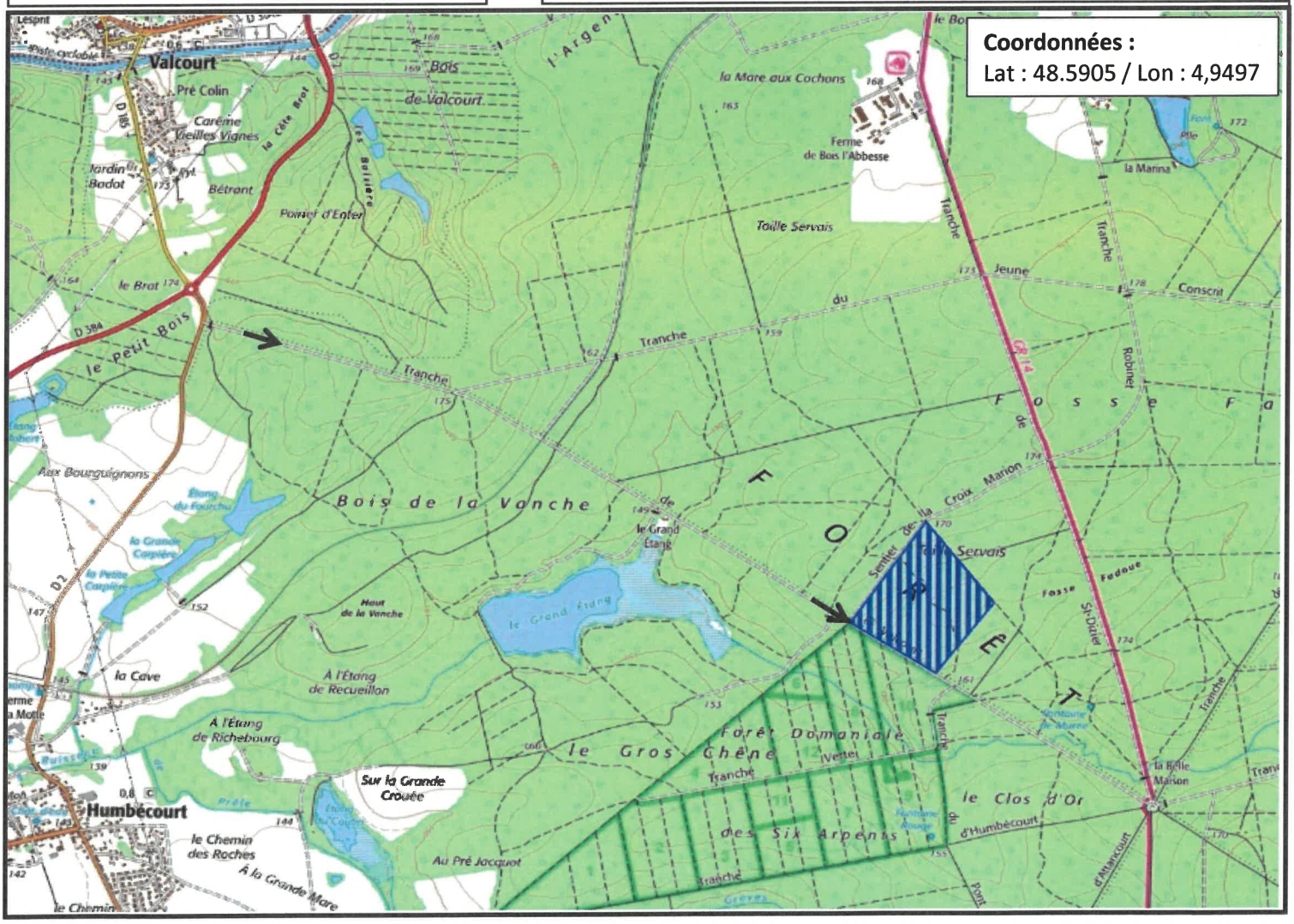
Responsable de la coupe:

GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

Diamètre / Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne Lot 1		4	5	7	5	3	3	3		1						31	89,776
Chêne Lot 2	1	2	4	8	4	8	1	4	1	1	2					36	110,907
Chêne Lot 3	3	15	11	4	5	1	1									40	75,700
Total	4	21	20	19	14	12	5	7	1	2	2	0	0	0	0	107	276,383

Soit 107 tiges pouvant cuber 276 M³ (BO)

Prix de retrait :	offres:
Prix de vente :	



Signes distinctifs :	Bois martelés à la peinture orange.
Conditions d'exploitation :	Houppiers et taillis réservés. Respect des réserves. Découpe des bois sur la parcelle avant sortie.
Conditions de débardage :	Par tranches et cloisonnements existants. Place de dépôt aménagée.
Règlement :	1/4 au comptant par chèque bancaire + charges. Les 3 autres quarts par effets acceptés et avalisés au 30/03/27, 29/06/27 et 30/09/27.
Délais d'exploitation et de vidange:	Fixés au 31/12/2027 - Coupe normale
TVA :	Assujetti au régime de la TVA 20%
Charges :	8% du prix principal + TVA 20%

article 81

Lot PEFC N° 10-21-11/185

Lot apporté à CPF 52 par le GF du VAL PENTHIEVRE MAGENTA

Commune : Saint-Dizier

Lieu-dit : Forêt du Val

Parcelle : 20 Lot 4

Surface : 7 Hectares

Type de coupe : Extraction

Visite libre ou s'adresser à M.COHAUT Albert au 03-25-55-30-91 ou M. COHAUT Maxime au 07-81-87-28-22

Responsable de la coupe:

GILLIOT Bernard - 06-07-99-89-32

Diamètre / Essence	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	Nombre de pieds	Volume total en M^3
Chêne		2	5	4	6	4	4	4	1						1	31	102,625
Total	0	2	5	4	6	4	4	4	1	0	0	0	0	0	1	31	102,6

Soit 31 tiges pouvant cuber 103 M³ (BO)

Prix de retrait :

Prix de vente :

offres:

